

*A ton petit ami M. Le cher. Abbato d'Intrevè
l'abbé Frutaz offre ce souvenir
Chatillon 2 juillet 1899*

F.-G. FRUTAZ

LE CHATEAU DE CHATILLON

ET

L'INVENTAIRE DE SON MOBILIER

AU XVI^e SIÈCLE



AOSTE
IMPRIMERIE CATHOLIQUE
1899

Madame la Comtesse

Marie d'Entrèves-Gamba

Madame la Comtesse,

Vous appartenez par la naissance à une illustre famille d'artistes et, par le choix de votre cœur, à l'antique noblesse valldôtaine.

Permettez que je vous dédie ces pages qui vous parlent du château où vous nous rappelez les traditions religieuses et hospitalières, la bienfaisance, la piété et les vertueux souvenirs de Louise d'Arberg, d'Isabelle de Brasicarda, de Thérèse de Challant, de Gabrielle de Cumiana et d'Irène d'Entrèves.

PRÉFACE

Les inventaires de nos châteaux servent à en reconstituer l'ambiant à une époque déterminée et à nous donner une idée exacte de la fortune, des costumes, des habitudes et de la vie intime des familles qui les ont habités: L'unique travail de ce genre sur un château de la Vallée d'Aoste a été fait, en 1895, par M. Charles Merkel, dans le XV^e bulletin de l'Institut historique d'Italie (1). C'est un inventaire du château de Quart en 1557, enrichi de nombreuses notes et étudié avec un soin minutieux; mais cette publication, intéressante pour l'histoire du mobilier rustique, ne nous représente pas l'intérieur d'une vraie demeure seigneuriale, car le château de Quart n'était plus alors qu'une espèce de métairie inféodée aux nobles de Balbis et louée à des cultivateurs. Depuis l'extinction des sires de Quart, en 1378, leur manoir, dévolu à la Couronne, avait été presque entièrement dépouillé du matériel de guerre et des objets de valeur qu'il devait contenir au commencement du XIV^e siècle.

Dans trois autres publications, M. Merkel a fourni une riche contribution à l'histoire du mobilier et du costume à Milan et à Florence au XV^e siècle (2); mais

(1) *Il Castello di Quart nella Valle d'Aosta, secondo un inventario del 1557* — Roma: Forzani, 1895.

(2) C. Merkel: *Tre corredi milanesi del quattrocento* — Roma: tip. dei Lincei, 1893. — *I beni della famiglia Puccio Pucci*; Bergamo: Istituto d'arti grafiche, 1897 — *Come vestivano gli uomini del « Decameron »*; Roma: tip. dei Lincei, 1898.

ces études s'écartent trop de la vallée d'Aoste. Après les laborieuses recherches de Cibrario sur l'économie politique du moyen âge, d'autres ouvrages ont vu le jour en Italie sur le même sujet. Relativement au Piémont, M. le baron Manno a, le premier, publié une intéressante étude sur la vie et les costumes de nos ancêtres (1). M. le docteur Piero Giacosa a publié un inventaire du château de Piovascasso de l'an 1511 (2) et M. Louis Vaccarone, un inventaire fort intéressant, mais malheureusement trop court et probablement incomplet, du trousseau de Blanche-Marie de Challant en 1522 (3). L'inventaire de Piovascasso nous donne l'idée de la fortune mobilière d'une maison noble de deuxième ou de troisième rang. M. Pierre Vayra nous a décrit l'intérieur des châteaux de Chambéry, de Turin et de Pont d'Ain, à la fin du XV^e siècle (4). Mentionnons encore l'inventaire des bijoux apportés en France, en 1389, par la nouvelle Duchesse d'Orléans, Valentine Visconti (5). Les glossaires de Du Cange, de Godefroy, de Laborde, de Bridel, de Gay et de Jaubert, les travaux de Viollet-le-Duc et de Labarte et plusieurs autres monographies locales qui ont paru en France ne nous sont que d'une utilité relative pour l'interprétation d'un certain nombre de termes qui se rencontrent dans nos inventaires.

(1) A. Manno : *Documenti per una storia del vivere e del vestire in Piemonte*. (Curiosità e ricerche di storia subalpina, II, 147).

(2) Piero Giacosa : *Un inventario di un castello piemontese, al principio del secolo decimosesto* (Miscellanea di Storia Italiana, vol. XXVIII, pp. 603-635 — Torino : Paravia, 1890).

(3) L. Vaccarone : *Bianca Maria di Challant e il suo corredo*, — Torino : Casanova, 1898.

(4) P. Vayra : *Le lettere e le arti alla corte di Savoia nel secolo XV* (Miscellanea di storia italiana, XXII, 1884).

(5) Jules Camus : *La venue en France de Valentine Visconti, Duchesse d'Orléans, et l'inventaire de ses bijoux apportés de Lombardie*. — Turin : F. Casanova, 1898.

Chaque localité avait ses usages spéciaux, ses coutumes, ses costumes, son dialecte, et les notaires ne se faisaient pas scrupule d'employer le terme patois, quand le mot latin ou français leur faisait défaut. Les inventaires comparés, quand ils ne sont pas de la même époque et de la même localité, peuvent donner lieu à de graves erreurs et, à notre manière de voir, ces documents doivent être étudiés surtout d'après le dialecte, les usages et les traditions locales. Aussi nous n'avons donné que l'explication des mots dont nous pouvions être sûr, en ayant soin de reproduire le texte du document avec toute l'exactitude possible. Nous avons uniquement remplacé les u par des v et nous nous sommes autorisé à placer la ponctuation et les accents, là où l'orthographe l'exigeait pour l'intelligence du texte. Les numéros progressifs qui précèdent chaque objet n'existent pas dans le texte.

Les deux inventaires que nous publions appartiennent à une époque des plus florissantes de la Maison de Challant. Le comte Philibert de Challant et son épouse Louise d'Arberg mouraient successivement en 1517 et 1518, laissant pour héritier de leur grande fortune, qu'il allait augmenter encore, un fils unique, René, V^o comte de Challant, prince de Valengin, baron d'Aymaville et de Bauffremont, seigneur de Châtillon, d'Ussel, de Saint-Marcel, d'Issogne, de Verrès, de Virieu-le-Grand, de Coligny et futur Maréchal de Savoie. N'étant pas encore majeur, René fut confié à la tutelle de son oncle Charles de Challant, protonotaire apostolique et prieur de Saint-Ours, qui fit dresser l'inventaire du mobilier de Philibert et ensuite de celui de sa veuve Louise. Ces inventaires se rap-

portent exclusivement au château de Châtillon et sont loin de nous donner une idée complète de toutes les richesses laissées par le comte Philibert dans ses autres châteaux et surtout dans celui d'Issogne. Après l'inventaire du mobilier de Philibert et avant celui de Louise, le même document contient l'énumération de l'argenterie transportée du château d'Aymaville à celui de Châtillon, en 1517. Ces documents nous font revivre l'intérieur de cette belle demeure seigneuriale qui fut le séjour de prédilection de Louise d'Arberg, qui vit mourir, au commencement de ce siècle, le dernier rejeton de la Maison de Challant, et qui, plus tard, eut l'honneur de servir quelquefois de résidence aux reines Marie-Thérèse et Marie-Adélaïde d'Autriche, Marie-Thérèse de Toscane et à la vénérable Marie-Christine de Savoie, qui édifia aussi, pendant sa jeunesse, la population de Châtillon, avant d'aller mourir sur le trône de Naples.

En publiant le texte de ces inventaires, nous avons cru utile de le faire précéder d'une notice historique sur la paroisse et le château. Le champ s'élargissait à mesure que nous avançons et nous avons dû, à regret, nous restreindre dans nos recherches. L'antique Castello, avec ses monuments romains, ses châteaux, ses familles nobles et ses nombreux souvenirs, mériterait une monographie plus complète et, peut-être, quelqu'un de ses fils nous la donnera-t-il un jour? Dulcis, patriae facta referre, labor!

Il nous reste à remplir un devoir de reconnaissance, en remerciant Madame la comtesse et M. le comte Hector d'Entrèves pour leur accueil bienveillant et hospitalier, leur empressement à nous ouvrir les archives de leur château et pour la générosité avec laquelle ils ont bien voulu s'assumer les frais de cette publication.

CHATILLON

La bourgade de Châtillon est située presque au centre de la Vallée d'Aoste, dans une position des plus pittoresques. Etagée sur une espèce de cône de déjection, au débouché de la vallée de Valtornenche, elle est reliée au faubourg de Chaméran par deux ponts lancés sur un profond abîme dans lequel gronde le torrent du Mont-Cervin qui va apporter à la Doire le tribut de ses eaux. Cette bourgade a un air de petite capitale. Une belle rue la traverse dans toute sa longueur ; des hôtels et d'élégantes constructions modernes dominant le gouffre du Marmore, et la présence d'un petit sanctuaire, avec son clocher surmonté d'une Madone dorée, anime encore ce curieux paysage. Les débris d'un pont romain et d'anciennes usines, maintenant désertes et silencieuses, nous rappellent que là ont vécu et se sont agitées de nombreuses générations. La bourgade de Châtillon nous offre une image fidèle de la tendance du régime féodal à affirmer sa domination : les serfs au bas ; plus haut l'église et le presbytère ; puis le château seigneurial qui commande la position.

La paroisse et la commune de Châtillon, qui ont la même délimitation topographique, embrassent les deux versants de la Vallée, sur lesquels sont perchés de nombreux villages. Sur une éminence au delà de la Doire s'élève le sombre manoir d'Ussel abandonné depuis plus de trois siècles. Le panorama dont on y jouit a inspiré à Giuseppe Giacosa une de ses plus belles pages :

« Se la conca augustana, dit-il, non fosse nobi-
« litata dalle nevi eterne del Ruitor, del Velan e del
« Combin (perchè la suprema gloria dei luoghi al-
« pestri proviene dai sommi candori immacolati),
« questa dove si adagiano i soleggiati borghi di Châ-
« tillon e di Saint-Vincent, sarebbe certo la più bella
« di tutta la valle. Insolita conca non spianata sul
« fondo come l'altre, ma allargata a mezza costa sui
« lembi della giogaia esposta a meriggio. Ussel do-
« mina a picco la Dora da una balza dell'opposta
« costiera. Dalle finestre del castello prospicienti l'a-
« bisso, si direbbe che la montagna di contro gli
« porga, levandole alto quasi a fargliele più vicine,
« le sue ricche borgate e la distesa dei boschi e dei
« pascoli. Gli s'apre di rimpetto la più varia e pit-
« toresca delle minori vallate valdostane : la Valtor-
« nenche, onde scendono le acque del Cervino, e gli
« si affaccia, alto in quella, il più bello e ridente dei
« villaggi valdostani : Torgnon. I boschi di castani
« che nascondono le borgatelle di Emarese, di Chenal
« e di Saint-Germain, le folte pinete del colle di Joux,
« la ferrea giogaia del Zerbion, il conico poggio di
« Saint-Evence, gli fanno davanti una cerchia varia
« e maestosa. Saint-Vincent, adagiato nei prati, gli

« manda dalla sua chiesa lombarda il suono dell'ore.
« Châtillon, fiero della sua pulitezza cittadina, vistoso
« e pieno di sole, gli mostra gli archi sovrapposti
« del suo duplice ponte. Le basse falde spirano la
« giocondità dei colli toscani e vicentini; tutto intorno
« i luoghi hanno una bellezza nobile e cortese » (1).

La bourgade de Châtillon se trouve à l'altitude de 551 mètres. Elle est le chef-lieu d'un mandement de douze communes ayant une population complexe de 13619 habitants. La commune de Châtillon en compte trois mille. Elle est le siège d'une préture, des bureaux d'insinuation et des taxes, d'un bataillon de soldats *alpîns* et d'une station de carabiniers. La bourgade est traversée par la route provinciale Ivrée-Aoste, et deux autres routes carrossables la relie, l'une à la gare du chemin de fer et l'autre au chef-lieu de Valtornenche.

EPOQUE ROMAINE. — Le bourg de Châtillon, placé sur le parcours de la voie consulaire, devait être, pendant la domination romaine, un *vicus* important. Dans la plupart des provinces de la Gaule, les vestiges des camps romains étaient appelés vulgairement *castel*, *castellet*, *castillon*, *vieux câtil*, *castellier*, *châtelier* etc. Le nom de Châtillon est fréquent dans la France. Dans les anciens Etats de Savoie, nous le rencontrons au mandement de Saint-Julien en Genevois, dans le Faucigny, au mandement de Cluses, à Chindrieux et à Etrambières. Dans toutes ces localités existait un château fort. Dans la vallée d'Aoste, plusieurs châteaux du moyen âge se sont élevés sur des

(1) G. GIACOSA : *Castelli Valdostani* — Torino : Roux e Frassati 1897, p. 70.

débris de fortifications romaines qui commandaient l'entrée des vallées latérales. Plusieurs monnaies consulaires et impériales, que nous regrettons de n'avoir pu voir, ont été découvertes, il y a quelques années, sur le col Saint-Théodule, entre Valtornenche et le Haut-Valais.

Sur l'emplacement de l'église actuelle de Châtillon, devait exister un temple de *Sévirs Augustaux*, comme le rappelle un fragment d'inscription maintenant scellée au flanc méridional de l'église et dans laquelle une *Silvina* dédie ce monument à elle-même et probablement à son père ou à son mari qualifié de IIIII VIR AVG. Deux autres inscriptions dont l'une est intacte se rapportent à la même famille. *Valerius Vettianus* en a dédié une à la mémoire de son père, *Valerius Ingenuinus*, et l'autre à celle de sa mère *Petilia Severa*. Cette dernière, du même marbre d'Aymaville que les autres et très bien conservée, est scellée sur le mur de la rampe conduisant à l'église. Les mots y sont divisés par de petits cœurs. Charles Promis les fait remonter à la fin du II^e ou au commencement du III^e siècle.

La voie romaine, qui traversait Châtillon, se trouvait à cent mètres plus bas que la rue actuelle et allait aboutir au pont dont les culées et une arcade cintrée subsistent encore. « La bella strutura degli spalloni, dit Promis, di opera quadrata di tufo degli Alpi fiancheggia a grande elevatezza il torrente, poi svoltando nei fianchi va con rivestimento di schegge e di opera incerta ad addossarsi alla rupe. Scendendo tra gli scogli alla riva del Marmore se ne gode una veduta stupenda, e

» si può notare che il ponte antico era largo metri
» 5,80 (come quello di S. Martino e S. Vincent) ;
» che nelle faccie esterne di tutti i cunei e di tutti
» i massi stanno i buchi fattivi per l'entrata dei for-
» bicioni o delle ulivelle : che gli spalloni vi sono
» di disuguale altezza, assai maggiore essendo quello
» di destra numerante ben diciasette corsi di massi,
» mentre quello di sinistra non ne conta che otto ;
» che il diametro della luce è di circa quindici m.
» che le curve vi sono concentriche : e finalmente
» che l'arco è ridotto ad una sola zona verticale di
» cunei... » Promis n'admet pas que le pont ait été
ruiné, en 1691, par les soldats du maréchal de la
Hoguette. La structure même du pont divisé verti-
calement en neuf zones (cinq de coins et quatre de
emplecton comme à Pont-Saint-Martin), sans rien qui
les reliât, devait en amener la ruine. Le pont s'ouvrit
et les zones tombèrent dans le torrent, laissant sub-
sister celle du milieu, qui aurait été aussi démolie, si
les Français avaient fait sauter le pont par le moyen
des mines. Au sortir du pont, on peut suivre pendant
presque un kilomètre la voie romaine qui s'élève au
midi jusqu'au plateau de Ventoux et s'enfonce à tra-
vers les rochers pour remonter à l'autre plateau au
couchant de Chaméran. Le pont actuel aboutissant
à la chapelle de Notre-Dame-des-Grâces et reposant
sur les culées du pont romain est de l'an 1754 ; le
grand pont supérieur reliant le bourg à Chaméran
porte la date de 1766.

au XII^e et au XIII^e siècle, près de la Doire, sur le tertre appelé actuellement du nom de *Saint-Clair*, où l'on voit une chapelle et des vestiges d'anciennes constructions. La tradition prétend même que l'ancienne bourgade de Châtillon se trouvait dans cette localité. Ce promontoire était beaucoup plus étendu que de nos jours et il est certain qu'un château et qu'un bourg y ont existé. Quant à la bourgade de Châtillon, elle a toujours été où elle se trouve actuellement. Le pont et les monuments romains dont nous avons parlé en font foi. Mgr Duc, dans les *Esquisses historiques des évêques d'Aoste*, sous la rubrique de l'an 1193 (vol. I p. 175), nous dit : « La tradition locale appuyée sur d'anciens écrits rapporte qu'une bourgade était assise autrefois au pied du mamelon de Saint-Clair à Châtillon. Aucune charte ne signale l'existence de cette bourgade au douzième siècle. Mais nous avons un acte de la 6^e férie de janvier 1193, par lequel Aulin donna à l'église Saint-Pierre de Châtillon et à ses desservants une portion d'un champ appelé de la Perrela et situé sous le bourg de Châtillon (1). Ce qui montre que cette bourgade s'élevait dans le douzième siècle au lieu même qu'elle occupe aujourd'hui. » D'ailleurs dans la situation où il se trouvait, ce château des Rives ne devait avoir qu'une importance secondaire, car il ne pouvait servir de tour de défense. Par acte du 14 des calendes de janvier 1243, les vicomtes d'Aoste Godefroy, Aimon et Boson reconnurent tenir à fief du comte Amé

(1) *Historiae Patriae Monumenta*, Chartarum II, 1158.

de Savoie la bourgade de Châtillon et le château des Rives où existait un bourg : « *et castrum de Rives ubi burgum erat* » dit le texte de cette charte. L'historien de Tillier nous dit : « Le château des Rives était une maison forte élevée sur une butte de sable tout proche de la Doire; on en voit encore les vestiges. Il y avait autrefois là bas un ancien bourg, appelé aussi le bourg des Rives, et une grande route; mais déjà avant cette époque (1242), l'un et l'autre avaient disparu, emportés selon toute apparence, par quelque furieux débordement de la Doire et du torrent descendant de la vallée de Valtornenche, qui ravagea toute la plaine qui s'étend au pied de la colline où s'élève aujourd'hui le bourg de Châtillon. Il y a environ dix ans (1), on voyait encore le long de la Doire les vestiges du grand chemin de dessous, qui était soutenu en plusieurs endroits par des murailles dont on ne découvre plus que quelques fragments; le reste a été renversé par les débordements de la rivière. Ces murailles étaient si fortes et si puissantes que l'on eût pu les croire bâties par les Romains, si les ponts de Châtillon et de Saint-Vincent, qui sont sans contredit des ouvrages de ce peuple conquérant, n'étaient là pour nous faire connaître que la grande route qu'ils avaient établie et leurs maisons d'habitation étaient plus haut, et que le prétendu bourg d'en bas, avec le chemin près de la Doire, était plus ancien et peut-être même l'œuvre des premiers peuples Salasses » (2).

(1) Vers 1725.

(2) De Tillier : *Historique*, 2^e édition, p. 218 — Aoste, L. Mensio 1888.

Des excavations pratiquées au pied du mamelon de Saint-Clair, en septembre 1880, pour la construction de la voie ferrée, ont mis au jour cinquante cônes tronqués, en pierre ollaire, de la hauteur de 15 centim. sur 7 de diamètre. Ils se trouvaient à la profondeur de m. 3,50. Cette découverte confirme les données des anciens documents et de la tradition locale sur l'existence d'une bourgade dans cette localité (1).

C'est là tout ce que nous savons sur le château et le bourg des Rives. Depuis cette époque lointaine la Doire a dû changer son cours et se frayer un passage au midi du tertre de Saint-Clair.

Le premier document, dans lequel nous apparaît le fief d'Ussel, est encore l'acte de reconnaissance fait en 1242 au comte Amé par les frères Boson, Aimon et Godefroy, vicomtes d'Aoste. Ce fief passa à Ebal-le-Grand, fils de Godefroy et de Béatrix de Genève, devenu seigneur de Challant. D'Ebal, la seigneurie d'Ussel échut, en 1323, à son fils Pierre, chanoine et comte de Saint-Jean de Lyon et, de celui-ci, à Aimon et Ebal II, fils de Godefroy II, qui signèrent, en 1337, un acte de reconnaissance de la seigneurie d'Ussel au comte Aimon de Savoie. Dans le partage entre les deux frères, qui eut lieu le vendredi après la fête de saint Nicolas, l'an 1340, Aimon se réserva la seigneurie de Fénis, et Ebal II, dit *le jeune*, eut pour son lot la seigneurie d'Ussel et celle de Saint-Marcel démembrée de Fénis. Depuis lors, Ussel et Saint-Marcel formèrent pendant longtemps un seul

(1) Mgr Duc : *Le B. Boniface de Valpergue*. — Aoste : Ed. Duc, 1883, p. 149.

fief. Ussel n'avait point de château, mais une localité tout indiquée pour le construire, sur le rocher qui domine la Doire. Ce fut là qu'Ebal II fit élever, dans la première moitié du XIV^e siècle, le manoir qui nous montre encore aujourd'hui ses imposantes ruines. Nous ignorons la date précise de cette construction. Le notaire Jean-Claude Mochet, dans son manuscrit intitulé *Profil historial et diagraphique de la très antique cité d'Aouste*, nous a conservé une poésie latine relative à la fondation du château d'Ussel. Nous ne saurions affirmer qu'elle soit réellement de l'époque, mais nous la publions à cause de son originalité :

Accipe caput mittonis,
 Cati comum et caponis,
 Visum hominum duorum,
 Caput trium jumentorum (1).
 Octava die aprilis,
 Dominus Eballus nobilis
 Primum lapidem posuit
 In castro quod constituit
 In quodam monte Usselli,
 Forti contra hostes belli,
 Composito bona arte
 Videbitur omni parte.
 Multi fuerunt praesentes,
 Aedificio gaudentes.

Plures missae celebratae
 Fuerunt bene cantatae
 Ad honorem Trinitatis
 Et Mariae Dei Matris
 Et omnium coelestium
 Et mundo habitantium.
 Emmanuel huic concedat
 A Domina non recedat
 Nec a sua progenie,
 Ut pacifice teneant
 Et Dominum habeant,
 Postea sint in requie.
 Amen, amen, fiat, fiat
 Virgo Maria faciat.

Nous ne savons malheureusement rien sur la vie d'Ebal II, mais le château qu'il a construit nous ré-

(1) Ces quatre vers sont tellement énigmatiques que nous devons laisser à nos lecteurs le soin d'en deviner le sens. Ils font probablement allusion à des redevances féodales. Le *cati comum* semblerait indiquer les *catinae pelles* ou fourrures de peaux de chat d'Espagne, très fréquentes dans le costume des châtelaines.

vèle en lui la puissance, la force et le sentiment de la domination. La forteresse d'Ussel est encore remarquable au point de vue de l'art féodal.

Ebal II avait épousé Françoise, fille du sire Jacques de Quart, de laquelle il eut cinq fils et une fille. La seigneurie d'Ussel échut à l'aîné, Pierre, qui fut dépossédé de son fief, en 1409, pour avoir refusé de prêter le serment de fidélité au comte de Savoie, mais il en fut investi de nouveau en 1412. Pierre laissa trois fils : François, Nicolas et Antoine que le comte François de Challant mit en possession des châteaux et mandements d'Ussel et Saint-Marcel, le 25 septembre 1430, par acte reçu, Claude Voudan notaire. L'aîné, François, épousa Bonne de Divonne. Par acte du 11 juillet 1450, Guillaume Tardy, de Morgex, notaire, le bailli d'Aoste mit François de Challant en possession de la moitié de la juridiction des mandements d'Ussel et de Saint-Marcel, qui appartenait à Nicolas de Challant (1). Se trouvant sans héritiers, François disposa de son fief en faveur du comte Louis de Challant, mais ayant fait assassiner son frère Nicolas, François en fut dépossédé en 1470 (2). Denis et Pierre, fils de Nicolas, obtinrent, le 4 septembre de la même année, du duc Amé, moyennant 1200 florins, l'inféodation d'Ussel qui avait été confisqué à leur oncle. Ils entrèrent alors en lutte avec le comte Louis et avec son deuxième fils Jacques, avec lequel ils firent une transaction, en 1489. Précédemment, Nicolas de Challant avait déjà vendu tous ses droits sur Ussel et Saint-

(1) Archives du château de Châtillon. vol. 57.

(2) Vaccarone : *I Challant*, tav. IV — Torino, Casanova 1893.

Marcel, pour le prix de 4000 florins, à Catherine de Challant, par acte reçu par le notaire Jean du For, de Châtillon, le 21 mars 1448 (1). Jacques de Challant étant mort sans enfants, Ussel et Saint-Marcel furent dévolus à son frère aîné, le comte Philibert, duquel ils passèrent au comte René, qui vendit ces fiefs, sous réserve de rachat, au capitaine Paul de Madruzzo, pour payer une partie de la rançon due au maréchal de Brissac qui l'avait fait prisonnier au siège de Vercel.

A la suite du procès de revendication du comté de Challant contre les Madruzzo, les Lenoncourt et les Balestrin, les fiefs d'Ussel et de Saint-Marcel furent adjugés aux seigneurs de Fénis, par transaction du 10 juillet 1573. Depuis lors, le château d'Ussel avec ses dépendances a été incorporé à la baronnie de Châtillon (2). Le dernier qui habita le château d'Ussel fut François, qui en fut dépossédé, comme nous l'avons dit, le 24 octobre 1470. Les deux derniers membres de la branche d'Ussel furent Denis et Pierre, fils de Nicolas, qui vivaient encore en 1489. Le château servit plus tard de prison et on y abrita quelquefois des garnisons militaires, mais, à partir du xvi^e siècle, il fut dépouillé du mobilier et du matériel de guerre et complètement abandonné.

Les seigneurs de la branche Challant-Ussel portaient : *d'azur au chef de gueules, à la bande de sable ayant en chef une étoile d'or.*

(1) Archives du château, vol. 57.

(2) De Tillier : *Historique*, p. 222.

BARONNIE DE CHATILLON. — Si la civilisation romaine a laissé quelques débris à Châtillon, l'histoire de cette localité est muette jusqu'au XII^e siècle. Elle aura suivi les péripéties de la Vallée d'Aoste, que nous ignorons également. D'après le récit de Guichenon et de quelques autres historiens, en 1173, Châtillon et la vicomté d'Aoste faillirent passer sous le domaine du prince Jean d'Angleterre. Le comte de Savoie, Humbert III, désirait l'alliance du roi d'Angleterre Henri II, pour se défendre contre l'empereur Frédéric Barberousse. Humbert proposa de donner sa fille aînée Agnès en mariage à Jean Plantagenet, fils d'Henri II. Dans ce but, le comte de Savoie se rendit à la cour d'Angleterre, en 1173. Les négociations ayant été ouvertes, il fut arrêté que le comte assignerait en dotation à sa fille des terres dans la Savoie et le Piémont et, entre autres, celle de Châtillon, et qu'il investirait le prince Jean des droits de la vicomté d'Aoste. Ce projet échoua et la princesse Agnès doit avoir épousé plus tard un des seigneurs de la maison des comtes de Genevois.

Ce récit de Guichenon nous semble suspect, car la vicomté d'Aoste ne devait pas appartenir de plein droit à la Maison de Savoie; elle paraissait être héréditaire et transmissible dans une famille qui s'en dessaisit plus tard, en échange du fief de Challant. Ensuite Agnès de Savoie, qu'on dit avoir épousé, en 1194, le comte Humbert de Genevois, devait être fille d'Amé III et non pas d'Humbert III.

La première maison, qui aurait exercé une juridiction seigneuriale sur les terres qui nous occupent, paraît être celle des *De Castellione* dont nous igno-

rons la généalogie et qui s'est éteinte vers la fin du XIII^e siècle, en laissant les nobles Udrionis héritiers de ses terres et de ses droits. D'après l'Armorial de De Tillier, les nobles *De Châtillon* portaient : *de gueules à un château découvert d'argent crénelé, maçonné de sable.*

Nous ne savons, en quelle année, ni dans quelles circonstances, les terres de Cly, de Châtillon et la vallée du Marmore passèrent sous le domaine des vicomtes d'Aoste, devenus ensuite seigneurs de Challant. Le premier des vicomtes d'Aoste, qui apparaît en qualité de seigneur de Cly et de Châtillon, est Boson III, qui reçoit une investiture du comte Thomas I, en 1212, et lui fait une reconnaissance pour les fiefs de la Vallée d'Aoste, en 1232; mais, dans la fondation de l'hôpital de Saint-Théodule, à Châtillon, faite en 1165, nous voyons déjà que Boson II affecte pour l'entretien de cette maison des propriétés sur les territoires de Châtillon, d'Antey et de Torgnon (1). Boson IV de Challant, troisième fils de Boson III et de Flandine des comtes de Valsesia, est considéré comme souche des seigneurs de Cly et de Châtillon. Il eut cinq fils, parmi lesquels Boniface, qui commença la branche éphémère des seigneurs de Cly, et Godefroy, celle des seigneurs de Châtillon.

Godefroy de Challant, seigneur de Châtillon, épousa Galliène Grossi du Châtelard, sœur de saint Pierre III, archevêque de Tarentaise. Il eut deux fils : Aimon, évêque de Sion, et Pierre I, qui succéda dans le fief de Châtillon.

(1) Gromaud : *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, I, 514.

Le 6 avril 1344, eut lieu une transaction entre Pierre, seigneur de Cly et son cousin Pierre, seigneur de Châtillon, pour fixer les limites de leurs fiefs. D'après ce document, la seigneurie de Châtillon avait pour limites : « le milieu du cours du Marmory jusqu'à la limite placée sur la ponteille de Liex et depuis la dicte borne tendant de Bécheron jusqu'à l'échelle de Promiod, tendant par le collet de Champchilliez par la synie jusqu'au sommet du bec de Montaneya dessus et dessous. » La porte du Marmory, avec sa maison ainsi que le pont, appartenaient au seigneur de Châtillon, qui pouvait les restaurer ou les reconstruire au besoin. D'après cette transaction, on voit qu'il y avait dans le Marmory (appelé actuellement Marmore) une île au dessous du hameau de Bruzoncle et une autre à Ventoux. Cet acte fut reçu par le notaire Pierre de Besançon (1).

Le 2 décembre 1312, le seigneur Pierre de Châtillon acheta de Jean de feu Pierre d'Aquila une maison située au bourg de Châtillon et dont il fit probablement sa résidence. L'année suivante, il acquit de Pierre Gaspardini des propriétés à Saint-Vincent et nous le voyons encore faire des acquisitions à Châtillon en 1343, 1350 et 1355. Notons qu'à cette époque, ce seigneur portait exclusivement le titre nobiliaire de Châtillon, quoique les vicomtes d'Aoste fussent déjà en possession du fief de Challant. Ce ne fut que plus tard que le nom de Challant se généralisa à toute la famille.

(1) Archives, vol. 57,

Mentionnons encore les actes suivants qui se rapportent au même seigneur : Concession en emphytéose faite par le chevalier Pierre de Châtillon, le 20 novembre 1355, en faveur de Martin Viagli, d'un cens annuel dû par les particuliers de Châtillon. Cet acte fut stipulé en présence du curé local Jean Leonardi. — Cession de droits faite par Marguarone Collini au chev. Pierre de Châtillon, le 11 avril 1361. — Inféodation faite le même jour par Pierre de Châtillon à Vuillete Ruissan, bourgeois de Châtillon, des fractions du bourg, des fiefs et arrière-fiefs, pour une perdrix de servis annuel, deux perdrix de plaid et 53 florins d'or d'intrage (1).

Pierre I de Châtillon avait épousé Marguerite de Chevron, qui lui survécut et mourut en 1376.

Un membre oublié dans les généalogies que nous possédons est le chevalier Guillaume de Châtillon, qui apparaît à l'assemblée des Trois Etats d'Aoste, le 20 mars 1337, dans laquelle il édicta des prescriptions, au nom du comte de Savoie dont il était conseiller, sur les droits, les privilèges et les obligations des pairs de la Vallée d'Aoste (2).

Pierre I de Châtillon laissa deux fils : Boniface, qui fut gouverneur du château de la Majorie (Sion), et Pierre II, qui succéda dans le fief de Châtillon et qui épousa Marguerite de Gruyères (3). Par testament du 8 février 1359 (?), reçu par le notaire Pierre de La Bisona, Pierre II institua héritier universel son fils

(1) Archives : vol. I, n. 101.

(2) Bollati di Saint-Pierre ; *Le Congregazioni dei Tre Stati della Valle d'Aosta*. I, 5.

(3) D'après Vaccarone (*I Challant*) ; Pierre I aurait épousé Marguerite de Gruyères et Pierre II, Marguerite de Chevron-Villette.

Boniface. Ce dernier étant mort sans postérité, le fief de Châtillon, d'après les coutumes du pays d'Aoste, tomba en *commise* et fut dévolu à la Couronne. Le Comte Vert conserva cette seigneurie pendant quelques années, puis il en fit cession à Iblet de Challant, capitaine général du Piémont, pour le prix de 5000 florins d'or de grand poids, le 15 juin 1366. Le comte de Savoie déclara faire cette investiture, en reconnaissance du zèle qu'Iblet et ses prédécesseurs avaient démontré pour le service de l'Etat (1). La cession comprenait le château, la ville, le mandement de Châtillon, avec le domaine mixte et absolu, juridictions, hommages, fidélités, rentes, servis, usages, etc. Le 19 août. 1409, Iblet souscrivit à un acte dans lequel il reconnaissait tenir en fief d'Amé VIII le bourg de Châtillon, les terres de Promiod, de Nissod et du Chanton (2), le marché qui a lieu le mardi de chaque semaine, le péage, les bois, les eaux, les pâturages, depuis le pont du Marmore jusqu'au milieu de la vallée de Méyran et depuis le milieu de la Doire jusqu'au sommet des monts. Iblet promit un hommage-lige annuel au comte de Savoie et, s'il venait à passer à Châtillon, deux parts de gîte, plus trente livres de plait au changement du vassal.

Des documents de 1379 et de 1408 contiennent les noms de tous les particuliers qui payaient des redevances à Iblet de Challant (3). Ces redevances

(1) De Tillier : *Historique*, p. 214.

(2) On appelait *Chanton* le territoire au-dessus de la route nationale, depuis le Bourg jusqu'à la limite de Saint-Vincent. Dans le patois de l'endroit, les habitants de ces hameaux sont distingués avec le surnom de *Chaboudins*.

(3) Archives, vol. I, n. 101.

étaient considérables, mais Iblet n'était pas encore maître absolu de tout le territoire de Châtillon, car le 26 mai 1379, nous voyons que Pierre Arca, de Châtillon, y consigne une quantité de redevances au noble Vuillermet Udrionis. Le 7 juillet 1371, les seigneurs Jean et Henri, fils à feu Pierre, naturel de Challant, firent une cession emphytéotique de plusieurs propriétés situées à Châtillon, où les nobles des Cours firent aussi, en 1382, des acquisitions autorisées par Iblet.

Par son testament du 15 février 1405, Iblet de Challant laissa la seigneurie de Châtillon à son deuxième fils, Jean. D'après l'historien de Tillier, ce fut Jean de Challant qui fit bâtir le château de Châtillon sur le promontoire au-dessus de l'église. Nous croyons plutôt qu'il l'ait fait reconstruire ou agrandir, car une maison forte devait y exister antérieurement. Ce Jean de Challant épousa, en 1387, Louise de Cossonay, de laquelle il n'eut que deux filles : Jacqueline qui épousa le bailli d'Aoste, Aimon de Châteaueux et ensuite Amédée de Varey, et Marie qui épousa un De Spina et ensuite le noble Aimon Glassard, conseigneur d'Issogne (1). En vertu du pacte de famille qui excluait les femmes de la succession aux fiefs, celui de Châtillon fut hérité par François de Challant, frère aîné de Jean. La seigneurie de Challant, dont Châtillon faisait partie, ayant été érigée en comté, l'an 1424; le comte François séjourna rarement à Châtillon, où il était représenté

(1) Vaccarone : *I Challant*, tav. III.

par son châtelain, le noble Voucher de Lucinge. François de Challant épousa d'abord Catherine Doron de Bossonens et, en secondes noces, Françoise Marchal de Meximieux, mais, de ces deux mariages, il n'eut que quatre filles. Malgré tous leurs mérites, nous devons avouer que les comtes François et René ont été les principaux artisans de la ruine de leur Maison. N'ayant pas de descendance masculine, l'un et l'autre voulurent léguer le comté de Challant à leurs filles, contrairement au pacte de famille qui les excluait de la succession. De là, des guerres et des procès dans lesquels la famille s'épuisa. En date du 6 mai 1425, le comte François se fit absoudre par l'évêque d'Aoste, Oger Moriset, de tous les torts qu'il aurait pu causer à l'Eglise. Dans ce document, l'évêque en fait de grands éloges et mentionne le cadeau du reliquaire de saint Jean-Baptiste que François avait fait à la cathédrale d'Aoste (1).

François de Challant se fit autoriser, en 1435, à tester en faveur de ses filles. L'aînée, Bonne, avait épousé Jean de Mombel de Frossasco ; Antoinette avait épousé Jacques de Vallaise ; Marguerite, Antoine de Montbel, seigneur de l'Entremont ; Catherine, la cadette, épousa Jean de Challant, Pierre d'Introd et enfin Pierre de Chissé de Polinge.

Pierre d'Introd, bailli d'Aoste, homme hardi, courageux, plein d'audace et sans scrupules, après son mariage avec Catherine, visa à s'emparer du comté de Challant et arbora le drapeau de la révolte contre

(1) Archives, vol. 1, n. 103.

le Duc de Savoie. Les Challant de Fénis et d'Aymaville protestèrent contre les usurpations de Catherine et de Pierre d'Introd. Des procès et des guerres troublèrent ensuite, pendant seize ans, les terres de Châtillon, de Verrès et de Graines (1). Enfin le Duc de Savoie investit du comté Jacques de Challant, de la branche d'Aymaville, en 1456. Le 14 octobre de la même année, Jacques prit possession du comté de Challant et de la seigneurie de Châtillon. Il avait épousé, en 1441, Jeanne Andrevet, des seigneurs de Beaurepaire, qui lui apporta en dot les seigneuries du Saix et de Retourtens (2).

De Jacques, la seigneurie de Châtillon passa à son fils Louis, III^e comte de Challant, qui épousa Marguerite de la Chambre, en 1477. Il laissa plusieurs fils, parmi lesquels Charles, protonotaire apostolique, prieur de la Collégiale de Saint-Ours, et Philibert, qui prit le titre de IV^e comte de Challant et qui fit du château de Châtillon sa principale résidence. Philibert épousa, en 1502, Louise d'Arberg des princes de Baden, qui lui apporta en dot la principauté de Valengin et la baronnie de Bauffremont. Comme nous l'avons dit, Philibert mourut en 1517 et sa femme, en 1518, laissant leur fils unique, René, sous la tutelle de son oncle paternel, le prieur Charles de Challant. C'est à cette époque que se rapportent les inventaires que nous publions.

(1) Ces événements ont été racontés par M. Louis Vaccarone, dans son étude *In Val di Challant nel secolo XV* (Bulletin du Club Alpin Italien, vol. XX, N. 53 — Turin 1887), et par M. le chanoine S. Vuillermin, dans son ouvrage : *Le Mandement de Graines et ses franchises du XV^e et du XVI^e siècle*. — Aoste : L. Mensio, 1888.

(2) Aubret : *Mémoires pour servir à l'histoire de Dombes*. — Trévoux, 1868, v. III, pp. 85, 134, 208.

René de Challant ne séjourna presque jamais à Châtillon; sa résidence favorite était Issogne, quand les voyages et les ambassades lui en laissaient le loisir. La première épouse de René, Blanche-Marie Scapardone, habita pendant quelques mois le château de Châtillon, tandis que ses trois autres femmes, Mincie de Bragance, Marie de la Palud et Peronne de la Chambre résidèrent continuellement à Issogne. René de Challant étant mort en juillet 1565, la même année, en vertu de ses dispositions testamentaires, sa fille Isabelle, épouse de Jean-Frédéric Madruzzo, prit possession de tous les fiefs et fit dresser l'inventaire du mobilier des châteaux. Les quatre frères François, Georges, Claude et Jean, fils de Charles de Challant, de la branche de Fénis, invoquant les anciennes substitutions testamentaires et le pacte de famille, intentèrent procès à Isabelle pour revendiquer le comté de Challant. Leurs descendants eurent gain de cause, en 1696, mais à la suite d'un procès qui avait duré 130 ans et préparé la ruine de la famille. En 1568, les barons de Fénis ne pouvant continuer le procès, faute de ressources, firent, le 18 juillet, avec Isabelle, une transaction par laquelle ils renonçaient à leurs prétentions sur le comté, sur Aymaville, Graines, Verrès et Issogne, moyennant la cession de Châtillon, Ussel et Saint-Marcel. Après que les Challant eurent obtenu l'autorisation du Duc de Savoie et l'intérination à la Chambre des Comptes, Isabelle, soulevant des prétextes, refusa de leur remettre ces fiefs. Le procès recommença et le Sénat de Piémont, par sentence du 10 juillet 1573, condamna Isabelle qui fut enfin forcée à s'en dessaisir.

François de Challant, qui était l'aîné, eut la baronnie de Fénis; Georges, le deuxième, eut Châtillon; à Claude échut la seigneurie de Villarsel, et à Jean, celle de Saint-Marcel. Pour que la seigneurie de Châtillon fût du même rang que celle de Fénis, elle fut érigée alors en baronnie, en faveur de Georges de Challant, lequel commença la série des barons de Châtillon (1).

Georges de Challant, nommé bailli d'Aoste et gouverneur d'Ivrée, le 3 février 1590 (2), épousa d'abord Jeanne de Galliers, de laquelle il n'eut point d'enfants. Il épousa, en secondes noces, Adrienne, fille du comte Georges Costa de la Trinità et d'Arignano. Georges mourut en 1595 et laissa, de son second mariage, trois fils et autant de filles. *Lucienne* épousa Emmanuel de Bouvent, comte de Saint-Pierre; *Bonne*, le comte Octave de Saint-Second et *Marguerite*, le baron Gaspard de Chevron-Villette. *Jean-Baptiste*, page à la Cour, mourut à dix-sept ans, la même année que son père, et *Charles-Gaspard* fut seigneur d'Ussel (3). La baronnie de Châtillon échut à *Paul-Emmanuel*, l'aîné des fils de Georges.

Paul-Emmanuel de Challant, baron de Châtillon, gouverneur du Duché d'Aoste et Lieutenant général des princes Thomas et Maurice de Savoie, a attaché son nom à une belle œuvre, la fondation du couvent des capucins de Châtillon, dont nous parlerons plus tard. Il épousa, en 1626, Leanza de San Martino et mourut en 1641, laissant la baronnie à son fils *François-Jérôme*.

(1) Archives, vol. 92-114.

(2) Bollati di Saint-Pierre : *Le Congregazioni dei Tre Stati della Valle d'Aosta*, II, 280.

(3) Vaccarone : *I Challant*, tav. X.

François-Jérôme devint comte de Challant, ensuite de la sentence de revendication, obtenue le 23^e juin 1696, contre la marquise Christine de Lenoncourt et ses fils, héritiers des Madruzzo. Par lettres patentes du 24 août 1696, les barons de Fénis et de Châtillon furent investis de la baronnie d'Aymaville et de tous les fiefs et châteaux du comté de Challant, qui avaient appartenu à des familles étrangères pendant plus d'un siècle. Depuis lors, les barons de Châtillon portèrent le titre de comtes de Challant et fixèrent leur résidence à Châtillon et à Aymaville.

François-Jérôme, colonel et gentilhomme de chambre de S. A., épousa, en 1669, Diane-Françoise Solaro de Moretta et mourut en 1702, laissant onze enfants qui furent presque tous élevés au château de Châtillon. *Emmanuel* fut officier au régiment des Gardes; *Jean-Antoine*, capitaine au régiment de Piémont, tué le 7 août 1706, au siège de Turin et enseveli dans la cathédrale de Saint-Jean; *Joseph-Félix*, baron de Châtillon, mort sans descendance en 1748; *François-Jérôme*, capitaine dans les Dragons, en 1766; *Paul-François*, prévôt de Saint-Gilles à Verrès, décédé dans cette charge, en 1745; *Ignace*, capitaine des Dragons et gentilhomme de S. M.; *Jean-Baptiste*, capitaine au régiment de Savoie, mort en 1740; *Madeleine* qui épousa un comte de Lombriasco; *Thérèse-Eliane*, religieuse au couvent de la Visitation d'Aoste et *Jeanne-Baptiste*, religieuse au couvent de Sainte-Catherine de la même ville (1). Le comté de Chal-

(1) Vaccarone : tav. X.

lant et la baronnie de Châtillon échurent à l'aîné des fils, *Georges-François*, qui hérita aussi la baronnie de Fénis, en 1715, ensuite du décès d'Antoine-Gaspard, mort sans héritiers directs. Il la vendit, la même année, à la famille des comtes de Saluces-Paesana.

Georges-François de Challant épousa, en 1706, Christine Solaro de Govone, de laquelle il eut huit enfants. Il mourut en 1729. Ses enfants furent : *Sylvie-Thérèse*, épouse du comte Ignace Saint-Martin de Strambino; *Marie-Gabrielle*, épouse du comte Charles-François Faletto de Villafalletto; *Christine*, religieuse à la Visitation d'Aoste; *Louise*, épouse du comte Louis-Dominique Camerana, marquis d'Incisa; *Elisabeth*, épouse du comte Amédée Salmatoris Roussillon du Villar; *Joseph-Louis*, officier au régiment des Gardes, mort au siège de Coni, en 1744; *Charles-François-Octave*, qui succéda dans le comté, et enfin *Philippe-Maurice*, baron de Châtillon, qui fut le dernier survivant mâle de la Maison de Challant. Né en 1724, Philippe-Maurice se maria deux fois, mais il n'eut pas de descendance et il mourut le 18 octobre 1804.

Charles-François-Octave épousa d'abord Isabelle de Brassicarda de laquelle il eut trois enfants : *Sylvie*, épouse du comte Antoine Rombelli; *François-Maurice* et *Thérèse*, qui épousa le comte Victor della Rocca et mourut le 31 décembre 1837. De son deuxième mariage avec Virginie Meinardi, veuve Duretton, Charles-François-Octave n'eut qu'un enfant qui vécut peu de jours.

François-Maurice, né en 1749, mort en 1796, avait épousé, en 1791, Gabrielle, fille du comte Hya-

cinthe Canalis de Cumiana et de la comtesse Julie, née Alfieri. François-Maurice mourut en 1796. Son fils unique, *Jules-Hyacinthe*, mort au château de Châtillon, le 2 mai 1802, à l'âge de huit ans, fut le dernier baron de Châtillon et le dernier comte de Challant.

Depuis que la seigneurie d'Ussel en fut démembrée, le fief de Châtillon comprenait le bourg, les villages de Promiod, Nissod, la colline jusqu'aux limites de Saint-Vincent, une partie de la paroisse de Pontey et la terre de Chamois. Le faubourg de Chaméran et les hameaux de Breil se trouvaient sur le territoire de la commune de Torgnon et appartenaient au fief de Cly. En 1371, 1382, 1395, Iblet de Challant, qui avait été investi de ce fief en 1366, fit de nombreuses acquisitions à Châtillon. En 1314, les seigneurs Boniface et Godefroy de Cly vendirent à Godefroy de Challant, pour le prix de mille livres ayant cours à Aoste, tout ce qu'ils possédaient dans les confins suivants : 1° le torrent Marmore ; 2° les propriétés des seigneurs de Prabornaz, Revillars et Anniviers, dans le Vallais ; 3° les propriétés d'Ebal de la val de Goz (*sic*) et celle de Montjovet en Chamois ; 4° la propriété de Perronet de Châtillon, à Promiod. Cet acte fut reçu par le notaire Pierre de Chambave, dit de Saint-Sylvestre (1). Il paraît qu'à cette époque les relations avec le Haut-Vallais, par le col du Mont-Cervin, étaient fréquentes, car une fille de Godefroy, seigneur de Châtillon, épousa le

(1) Archives, vol. 57.

seigneur Jacques d'Anniviers. Devenue veuve en 1288, Guidona de Challant acheta de l'évêque de Sion la vidamie d'Anniviers, par acte du 3 janvier 1293. Elle stipula en outre un accord avec Aimonet de Challant, fils d'Ebal-le-Grand, le 3 mai 1292 (1). Déjà le 9 octobre 1270, certain Louis, dit Brunet, vendit à Ebal-le-Grand tout ce qu'il possédait à Châtillon, pour le prix de vingt écus. Au XIII^e siècle, cette seigneurie devait être indivise, car, dans un acte du 27 avril 1382, Ebal figure avec le titre de seigneur de Châtillon, tandis que c'est son cousin germain Godefroy, fils de Boson IV, qui est considéré comme chef de cette branche. Avant le XIV^e siècle, il est difficile de pouvoir établir une délimitation précise entre les fiefs et les propriétés de la Maison de Challant.

Depuis l'extinction de la branche aînée de Fénis, les barons de Châtillon occupèrent la troisième place dans les assemblées des Trois Etats et ce droit fut reconnu à Joseph-Félix de Challant-Châtillon, dans l'assemblée du 20 décembre 1706 (2).

La branche aînée de Challant-Fénis portait : *d'argent au chef de gueules, à la bande de sable brochante sur le tout*. Quand les rameaux de Cly et de Châtillon se subdivisèrent, le premier adopta pour brisure *trois croissants renversés d'or posés sur la bande de sable, l'un en chef, le second en fasce, le troisième en pointe*; le rameau de Châtillon se distingua par un *annelet d'or posé en chef sur la bande de sable*. Après

(1) Vaccarone : tav. II.

(2) Bollati di Saint-Pierre : *Le Congregazioni dei Tre Stati*, IV, 32.

l'érection de la baronnie, les seigneurs de Châtillon adoptèrent pour brisure *une palme d'or posée en chef sur la bande de sable de l'écu.*

FRANCHISES DE CHATILLON. — Les franchises accordées par les seigneurs à leurs serfs et justiciables sont importantes pour l'étude du droit féodal, des coutumes et des conditions sociales de nos ancêtres. La plupart de nos mandements avaient leurs franchises et leurs privilèges qu'ils conservaient avec un soin jaloux et faisaient renouveler à des époques déterminées, ou quand un nouveau feudataire prenait possession du domaine (1). Nous ne pouvons reproduire ici le texte des franchises accordées au Bourg et ensuite au mandement de Châtillon, mais nous en signalerons les dispositions principales.

Les plus anciennes de ces franchises furent accordées aux habitants du Bourg par le noble Pierre, conseigneur de Châtillon, le 14 juillet 1238. Pierre était fils du vicomte d'Aoste, Boson III, et frère de Boson IV, duquel sont issues les branches de Cly et de Châtillon. Ce même Pierre fut présent à l'acte de reconnaissance du fief de Châtillon, fait par son père, le 20 août 1232. En 1311, Pierre I de Châtillon confirma en faveur des habitants du Bourg les franchises de 1238. Nous ne connaissons pas le texte de ces deux actes qui sont mentionnés dans des documents postérieurs. Le 13 janvier 1368, Boniface de Challant, chanoine de Vienne, Jean son frère et

(1) M. le chan. S. Vuillermin a publié et enrichi de notes les *Franchises du mandement de Grainnes. du XV^e et du XVI^e siècle.* — Aoste : L. Mensio. 1888.

Iblet, fils de ce dernier, accordèrent aux bourgeois d'importantes franchises dont le texte original a été conservé. Le 10 et le 11 novembre 1418, le comte François les étendit aux villages de Cono, Chanton, Ysseyries, Pissin, Domiana, Nissod, Promiod, Trana, Brusoncle, Pontey, Créchardon et Ussel, et il les renouvela de nouveau à tout le mandement, pour le prix de mille florins, le 21 mai 1436. Le comte Jacques, le 4 mars et le 4 décembre 1457; le comte René, le 30 septembre 1519; Georges, seigneur de Châtillon, le 23 avril 1578; Paul-Emmanuel, en 1616; le comte Georges-François, le 21 novembre 1707, et enfin Charles-François-Octave, en 1748, ratifièrent les franchises de l'an 1368 (1). Elles furent en vigueur jusqu'à ce que Charles-Emmanuel III promulgua les *Royales Constitutions*, en 1770, et fit publier le *Règlement particulier pour le Duché d'Aoste*, en 1773.

Voici les dispositions les plus importantes des franchises accordées aux bourgeois de Châtillon, en 1368, par Boniface, Jean et Iblet de Challant, et dont l'acte fut dressé à Châtillon, dans la maison de Vulliet de Rovarey, par le notaire Jean de Hône, en présence du noble Pierre de Rochefort, de Jean de Allie, bourgeois de Donnas, de Théodule de Lienor, habitant à Saint-Vincent, d'Humbert et de Jean-Humbert, de Villa-Challant :

Les limites du bourg de Châtillon jouissant des franchises sont fixées dans l'espace de vingt toises

(1) M. le chanoine D. Noussan possède des copies authentiques des franchises de Châtillon depuis l'an 1368. Les documents originaux existent aux archives du château.

de Savoie, vers le levant, à partir de la porte sur le pont du Marmore.

Tous ceux qui résident dans les confins de la bourgade sont déclarés libres; ils peuvent succéder, dans les biens paternels et maternels, à quelconque degré de parenté légitime; ils doivent être hommes-liges du seigneur et de ses successeurs et prêter serment d'observer les franchises. Les successions sur les biens meubles, par échute, ensuite d'accident, sont dévolues moitié au seigneur et moitié en bienfaits au profit de la localité, « *in melioramento loci dicte franchisiè* ». La vente des fiefs et des arrière-fiefs est soumise à certaines réserves de la part du seigneur, qui a d'abord le droit de les retenir lui-même, au même prix qu'une autre personne quelconque. Un mois après qu'on les lui aura présentés, si le seigneur ne veut pas en faire l'acquisition, le vendeur aura droit d'aliéner sa propriété à qui il voudra.

Les bourgeois jouissant des franchises, les usu-riers, les enfants clandestins et les bâtards « *renoverii et renoverie, boschacii et boschacie, bastardi et bastarde* » sont exempts du droit de mainmorte et peuvent librement tester et disposer de leurs biens meubles et immeubles. Ils peuvent aussi confier librement, à qui ils voudront, la procuration « *advoieria* » et la tutelle de leurs enfants et parents et même des enfants illégitimes, pourvu que les tuteurs dressent l'inventaire des biens et donnent garantie d'une bonne administration.

Les plus proches parents succèdent dans les biens de ceux qui meurent sans héritiers directs. Si aucun héritier ne se présente, les biens doivent être confiés

à la garde de deux hommes et si, après un an et un jour à dater du décès, il ne se présente aucun héritier légitime, l'hoirie est dévolue au seigneur « *ad manus domini, jure alterius cujuscumque semper salvo* ».

Les bourgeois de Châtillon sont affranchis des impositions militaires et de la cavalcade, sauf de celle qu'ils doivent faire jusqu'à Mont et Colonne-Joux (Grand et Petit-Saint-Bernard) et jusqu'à dix lieues au-dessous de Châtillon. Ils sont aussi affranchis de l'obligation à la *quarantena*, par laquelle, s'ils venaient vendre dans la bourgade une certaine quantité d'or ou d'argent « *numatas* », le seigneur avait le droit de l'acheter lui-même, de préférence à quiconque. Si, au bout de trois jours, le seigneur ne l'achetait pas, le propriétaire pouvait vendre son métal à qui il voudrait.

Quand un bourgeois de Châtillon en assigne un autre par devant le seigneur ou son châtelain, pour payement de dettes « *qui clamam fecerit dictis nobilibus vel eorum nuncio* », chacune des parties est tenue à déboursier au seigneur douze deniers, et le condamné doit rembourser les dépenses à son adversaire. Le seigneur se réserve le droit de juger de toutes les causès, sauf appel au Tribunal des Connaissances, et peut obliger les témoins à déposer en sa présence.

Les bourgeois doivent se servir des moulins et des fours du seigneur, moyennant la redevance d'un sétier de seigle. Pour les maisons habitées, sur la voie publique du Bourg, les propriétaires doivent payer au seigneur, à la fête de saint Martin, pour chaque toise de façade (mesure de Bard), une rede-

vance annuelle de douze deniers. Les fenêtres dans lesquelles on expose des marchandises sont soumises à une redevance annuelle de quatre deniers pour chaque famille. Le seigneur a aussi le droit de suspendre, dans la bourgade, le commerce du vin et d'y vendre exclusivement le sien, pendant quinze jours à son choix. Pendant ce temps, les contrevenants sont punis, chaque fois, par un ban de soixante sous et par le séquestre du vin.

Le seigneur ne peut prélever aucun ban nouveau, sans l'annoncer préalablement, sauf pour les maléfices, les délits contre la moralité et les vols. Un bourgeois qui aurait soustrait frauduleusement une propriété à un autre est condamné à la restitution et à soixante sous de ban. Celui qui saisit une personne par les cheveux paye cinq sous de ban, si c'est avec une main, et dix sous, si c'est avec les deux mains. Pour les homicides, incendies, falsifications de titres ou de monnaies, faux témoignages, empoisonnements et viols, les coupables de ces délits et leurs biens sont à l'arbitre du seigneur. Les voleurs sont punis d'après la coutume de la Vallée d'Aoste. Celui qui brise les portes d'une maison, ou qui y commet des violences, est soumis à un ban de soixante livres envers le seigneur. Quiconque détient, dans un but coupable, un couteau, une épée ou un glaive est soumis à un ban de soixante sous, et, s'il vient à se servir de ces armes et à répandre le sang, le ban est de vingt-cinq livres. Les détenteurs de javelots, de flèches et de lances sont soumis à un ban de dix livres; les adultères et ceux qui les favorisent, à un ban de soixante écus. La même peine est comminatoire pour ceux qui

emploient des poids ou des balances fausses et qui se servent, pour la vente, de sétiers ou d'hémines ne portant pas la marque du seigneur. Tous les autres délits non spécifiés sont à l'arbitre du seigneur.

Pour obtenir le droit de jouir de ces franchises, il fallait avoir habité un an et un mois dans les confins du Bourg.

Ces franchises furent renouvelées, augmentées, modifiées et étendues à tout le fief de Châtillon, en 1457, par le comte Jacques; en 1519, par le comte René et, en 1578, par Georges de Challant. Dans ces dernières, furent abolis les droits de laod, grant, vente, douzain et treizain. Le seigneur a le droit d'acheter, de préférence à quiconque, les produits de la chasse et de la pêche. Les sujets de Pontey et de Chamois sont autorisés à vendre et aliéner leurs biens, sauf à l'église, à l'hôpital, à un pair de terre ou au seigneur de l'endroit. Les mêmes franchises règlent les controverses, les droits du métral, du mandier, du châtelain et des commissaires. Les sujets sont obligés d'élire deux syndics et six conseillers, et ceux-ci sont tenus à prêter le serment de bien remplir leurs fonctions. Les habitants peuvent vendre leurs denrées à quiconque, sauf aux commis du seigneur; ils sont déclarés exempts de tous les péages et gabelles sur quelque marchandise provenant de la Lombardie (1), sauf pour les meules de moulin. Les sujets obtiennent aussi le droit de construire des ruisseaux, moyennant douze deniers de servis. Le seigneur

(1) On comprenait alors, sous le nom générique de Lombardie, non seulement la province homonyme, mais aussi le Piémont et toute la plaine du Pô.

s'engage à ne percevoir aucune taille ni subside, sauf pour la milice, la croisade en Terre Sainte « *pro viagio ultra marino* », les incendies et le mariage des filles « *pro filiabus maritandis* ». Il n'est cependant question, dans ces franchises, d'aucun droit infamant que des romanciers ont si souvent attribué au moyen âge. Les sujets peuvent léguer la tutelle de leurs enfants à qui ils voudront et jouir des eaux, des pâturages et des bois; les enfants illégitimes peuvent disposer librement de leurs biens; les filles peuvent succéder librement, à défaut d'enfants mâles; le droit de *chésie* est aboli et les biens des usuriers sont dévolus au seigneur.

Ces franchises portent en général l'empreinte des coutumes locales et du droit bourguignon. Tous les cas n'y sont pas spécifiés; elles pouvaient être élastiques dans leur application, mais elles ne contiennent aucune disposition tyrannique. A part quelques rares exceptions, les Challant ont toujours fait preuve de sentiments de bienveillance et d'humanité envers leurs sujets, et les sinistres légendes du Canavais et de quelques localités du Piémont ont respecté les ruines de nos châteaux.

Les franchises du comte Louis, accordées le 9 septembre 1479, sont précédées d'une curieuse introduction philosophique sur la création et les destinées de l'homme, sur le libre arbitre, la loi divine et naturelle, sur la différence entre l'homme et l'animal, sur le droit écrit et les coutumes locales etc. Cette introduction, écrite en un latin classique très pur, est une imitation des premiers chapitres de Salluste.

Les franchises de Châtillon nous ont conservé les

noms des anciennes familles de l'endroit. Dans celles du comte Jacques, du 4 décembre 1457, nous voyons figurer les nobles et discrets Guillaume Tarditi, Nicod Briton, Pierre Brotte, Jean son frère, Antoine de Castellet, Pierre Barme et Jean Valluch, bourgeois de Châtillon, Antoine de Rumella, Jean Tosquin, Martin Magnin, Théodule de Luboz, Jean Gallet et Jean d'Aymonet Bossonet, qui représentaient les hommes de Cono, Promiod, Nissod, Trana, Sioney et du Chanton. Le comte René de Challant renouvela les mêmes franchises, le 28 février 1519, dans la cour du château d'Issogne, près de la fontaine « *in magna platea ipsius castris, prope bornale* » et les témoins furent Urbain Mallet, capitaine du château de Montjovet, Michel Vercellon, châtelain de Bard, Claude de Croso, bourgeois de Verrès, Pierre de Romecour, le prêtre Jean de Grosso et le notaire Antoine de Gens, bourgeois de Verrès. Les bourgeois de Châtillon présents à cet acte furent les notaires Pierre Lucat et Pantaléon de Braco, Clément de Chandiou, Nicolas son frère, Jean de Ferney, Martin de Thonoz, Martin Gallet, Pierre de Carrer, Guillaume de Vuillenc, Antoine de Lex, Jean de Moller, Pierre Magnin, Antoine du Gard, Jean de la Sala, Martin de Pierre Vianin Poguel et Jacques de Vesan.

Cette nomenclature est peut-être fastidieuse pour le lecteur, mais elle a son intérêt pour l'étude des noms de famille qui commencent à se former et à se fixer dans les actes publics. Nous voyons que la plupart sont des diminutifs ou des corruptions des noms de baptême et que d'autres noms de familles

empruntèrent celui de la localité qu'elles habitaient. Les accidents du sol, la forme de la maison, l'arbre, la fontaine, le bocage, le rocher, la profession de l'individu, un défaut physique ou une qualité morale et surtout le nom de la localité ont créé presque tous les noms patronymiques et les noms des familles, qui n'existaient plus dans le haut moyen âge, qui recommencent dans le xiv^e et qui se fixent définitivement dans le xv^e siècle. Les franchises renouvelées, le 4 mai 1578, par Georges de Challant, seigneur de Châtillon et d'Ussel, contiennent les noms de la plupart des familles de Châtillon et de Pontey. Dans la grande salle du château, nous voyons figurer le notaire Jean-Antoine de Tollen; les témoins Jean-Jacques Ricarand, capitaine d'ordonnance de S. A. et châtelain de Châtillon, Antoine Bonjean, de Bellecombe, maître Chapuis de Martin Miassot, natif de Verrayes, Claude Margueret, chaudronnier du Faucigny et Gabriel Gressoney, de Romont (canton de Vaud); les syndics Jérôme Tollen, Jean-François Braco, Grat Chandiou, Jehannequin Macastial, Pantaléon Bic et Jacques Castellet; puis les bourgeois, commendable Martin Quey, Pierre Gallet, Antoine Barma, Jean et Jacques Macastial, Jacques Lard (*sic*), Jacques Vulliermo, Jean Legeret, Vincent Gorratin, Jean-Guillaume de Foy, Michel Balma, Philibert de Luccon et Antoine Gard. Viennent ensuite les représentants du quartier de Promiod : Jean Magnin, Pierre Grivon, Claude d'Aymo de Cono, Jean Corset, Nicolas Magnin, Vianin Danillies, Jean Vallet, Marcel Lagnier, André Victa, Jacques d'Aymo de Cono, Jeniquin de Barma de Cono, Jacques de Pierre de Cono, Michel et Pierre Poguel,

Ambroise Tosquin, de Michel Rovarey, Jean Dandre (d'André) de Cono, Louis Rinet, maître Domeynio de la Tour, chirurgien et syndic de Promiod, Pierre et Antoine Tosquin, Antoine Bruno, Jean d'Antoine Perret de Grinda, Clément Gallet, Louis et Antoine du Libo, Laurent Udriet, Martin Perret dit Grinda, Pierre de Domaine Martine, Pantaléon de la Tour, Théodule Delex, syndic du quartier de Nissod, Pierre Gallet, André Uchet, Antoine de la Tour, André Vullienc, Jacques Duchet, André et Martin de Trana, Jean et Pierre Luccon, Pantaléon Rinet, Michel Blanchod, prudhomme Michel Deheustache (d'Eustache) et Laurent Vullienc, syndics du ressort de Pontey, et les suivants qui représentaient les familles de la même localité : Philibert, Jean et Pierre de la Sala, Jean Verney, maître Pierre d'Aymonod, forgeron (*fabure*) (1), Martin Despiney, Jean et Antoine Verney, Clément de Bonin Despiney, Antoine Exquinobal et Antoine Dansermet.

La plupart de ces anciennes maisons se sont éteintes et ont fait place à de nouvelles familles descendues de la montagne, ou émigrées de la Savoie et du Piémont.

L'ÉGLISE ET LA PAROISSE. — Les plus anciennes églises paroissiales du diocèse d'Aoste ont pour titulaire un apôtre, un martyr des premiers siècles ou un des grands évêques de la Gaule. Le culte de saint Pierre, que nous rencontrons sur tout le par-

(1) Le métier de forgeron nous a donné les nombreux *Favre* de la Vallée d'Aoste et de la Savoie et, les *Ferrero* dans le Piémont.

cours de la Vallée, nous permet de conjecturer qu'il ait prêché le premier l'évangile dans nos contrées, quand il se rendit dans la Gaule. L'église de Châtillon, bâtie sur les débris d'un temple de Sévirs Augustaux, devait exister au v^e siècle, à l'époque de l'érection du diocèse. Cette érection n'aurait pu avoir lieu, sans l'existence d'un certain nombre d'églises dans les centres principaux et aux débouchés des vallées latérales.

Jusqu'à la fin du XII^e siècle, les documents nous font défaut et nous devons nous borner à des conjectures. Dans les *Esquisses historiques des évêques d'Aoste au XII^e et au XIII^e siècle*, sous la rubrique de l'an 1174, Mgr Duc nous mentionne une controverse entre l'évêque Aimon et le chapitre de la cathédrale d'Aoste, au sujet de la possession de l'église de Châtillon que l'évêque désirait avoir sous sa dépendance. Saint Pierre II, métropolitain de Tarentaise, auquel fut soumis le différend, se prononça en faveur du chapitre (1).

A partir du XIII^e siècle, l'église de Châtillon, comme la plupart de nos autres églises, subit aussi le fléau des curés commendataires. Pierre de Champvillair en ouvre la série, vers 1230, puis viennent Boniface de Challant, évêque de Sion, en 1290; Jean Leonardi, en 1375; Jean de Champlorenzal, qui faisait recevoir la visite épiscopale par son admodiateur, le 6 décembre 1421; Guyolt des comtes de Gambarana (2), en 1423;

(1) *Esquisses historiques*, vol. I, p. 98.

(2) Mentionné par M. le chan. E. Duc, dans l'annuaire de 1894, qui contient une chronologie des curés de Châtillon.

Pierre Magnin, en 1426 ; Urbain de Chevron, en 1464. Ils portaient presque tous le titre de chanoines. Le dernier commendataire fut Guillaume de Spina, à la fin du xv^e siècle. Par bulle du 13 décembre 1508, le pape Jules II, considérant l'exiguité des rentes du chapitre de la cathédrale, lui annexa de nouveau l'église de Châtillon, dont les revenus annuels s'élevaient alors à cent ducats d'or de la Chambre, tandis que la distribution journalière faite à chacun des chanoines et desservants de la cathédrale s'élevait à peine à un demi carlin. La bulle réserve, sur les rentes du bénéfice-cure, une pension convenable pour le vicaire perpétuel qui desservira la paroisse et dont l'institution appartient à l'Ordinaire diocésain (1).

En 1188 et 1189, le curé Anselme reçut, pour l'église de Châtillon, des donations allodiales de propriétés sises à Albart, Borio, Puilo, Borcheyria, Isseurie etc. (2). La deuxième férie de janvier de l'an 1196, Antelme donna à la même église des propriétés situées à Noiso, Domiana et dans les pâturages de Francol. En 1207, la 4^e férie de juin, Boson fit donation à l'église et à ses desservants de tous les biens qu'il avait à Domiana, au mont Saint-Eusèbe, à Noso et à Franco, se réservant une pension pendant sa vie et des prières après sa mort. La même année, l'église reçut des donations de la femme Exclarmonda,

(1) Les archives du château de Châtillon possèdent une copie authentiquée de cette bulle, mais cette copie contient deux anachronismes inexplicables. Avec la date des ides de décembre 1508, elle porte, dans l'intestation, le nom du pape Alexandre (VI) et elle rappelle la neuvième année de son pontificat. Quant au style, il est identique à celui de la chancellerie apostolique. La date de 1508 nous étant donnée aussi par l'historien de Tillier, nous devons attribuer cette bulle à Jules II.

(2) Mgr Duc : *Esquisses historiques*, I, 148, 149.

épouse de Reymond, et du prêtre Jean. Comme nous le fait observer Mgr Duc, dans ses *Esquisses historiques*, l'église paroissiale et le bénéfice-cure de Châtillon ont vu, sous l'épiscopat de Valbert, leur dotation se former et s'accroître admirablement. En 1211, le curé Hugues reçut encore la donation d'une pièce de terre (1). L'an 1239, les frères Pierre, Boson et Gillabert, fils de Valère et, l'année suivante, Hugues Vercelina, de Châtillon, firent part de leurs bienfaits à leur église paroissiale (2). Nous voyons figurer dans ces actes les noms de plusieurs hameaux qui existent encore de nos jours. Les Challant n'oublièrent pas, dans leurs largesses, l'église de Châtillon. Les comtes François et Louis lui léguèrent chacun un service anniversaire à perpétuité. Un document de l'an 1690 nous apprend que, de temps immémorial, le lendemain de la fête de saint Pierre, on y chantait la messe et on faisait un service funèbre solennel pour le repos de l'âme des barons de Châtillon. Nous voyons aussi qu'en 1521, l'église avait un *Officium animarum purgatorii*, qui possédait de nombreuses rentes. Pendant la nuit de la Toussaint, cette association faisait orner et illuminer l'oratoire qui se trouve sur la rampe conduisant à l'église, et le peuple se rendait en foule pour y prier (3). Nous ignorons l'époque de la construction de l'église actuelle, mais elle ne doit pas être antérieure à la seconde moitié du xvii^e siècle. Le clocher s'élève au centre de la

(1) Mgr Duc : *Esquisses historiques*, I, 182, 205, 211.

(2) Id. *Le-B. Boniface de Valpergue*, 131, 134.

(3) Archives, vol. I, n. 94.

façade et, sur la porte principale, on lit la date 1607. L'église n'a rien de remarquable, mais elle est riche en souvenirs. L'autel du Saint-Rosaire, au pied duquel se trouve le caveau de la maison de Challant, est un don du commandeur Aimé d'Entrèves.

Nous voudrions pouvoir rappeler tous les bienfaiteurs de cette église, mais les documents nous manquent et cela dépasserait les limites de notre travail.

Les habitants de Châtillon rappellent encore, avec une affectueuse reconnaissance, les noms des derniers curés, Mathieu Dauphin (1798-1818), Jacques Linty (1820-1847) et Alexis Vuillermet (1847-1873). Le 23 octobre 1898, la paroisse a fêté les noces d'argent du curé actuel, M. le chanoine Basile Ruffier, qui se dévoue, depuis vingt-six ans, au bien de son peuple.

L'HÔPITAL DE SAINT-THÉODULE ET LE COUVENT DES CAPUCINS. — Ces deux maisons religieuses, qui étaient voisines et dont l'une existe encore, méritent d'être mentionnées dans ce rapide aperçu historique sur la paroisse de Châtillon. Les fondations de ces deux établissements sont connues et nous n'avons ici qu'à résumer les mémoires publiés à ce sujet par Mgr Duc et par le regretté chanoine Anselme Marguerettaz (1) sur l'épiscopat de Mgr Vercellin et sur les anciens hôpitaux de la Vallée d'Aoste.

(1) J.-A. Duc : *Mgr Jean-Baptiste Vercellin, évêque d'Aoste*. — Aoste : J.-B. Mensio, 1872. Le XV^e chapitre de cet ouvrage raconte la fondation des couvents de Châtillon et de Morgex.

A. Marguerettaz : *Mémoire sur les anciens hôpitaux de la Vallée d'Aoste*, IV^e partie, p. 131 (Dixième bulletin de la Société académique d'Aoste). — Aoste, Ed. Duc, 1879.

Les deux passages du Grand et du Petit-Saint-Bernard, avec leurs maisons hospitalières, faisaient qu'au moyen âge la Vallée d'Aoste était sillonnée par des milliers de pèlerins, de voyageurs, de négociants et de soldats. Cela nous explique l'existence des nombreux hospices échelonnés sur tout le parcours de la Vallée. Ils ont presque tous disparu, mais alors ils répondaient à une nécessité bien comprise par la charité prévoyante de nos ancêtres.

En 1165, Boson II, vicomte d'Aoste, donna à Ulric, prévôt de Mont-Joux, une propriété dans la bourgade de Châtillon, pour la construction d'un hospice dont le fondateur confia l'administration aux religieux du Grand-Saint-Bernard (1). Le vicomte d'Aoste accorda à la future maison, pour sa dotation, le droit de mainmorte sur tous ceux qui viendraient à mourir en passant par Châtillon, la vigne de *Coyli*, les hommes, les animaux et les propriétés du village *Berzino*, le *pré rond* avec sa maison et les pâturages de *campo tornicio*. Le côteau appelé actuellement Ceuilles, le village de Berzin, les châlets de Prorion et de Chanorné se trouvent sur le territoire de Torgnon. On voit qu'à cette époque la vigne y prospérait jusqu'à l'altitude de 1150 mètres.

L'hôpital de Saint-Théodule acquit aussi des propriétés à Châtillon, car nous voyons qu'en 1177 les habitants lui accordèrent un droit d'arrosage pour chaque dimanche (2). La même année, une bulle d'A-

(1) Archives de l'hôpital des SS. Maurice et Lazare, à Aoste. Dans les *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, I, 514, M. Gremaud ne mentionne cette charte que d'après un catalogue des documents des archives du Saint-Bernard.

(2) *Historiæ Patriæ Monumenta*, Chartarum II, 1961.

Alexandre III mentionne cet hôpital comme un **domaine** de la maison de Mont-Joux.

La maison hospitalière de Saint-Théodule n'a jamais eu une existence bien florissante; elle était administrée par un religieux du Saint-Bernard et confiée à la garde d'un domestique chargé de loger les pèlerins. A l'époque de sa suppression, la maison n'avait que deux lits.

Une bulle de Benoît XIV, du 19 août 1752, ayant sécularisé tous les religieux valdôtains du Saint-Bernard, supprimé ses possessions dans les Etats de Savoie et dévolu ses biens de la Vallée d'Aoste et de la Tarentaise pour la création d'un hôpital mauricien à Aoste, l'hôpital de Saint-Théodule finit alors son existence, après avoir exercé l'hospitalité pendant 587 ans. Le 9 décembre 1752, l'abbé Pierre-François Bizel, commissaire royal pour l'exécution de la bulle, assisté de l'avocat Flandin, juge délégué de la Sacrée Religion, du notaire Brun, secrétaire, et du sergent Gaziliaz, prit possession de l'hôpital de Saint-Théodule, en **contradictoire** du chanoine régulier Jean-Michel Ollier, qui en était recteur depuis neuf ans. Le 11 du même mois, les délégués de l'Ordre Mauricien dressèrent l'inventaire du mobilier, qui fut évalué à L. 603,15 et à celui des titres de crédit, avec l'assistance de l'avocat Régis qui remplaçait M. Flandin. Les biens immeubles se trouvaient dans les communes de Châtillon, Antey et Torgnon. A Châtillon, l'hôpital possédait les fiefs de Pissin-dessus, de la vigne de Merlin, de la vigne d'Hérères à Néran, du Clos d'Hérères, ceux d'Hérères et Néran, de Sesseré, de Tornetta, de Dianas, la maison et le jardin au Bourg. Ces fiefs furent affran-

chis par la commune de Châtillon, pour le prix de L. 594, par acte du 12 mars 1796, approuvé par la Royale Délégation, le 26 novembre de la même année, Chappuis notaire. Sur le territoire d'Antey, l'hôpital percevait des censes sur les fiefs de Cottaré, sur l'île de Cottaré, le chalet de Miriou, Champas, Tola, Crettes, Novalet, Fiernaz et la Ronchettaz, affranchis par acte du 12 mars 1796, pour le prix de L. 1830. A Torgnon, l'hôpital possédait le fief du Cler, celui de Navillod et cinq fiefs à Berzin, comprenant quarante-quatre propriétés. Ils furent affranchis par la commune qui déboursa L. 429, par acte du 15 mars 1796, Chappuis notaire, approuvé par la Royale Délégation, le 26 novembre de la même année. Les propriétés de Prorion et de Chantorné avaient été vendues précédemment aux notaires Jean-François et François-Jérôme Frutaz. La maison qui avait servi d'hôpital, à Châtillon, devint la propriété des familles Rigollet et Ravera (1).

Comme nous l'avons déjà dit, la fondation du couvent des capucins à Châtillon est due au baron Paul-Emmanuel de Challant. Le couvent d'Aoste, fondé en 1619, donnait d'excellents résultats et ces religieux édifiaient la ville et la Vallée d'Aoste par leur zèle et leur charité. Châtillon voulut aussi avoir sa famille de capucins. Le 22 mars 1626, le baron Paul-Emmanuel convoqua, sur la place du château, le curé Jacques Mapheis et trente notables de l'endroit, qui signèrent l'acte de fondation, auquel sous-

(1) Archives de l'hôpital des SS. Maurice et Lazare.

crivirent aussi, au nom des capucins, le Père Irénée de Lyon, gardien du couvent d'Aoste, et le Père Diègue de Villeneuve, provincial des capucins de Savoie. Le 3 avril, Mgr Vercellin ayant donné son approbation, le baron de Châtillon sollicita et obtint les permissions du Saint-Siège et du Duc de Savoie. Il choisit, pour la transformer en couvent, une maison qu'il possédait au midi de la bourgade (1).

La malveillance de quelques individus essaya d'entraver l'œuvre naissante. Pendant la peste de 1630, le couvent, qui n'était pas encore habité, fut transformé en lazaret. Paul-Emmanuel de Challant obtint du Saint-Siège, en 1631, une nouvelle autorisation de poursuivre les travaux, qui furent achevés en 1633. En juillet de la même année, Mgr Vercellin bénit la maison et procéda à l'installation des religieux (2).

Le couvent de Châtillon compte aussi, parmi ses bienfaiteurs, les nobles Passerin et Chandïou, les Brunod, les Carrel, les Castelet, etc. Avec l'ouverture d'un autre couvent à Morgex, en 1632, les capucins devinrent populaires dans toute la Vallée d'Aoste pour le dévouement qu'ils avaient démontré à soigner les pestiférés, pour leur zèle dans le ministère des âmes, et surtout à la suite des prédications mémorables du Père Chérubin de Saint-Maurice, qui évangélisa presque toutes les paroisses du diocèse.

La révolution française, qui anéantit presque toutes nos maisons religieuses et nos institutions de

(1) Le mot *hospitium* de Challant a fait croire erronément à l'existence en cet endroit d'un ancien hôpital fondé par cette famille. Ce mot devait indiquer tout simplement une maison.

(2) J.-A. Duc : *Mgr Vercellin*, pp. 91, 92.

bienfaisance, n'épargna pas le couvent de Châtillon. Il fut supprimé, en 1802, par un arrêté du préfet du Département de la Doire. En 1817, la population accueillit de nouveau avec bonheur les capucins. Le Père Eugène, devenu plus tard général de l'Ordre, restaura le couvent qui reçut, parmi ses premiers novices, le jeune étudiant Pierre Lachenal, d'Aoste, connu plus tard sous le nom de Père Laurent. Ces religieux continuèrent à se dévouer au ministère des âmes, mais, après un demi-siècle d'une vie tranquille, ils durent abandonner une deuxième fois leur paisible retraite, malgré la popularité dont ils jouissaient. Les habitants les réclamèrent de nouveau et les capucins rentrèrent dans leur couvent dont l'existence est désormais assurée, grâce au dévouement et au désintéressement de quelques hommes de bien, dont l'histoire conservera plus tard le souvenir.

INDUSTRIE ET COMMERCE. — Il y a un demi-siècle, Châtillon était le centre le plus important de l'industrie métallurgique dans la Vallée d'Aoste. Dans cette bourgade, a existé la première fabrique de canons que l'on connaisse dans les États de Savoie. En 1346, Hugonin (*magister Hugoninus de Castellione*) y forgeait de petits canons (*sclopeti*) du poids de soixante livres, pour la duchesse de Montferrat et pour le château de Lanzo (1). C'est là tout ce que nous savons sur cet armurier, qui aura probablement confectionné aussi des armes à feu pour la défense de nos châteaux.

(1) Hugonin de Châtillon est mentionné dans les comptes des archives d'Etat et dans les ouvrages de Stella, d'Omèdei, de Charles Promis, de Cibrario et d'Angelucci.

Au commencement du xvii^e siècle, les Challant possédaient déjà à Châtillon la fonderie de Chaméran et les forges du Tornafol et de Cono, mais elles ne devaient occuper alors qu'un petit nombre d'ouvriers. En 1744, le comte de Challant louait à Barthélemy Champion les forges de Cono. On fabriquait du fil de fer dans les usines de Chaméran et du Tornafol, qui étaient louées, en 1784, aux notaires Jean-Jérôme et François-Jérôme Pignet, de Torgnon (1). Un des premiers valdôtains qui commença à exporter le fer dans le Piémont fut Pantaléon Bich, de Châtillon, propriétaire de hauts-fours dans la basse Vallée; mais ce fut la famille Gervason qui développa considérablement l'industrie métallurgique dans la Vallée d'Aoste.

Vers l'an 1760, Barthélemy Gervasone, de Fondra, dans le val Brembana (Bergame), vint chercher du travail dans nos montagnes. Il fut occupé comme charbonnier et ensuite comme fondeur aux usines de Chaméran. Etant créancier de ses gages envers les propriétaires, il demanda, en correspectif, l'autorisation de refondre les scories pour son propre compte. Cet essai lui réussit et, au bout de quelques années, il put acheter la fabrique. Son fils Alexandre-Cajetan en acquit plusieurs autres; il commença à occuper quelques centaines d'ouvriers et donna à Châtillon l'air d'une petite ville industrielle. Avec les quatre frères Victor, Guillaume, Antoine et Jacques Gervason, entre les années 1830 et 1850, l'industrie métallurgique fut très florissante dans la Vallée d'Aoste. Ils possédaient

(1) Archives : vol. I, n. 95.

les usines de Châtillon, Aymaville, Nus, Saint-Barthélemy, Torgnon, Brusson, etc. Le roulage, le transport des charbons, la vente des denrées alimentaires et le grand mouvement commercial et industriel apportaient le bien-être dans toute la Vallée. La riche minière de Cogne eut alors ses beaux jours. La bourgade de Châtillon se transformait et d'imposantes constructions s'élevaient sur le gouffre du Marmore. Guillaume et Antoine Gervason démontrèrent un talent spécial pour la métallurgie, à laquelle ils apportèrent d'importantes innovations surtout pour les fours à comtoise. Alexandre, fils de Guillaume, acquit, vers l'an 1857, la fabrique de Villeneuve, qui travailla activement encore pendant plusieurs années; mais le défaut de combustible et la concurrence étrangère amenèrent lentement la ruine de l'industrie métallurgique. Une des dernières fournitures importantes fut faite par M. Adolphe Gervason, pour la construction de la *Mole Antonelliana*, à Turin. C'est avec regret que l'on contemple maintenant les ruines de ces vastes édifices qui ont apporté jadis la vie et l'aisance au milieu de nos populations, où résonnaient le bruit assourdissant des marteaux et des laminoirs avec les chants des ouvriers bergamasques.

Tandis que les frères Gervason dirigeaient toute cette armée de travailleurs, leurs dames s'occupaient à répandre la bienfaisance et à soulager les pauvres. Marie-Joseph Frutaz, épouse d'Alexandre-Cajetan Gervason, Marguerite Vallaise, épouse de Victor, Marie Colombini, épouse d'Alexandre, et plusieurs autres ont laissé de bons souvenirs à Châtillon et à Aoste.

Edouard Aubert, qui visita la Vallée d'Aoste, en

1850, put voir encore la bourgade dans ses derniers beaux jours et nous en a laissé la description suivante :

« Châtillon, chef-lieu de l'un des mandements du Val d'Aoste, est construit en amphithéâtre à l'entrée de la vallée de Valtornenche, sur les premières pentes de la montagne qui borde la Vallée d'Aoste au nord; c'est, après la cité, la ville la plus importante de la province. Les habitants sont robustes, industriels, intelligents; ils font un commerce assez étendu des bestiaux qu'ils élèvent et des produits de leur fertile territoire. Au fond de la gorge où mugissent les eaux du Marmore, torrent qui descend du Mont-Cervin et sépare Châtillon en deux parts inégales, on voit une vaste usine dans laquelle sont réunis hauts-fourneaux, fonderie et forges. La nuit, quand les feux sont en pleine activité, quand les marteaux gigantesques frappent le fer rougi en faisant jaillir à chaque coup des gerbes d'étincelles, quand les ouvriers, semblables à de noirs fantômes, courent et s'agitent au milieu des flots de lumière dont les éclats illuminent les fenêtres et les portes, le spectateur placé sur le pont qui franchit la gorge et domine la fonderie peut, sans grands efforts d'imagination, se croire transporté devant les cavernes infernales et rêver qu'il assiste aux danses des démons » (1).

Pendant les trois derniers siècles, le passage du col Saint-Théodule, entre Valtornenche et Zermatt, était très fréquenté. Le Haut-Vallais nous envoyait

(1) *La Vallée d'Aoste*, p. 143.

1850, put voir encore la bourgade dans ses derniers beaux jours et nous en a laissé la description suivante :

« Châtillon, chef-lieu de l'un des mandements du Val d'Aoste, est construit en amphithéâtre à l'entrée de la vallée de Valtornenche, sur les premières pentes de la montagne qui borde la Vallée d'Aoste au nord; c'est, après la cité, la ville la plus importante de la province. Les habitants sont robustes, industriels, intelligents; ils font un commerce assez étendu des bestiaux qu'ils élèvent et des produits de leur fertile territoire. Au fond de la gorge où mugissent les eaux du Marmore, torrent qui descend du Mont-Cervin et sépare Châtillon en deux parts inégales, on voit une vaste usine dans laquelle sont réunis hauts-fourneaux, fonderie et forges. La nuit, quand les feux sont en pleine activité, quand les marteaux gigantesques frappent le fer rougi en faisant jaillir à chaque coup des gerbes d'étincelles, quand les ouvriers, semblables à de noirs fantômes, courent et s'agitent au milieu des flots de lumière dont les éclats illuminent les fenêtres et les portes, le spectateur placé sur le pont qui franchit la gorge et domine la fonderie peut, sans grands efforts d'imagination, se croire transporté devant les cavernes infernales et rêver qu'il assiste aux danses des démons » (1).

Pendant les trois derniers siècles, le passage du col Saint-Théodule, entre Valtornenche et Zermatt, était très fréquenté. Le Haut-Vallais nous envoyait

(1) *La Vallée d'Aoste*, p. 143.

son bétail et venait s'approvisionner du blé de la montagne et du vin de Chambave. Au commencement de ce siècle encore, pendant l'automne, on aurait pu voir défiler, dans la vallée de Valtornenche, des processions d'hommes portant chacun une outre de vin. Les archives du Conseil des Commis, à Aoste, possèdent une nombreuse et intéressante correspondance des Adrien, des Hildebrand de Riedmatten et des Supersaxo, évêques de Sion, relative à nos relations commerciales avec les dizains du Vallais, dont les populations se trouvaient souvent dans la disette. Le bourg de Châtillon profitait naturellement de ce commerce et avait déjà, au xvi^e siècle, une foire franche très fréquentée, le 4 octobre. En 1430, la bourgade fut complètement détruite par un incendie, mais, six années plus tard, elle était de nouveau reconstruite (1). Elle avait déjà alors son marché, le mardi de chaque semaine. Il fut ensuite transféré au samedi, puis au lundi. Un tarif du péage de Châtillon fut fixé par la Chambre de Turin, ensuite de l'enquête du vi-bailli Beltram en 1684, et des conclusions du procureur général du Duché et du juge ducal Passerin, en 1689. Les marchandises spécifiées dans ce tarif étaient les pots en terre, les verres, les meules soit *rochons*, le riz, les chevaux, les mulets et les animaux de race bovine. Ceux du pays et ceux de Tavagnasco ne payaient pas d'octroi. A Châtillon, à Aoste et à Morgex, le péage était exigé la veille, le jour et le lendemain de la foire (2). Ces péages et ces rede-

(1) Cet incendie est mentionné dans les franchises du comte François de Challant, en 1436.

(2) Archives du château, vol. I, n. 104.

vances ont disparu avec la révolution française. La cession de la Savoie à la France et la construction de la voie ferrée d'Ivrée à Aoste ont anéanti une partie du commerce et ont détruit complètement la physiologie de nos anciennes bourgades.

FAMILLES NOBLES DE CHATILLON. — Avant de parler de l'histoire du château et de publier l'inventaire de son mobilier au xvi^e siècle, nous devons encore mentionner les familles nobles originaires de Châtillon. Ces maisons, qui se sont élevées de la bourgeoisie au rang de la noblesse, ont produit des hommes qui ont rendu d'utiles services au pays. Si elles n'ont pas brillé au premier rang, la plupart nous ont laissé de bons exemples et de vertueux souvenirs. Entre le peuple et le château, il y avait cette classe intermédiaire qui maintenait l'équilibre social, en fournissant des prêtres, des militaires et des magistrats.

Nous mentionnerons ces familles par ordre alphabétique :

Bich, ancienne famille résidant à Châtillon, puis à Aoste. Elle s'enrichit dans l'industrie métallurgique. Jacques-Pantaléon Bich épousa Philippine d'Entrèves, décédée à Châtillon le 30 mai 1813. De ce mariage naquit à Châtillon, en 1800, Emmanuel qui fit ses études en médecine à Turin et à Paris. Il fut médecin ordinaire de l'Hôpital Mauricien d'Aoste, proto-médecin du Duché, syndic de la ville d'Aoste et député au Parlement subalpin. Charles-Albert, par décret du 13 juillet 1841, l'anoblit et lui conféra le titre de baron « *anche in considerazione della civilissima famiglia* ».

Le médecin Bich s'intéressa beaucoup à la création de l'*Hospice Victor-Emmanuel II*, érigé à Aoste, pour soigner les enfants crétiens. Il publia, à ce sujet une intéressante monographie qui est encore appréciée de nos jours (1). Il épousa à Aoste, le 10 décembre 1827, Joséphine-Aspasie, fille de Claude-Nicolas Barillier et de Marie-Louise de Tillier. Il mourut à Aoste le 21 août 1866, et son épouse, le 2 mars 1864. Le baron Emmanuel ne laissa qu'un fils, Claude-Nicolas.

Le baron Claude Bich, avocat, conseiller de préfecture et président de la section d'Aoste du Club Alpin Italien, a attaché son nom à quelques publications d'histoire et d'alpinisme et a collaboré, avec l'abbé Amé Gorret, au *Guide de la Vallée d'Aoste* (2). De son premier mariage avec Gabrielle Mola de Nomaglio, le baron Claude eut un fils, Emmanuel. Ayant épousé, en secondes noces, la demoiselle Marie-Thérèse Viallet de Montbel, il eut un autre fils Aimé-Raoul, né à Aoste, le 19 décembre 1882.

La branche cadette des Bich, qui ne possédait pas de titre nobiliaire et qui est éteinte, fut représentée à Châtillon par le chevalier Charles, syndic et officier des postes, et par l'avocat Victor. Ce dernier avait épousé Charlotte, fille de l'avocat Jean Christillin, Président au Tribunal d'Aoste, et de Marie-Thérèse Mazé de la Roche. Marie-Thérèse Mazé de la Roche était la fille cadette du comte Paul. Sa sœur

(1) *Rapporto e osservazioni intorno alla cura dei fanciulli cretini ricoverati nell'Ospizio Vittorio Emanuele II, nella città d'Aosta.* — Torino : Stamperia Reale, 1854.

(2) Edité à Turin par M. François Casanova, en 1876.

ainée Charlotte-Louise, avait épousé l'avocat François-Antoine de Tillier, secrétaire du Conseil des Commis. Elles étaient sœurs du comte Jules et tantes du comte Gustave-César Mazé de la Roche, lieutenant-général, commandant du premier corps d'armée et sénateur du royaume, décédé à Turin le 29 mars 1886.

Bottel. — Nicolas Bottel, de Châtillon, exerçant la profession d'avocat à Turin, fut anobli par la régente Christine de France, qui le nomma aussi vi-bailli d'Aoste, par patentes du 2 septembre 1642. Il mourut dans cette charge, le 9 mars 1655, laissant deux fils, Abel et Victor-Amé. Ce dernier fut chapelain à la cathédrale d'Aoste et recteur de l'hôpital de Saint-Michel de la Cluse, à Gignod.

Abel, avocat, nommé membre du Conseil des Commis en 1655, mourut sans descendance, à Turin, où il occupait la charge de Référendaire au Conseil d'Etat. Sa veuve épousa un comte de Serravalle (1).

Les Bottel portaient : *d'azur, au lion d'or armé et lampassé de gueules, à la fasce de sable chargée de trois houssettes d'argent éperonnées d'or*, et la devise : POTIVS MORI QVAM FÆDARI.

Braco. — Nous avons vu figurer le notaire Pantaléon de Braco, en 1519, dans les franchises accordées par René de Challant (p. 39) et le syndic Jean-François Braco, dans celles de 1578 (p. 40). Un noble François de Braco vivait au commencement du xv^e siècle. Son petit-fils, Antoine, fut capitaine dans les milices du Duché, en 1548. Il eut un fils, Aimé, qui

(1) De Tillier : *Armorial et Nobiliaire du Duché d'Aoste* (MS.).

fut aussi capitaine à Châtillon et châtelain d'Ussel. Le dernier personnage distingué fut Jacques, aussi capitaine de la compagnie de Châtillon. Depuis lors cette famille s'éteignit dans l'obscurité. D'après l'historien de Tillier, cette maison a été anoblie par les empereurs d'Allemagne, qui lui donnèrent pour armoiries *un champ de gueules au poisson d'or en fasce, à un lis d'azur en chef*. Sur réquisition de la famille, Charles-Emmanuel I, par patentes du 11 juillet 1586, en confirma les titres de noblesse et lui donna de nouvelles armes qui étaient : *d'azur, au chien braque morné d'argent et animé de gueules*, sans devise.

Carrel. — Le notaire Jacques Carrel, de Valtorrenche, s'établit à Châtillon, où il exerça les fonctions de châtelain. Son fils Jean-Jacques, avocat et lieutenant au bailliage d'Aoste, en 1610, s'était fait anoblir, à la fin du xvi^e siècle. De ses deux fils, Louis fut notaire et châtelain de Cly, et Jean-Jacques fut avocat, lieutenant au bailliage, conseiller-commis et nommé provisoirement vibailly d'Aoste, en 1655. Son fils Balthazard, nommé conseiller-commis en 1658, finit la descendance masculine (1).

Les Carrel portaient : *d'azur, à trois épis de blé d'or en pal*, sans devise.

Castelet. — Jean-Jacques Castelet, capitaine de la compagnie de Châtillon, fut anobli par Charles-Emmanuel I, en 1594. N'ayant laissé qu'un fils, mort jeune et célibataire, son cousin Jean-Pierre Castelet se fit anoblir d'abord par les princes Maurice et Tho-

(1) De Tillier : *Armorial et Nobiliaire*.

mas de Savoie, et ensuite par la régente *Christine*, en 1642 et en 1646. Cette famille s'éteignit après trois générations.

Armoiries : *de gueules, à la licorne passant d'argent, surmontée d'une étoile d'or posée en chef, à la fasce d'argent chargée de trois besants d'or, et la devise : NVMINE AB VNO.*

Chandiou, ancienne famille de Châtillon, qui est encore représentée par des cultivateurs possédant leurs titres de noblesse. Le notaire Pierre Chandiou, châtelain du mandement, ayant épousé une fille naturelle de la Maison de Challant, eut deux fils, René et Sulpice, qui furent capitaines dans les milices d'Aoste. Le baron de Châtillon, Georges de Challant, les fit anoblir par patentes données à Aoste, le 6 septembre 1581, confirmées en 1591 par Catherine d'Autriche, Duchesse de Savoie. Cette famille a produit dans la suite les notaires Jacques, Jean-André, Jean-Michel, Jacques-Nicolas, Pierre-Sulpice et Michel-Joseph et les prêtres Jean-Antoine, mort en 1734 au prieuré de Saint-Jacquême d'Aoste, Jean-Pierre, religieux du Saint-Bernard, Bernardin, docteur en théologie et gardien au couvent de Saint-François d'Aoste, en 1739, et Joseph-Philibert, aussi docteur en théologie, nommé curé de Saint-Vincent en 1755, décédé en 1783.

Armoiries : *d'azur, à trois demi-vols d'or, 2 et 1, et la devise : SVB VMBRA ALARVM TVARVM.*

Ducretton. — Cette famille, originaire d'Ollomont, fut anoblie, vers la fin du xvii^e siècle, en la personne de Pantaléon Cretton, qui s'était enrichi comme direc-

teur général de la gabelle du sel, à Aoste. Son fils Joseph augmenta encore la fortune paternelle et laissa deux enfants : Georges et François-Jérôme. Ce dernier naquit à Châtillon, en 1693, fut ordonné prêtre en 1720, et nommé prieur de la Collégiale de Saint-Ours, en 1756. Il mourut à Aoste, en 1780. Il était docteur ès droits et en théologie.

L'avocat Georges Ducretton, fils aîné de Joseph, fut membre du Conseil des Commis et continua, comme son père, à s'enrichir dans l'industrie métallurgique. L'aîné de ses fils, François-Joseph-Emmanuel, avocat, épousa Marie-Virginie, fille du comte Meinardi de Balioz, de Turin, et mourut sans postérité. Sa veuve Virginie épousa, en secondes noces, le comte Charles-François-Octave de Challant et mourut à Aoste, après une année de mariage, le 27 mars 1765. Son enfant, Louis-Charles-Jérôme de Challant, né à Aoste le 20 mars 1765, la suivit dans la tombe le 7 avril de la même année (1).

Armoiries : *de gueules, à trois losanges d'argent accolées en fasce, sans devise.*

Gentil, famille originaire de Nus, établie à Châtillon au commencement du xvi^e siècle. Le plus ancien noble connu est François Gentil, qui vivait encore en 1560. Son deuxième fils, Georges, mourut célibataire. Etienne, l'aîné, fut maître de chambre de Georges de Challant, bailli d'Aoste. Il laissa quatre fils : François-Emmanuel, Roland, Charles et Etienne, tous morts de la peste, en 1630. Un de leurs fils, An-

(1) Registres de la paroisse de Saint-Jean.

toine, leur survécut et entra dans la carrière ecclésiastique. Il fonda à la cathédrale d'Aoste la chapelle de Saint-Bernard et de Saint-François de Sales et mourut en 1659 (1).

Armoiries : *écartelé, au 1 et 4 d'azur à trois épis de blé d'or en pal, qui est de Carrel; au 2 et 3 d'or à trois larmes de gueules, 2 et 1.*

Menabrea, famille originaire de Valtornenche, qui s'est transportée successivement à Châtillon, à Aoste, puis à Chambéry. Dans la première moitié du siècle passé, Georges Menabrea, fils d'un cultivateur aisé de Valtornenche, fit ses études au collège d'Aoste et alla les achever, de 1738 à 1740, au grand lycée de Burghausen, en Bavière (2). A son retour dans le pays, il embrassa la carrière des armes, et Charles-Emmanuel, par décret daté d'Alexandrie, le 10 août 1745, le nomma lieutenant dans les milices du Duché d'Aoste. Il exerça plus tard la profession de notaire, et il épousa Jacobée Bella, fille d'un directeur général des gabelles en Savoie, puis Angélique Lambert, et il mourut à Aoste, le 12 septembre 1778. Angélique, veuve de Georges Menabrea et fille de Jean-Antoine Lambert, mourut aussi à Aoste, âgée de 60 ans, le 25 décembre 1788 (3). La première épouse de Georges, Jacobée Bella, était sœur de Marie-Anne qui se maria au sénateur Jean-Baptiste Foassa-Friot, Intendant du Duché. Ce dernier eut deux filles : Vic-

(1) De Tillier : *Nobiliaire*.

(2) Notes de Léon Menabrea.

(3) Registres de la paroisse de Saint-Jean.

toire-Célestine qui épousa à Aoste, le 24 février 1794, le notaire Louis-Amédée Ducrue, de Chambave (1), et Marie-Anne, qui épousa aussi à Aoste, le 19 septembre 1797, son cousin germain Antoine-Octave Menabrea, fils de Georges et de Jacobée Bella.

Octave Menabrea était né le 29 juillet 1777; il fit ses études au collège d'Aoste et exerça ensuite le notariat à Châtillon, où il fut aussi maire en 1800. Il n'eut pas d'enfants de son mariage avec Marie-Anne Foassa-Friot, laquelle mourut quelques années plus tard. S'étant compromis à cause de ses idées politiques, Octave abandonna la Vallée d'Aoste et se fixa à Chambéry, où il épousa, en 1803, Marguerite Pillet. Son oncle maternel, M. Bella, ayant été nommé administrateur général des provinces d'Illyrie, conquises par Napoléon, Octave Menabrea fut attaché à cette administration, jusqu'à la chute de l'Empire. Il rentra ensuite à Chambéry, où il vécut sans emploi, s'occupant de l'administration de ses propriétés. Il mourut dans cette ville, le 8 janvier 1842.

D'Octave Menabrea et de Marguerite Pillet naquirent trois enfants qui obtinrent des titres de no-

(1) Il était fils du notaire Martin-Athanase et père d'Octave-Amédée Ducrue, dernier représentant de cette famille. Le notaire Louis-Amédée Ducrue fut tué à Chambave, dans sa maison, le 12 janvier 1801, par les insurgés qui se rendaient à Aoste. Il est probable qu'il ait été signalé à leur fureur à cause des idées politiques de son beau-frère Octave Menabrea, soupçonné de jacobinisme. Ce dernier, recherché par les insurgés, réussit à se sauver dans l'évêché d'Aoste, d'où il fila vers la frontière, pendant la nuit. La veuve de Louis-Amédée Ducrue alla pleurer le meurtre de son mari dans la ferme solitaire de la Plantaz, que son fils Octave-Amédée vendit ensuite à Pierre-Joseph Lucat, de Torgnon. Il vendit aussi à la famille Bochet, de laquelle elle passa à la famille Chappuis, la maison où son père avait eu une fin si tragique. Octave-Amédée Ducrue, qui avait épousé Eugénie Lhaynard, se retira ensuite à Aoste, dans la maison Bochet, où il mourut le 24 mars 1854, sans laisser de postérité.

blesse et illustrèrent la famille par leur talent et par leurs travaux (1).

Léon Menabrea, l'aîné, naquit à Bassens, près de Chambéry, le 11 avril 1804. Il fit ses études au collège de Chambéry, puis à l'Université de Turin où il obtint le diplôme de docteur en droit. Ses relations avec Datta, Manno, Sclopis, Cibrario, éveillèrent en lui le goût des études historiques. Dans les archives de Turin, il réunit les premiers matériaux de son bel ouvrage *Les origines féodales dans les Alpes occidentales*, publié après sa mort par les soins de sa sœur Elise. Son discours de réception à l'Académie royale de Chambéry, sur la marche des études historiques en Savoie et en Piémont, depuis le xiv^e siècle, prononcé dans la séance du 2 août 1839, révéla son talent littéraire et une connaissance très avancée des sources historiques (2). Une mort inopinée, le 11 avril 1864, brisa les espérances qu'il avait fait concevoir. Léon Menabrea laissa de nombreux mémoires inédits et fit aussi d'intéressantes recherches sur l'histoire de la Vallée d'Aoste. Il fut conseiller à la Cour d'appel de Chambéry et attaché à la Légation qui traita la paix entre l'Autriche et la Sardaigne, après la bataille de Novare.

Marie-Elise Menabrea naquit à Bassens, le 6 mars 1806, et y mourut le 31 janvier 1884. Elle avait épousé le comte Gaspard Brunet, Intendant général

(1) La plupart des renseignements qui suivent ont été communiqués par le général-Louis-Frédéric Menabrea, en 1892, au professeur Jean-Oyen Mellé.

(2) *Mémoires de la Société royale académique de Savoie*, vol. IX, pp. 249-261. — Chambéry : Puthod, 1839.

à Gênes. La comtesse Brunet laissa le souvenir d'une femme cultivée et d'une haute distinction.

Louis-Frédéric Menabrea, troisième fils d'Octave, naquit à Chambéry, le 4 septembre 1809, et mourut dans sa villa de Saint-Cassin, près de la même ville, le 25 mai 1896, à l'âge de 87 ans. La biographie de cet homme qui a eu une part si active dans les événements politiques d'Italie, comme militaire, député, ministre et ambassadeur, dépasse le cadre de notre travail et nous nous bornerons à rappeler les dates de son anoblissement et quelques traits de sa vie.

Louis-Frédéric Menabrea fut tenu aux fonts baptismaux par son oncle maternel, Louis Pillet, qui fut créé par Napoléon chef de bataillon, sur le champ de bataille d'Arcole, et qui fut ensuite commandant d'un régiment d'infanterie pendant la guerre d'Espagne. Menabrea avait une prédisposition spéciale pour les mathématiques et, à l'âge de dix-huit ans, il était, à l'Université de Turin, l'élève le plus distingué du baron Plana. Il obtint, avec un brillant succès, son diplôme d'ingénieur, le 24 février 1834, et, le lendemain, Charles-Albert le nomma lieutenant du Génie et l'envoya aussitôt remplacer Camille Cavour, officier dans le même corps, dans la direction des travaux pour la reconstruction du fort de Bard. Peu de temps après, Menabrea fut nommé professeur de mathématiques à l'Université. Ses campagnes militaires et ses travaux comme général du Génie sont connus. Député du collège de Verrès en 1848, puis de celui de Saint-Jean de Maurienne, nommé sénateur en 1860, ministre plénipotentiaire à Vienne en 1866, il en

rapporta, le 4 novembre, la Couronne de fer des rois lombards, qu'il consigna à Victor-Emmanuel duquel il reçut alors le Collier de l'Annonciade. Ministre de la marine en 1861, des travaux publics en 1864, président du Conseil, de 1867 à 1869, il entra, en 1873, dans la carrière diplomatique comme ambassadeur en Suède. Il fut ensuite ambassadeur à Londres, puis à Paris, jusqu'en 1892.

Après l'armistice de Villafranca, le général Menabrea reçut le titre de comte et, en 1875, il fut nommé marquis de Val Dora, en souvenir de la défense qu'il avait organisée sur la Doire Baltée, l'an 1859, pour sauver Turin de l'invasion autrichienne. Charles-Albert avait déjà conféré aux deux frères Léon et Frédéric, le titre de nobles, transmissible à leur descendance, avec la devise : VIRTUS IN ARDVIS.

Louis-Frédéric Menabrea épousa, le 15 juillet 1846, la noble demoiselle Charlotte Richetta de Valgoria, fille de l'avocat Charles et d'Alexandrine Roero de Cortanze, née à Villanova d'Asti, le 15 octobre 1828. Il eut de son mariage : 1° Marie Menabrea, née le 14 mai 1847, épouse du prince Trigona de Sant'Elia, duc de Ge'a, et dame d'honneur de S. M. la Reine; 2° Octave, né à Turin le 29 août 1849, mort à Florence le 6 avril 1867; 3° Charles, né le 4 février 1853.

Ajoutons que, pendant sa première législature et plus tard encore, Frédéric Menabrea s'intéressa beaucoup à la viabilité et à l'avenir de la Vallée d'Aoste, mais il en fut récompensé, comme la plupart des hommes de cœur qui se sont dévoués à notre pays, par l'indifférence et l'oubli.

Passerin. — Nous parlerons de cette famille dans le chapitre suivant.

Tollen. — Un petit groupe de maisons, au levant de la bourgade de Châtillon, porte encore le nom de cette famille noble. Les archives du château possèdent deux volumes de titres et de reconnaissances relatifs aux nobles Tollen de Châtillon. Nous ne saurions dire s'ils appartenaient à la même famille qui possédait, à Aoste, l'Hôtel des Monnaies. Il est très probable qu'une branche cadette se soit fixée à Châtillon. Le notaire Jean-Antoine de Tollen apparaît dans les franchises accordées par Georges de Challant, en 1578 (p. 40).

Les Tollen d'Aoste, originaires de Bielle, figuraient déjà, dans notre Vallée, au commencement du xv^e siècle. Les nobles Michel Tollen et Antoine Gal acquièrent ensemble, le 27 juin 1571, pour le prix de sept mille écus d'or, le château et la seigneurie de Brissogne. La famille Tollen, qui s'est éteinte au xvii^e siècle, a produit des notaires et plusieurs ecclésiastiques dont le plus marquant a été René de Tollen, dernier prévôt commendataire de la maison du Grand-Saint-Bernard. Il avait pris possession de cette charge, le 29 mars 1563, et il mourut en octobre 1586.

Les Tollen d'Aoste portaient : *d'or, à l'aigle éployée et couronnée de sable, onglée, allumée, becquée de gueules, chargée en cœur d'un écu écartelé d'argent et de gueules.*

Udrionis. — Cette famille s'appelait aussi *De Castellione* et il est probable qu'elle soit une branche des anciens seigneurs *de Châtillon*, dont elle avait

hérité la fortune. Le plus ancien membre connu est Vulliermet Udrionis, qui apparaît dans le testament d'Ebal de Challant, le 23 mai 1323 (1). Son petit-fils, Jean Udrionis, fils d'un autre Vulliermet (p. 23), s'établit à Aoste, où sa descendance a survécu jusqu'à la fin du xvi^e siècle. Les biens de cette famille échurent en héritage aux frères Pierre, Jacques et Gabriel Passerin.

Armoiries : *d'azur, à la bande d'argent accompagnée de deux étoiles d'or.*

La tradition populaire a conservé à Châtillon le souvenir de plusieurs autres maisons nobles sur lesquelles nous n'avons découvert aucun document : les Brunod de Chavod, les Duc de Néran, les Macia, les Novallet, les Grange et les Barmaz de Cono. Cette dernière famille aurait fini au xvii^e siècle par trois sœurs qui voulurent se construire chacune une tour, au hameau de Cono. La dernière des sœurs serait morte avant d'avoir pu terminer la sienne. Au levant du Bourg existe encore une maison forte appelée *Tour de Grange*. Elle a dû appartenir à la famille Grange, d'Antey, anoblée par Charles-Emmanuel I, en 1594. Cette famille a produit plusieurs avocats et s'est éteinte vers la fin du xviii^e siècle.

Les Novallet paraissent avoir résidé peu de temps à Châtillon et nous ne connaissons de cette maison que trois membres : l'avocat Nicolas, juge de la baronnie de Châtillon, en 1725, et gentilhomme de Cour; une dame Novallet, décédée à Aoste et « sé-

(1) Nous avons publié ce document dans le XVI^e bulletin de la Société académique d'Aoste, pp. 189-205. — Aoste : L. Mensio, 1894.

pulta more nobilium » le 29 avril 1700; enfin un jeune homme, allié à la famille d'Avise et résidant en France, où il était agent d'une dame Destournel, en 1720. Ce jeune homme entretenait une correspondance très active avec le Conseil des Commis d'Aoste, qui l'avait chargé de le renseigner sur les événements politiques de la France et sur la peste de Marseille.

Parmi les familles nobles étrangères, qui ont résidé à Châtillon, ou qui y possèdent encore des villégiatures, nous voyons figurer, au commencement de ce siècle, les Klinger, originaires de Nassau, et les Saint-Paul, puis les Mella, les Ludda de Cortemiglia, les Martelli et les de Montalembert.

Le cadre de notre ouvrage, consacré essentiellement à l'histoire du fief et du château, ne nous permet pas de rappeler ici les nombreuses familles de la bourgeoisie de Châtillon, qui ont laissé des souvenirs de bienfaisance et qui ont fourni des hommes marquants au clergé et aux carrières civiles. Nous finissons ce chapitre par une rapide esquisse biographique sur deux prélats que Châtillon a donnés à l'Eglise : Aimon de Challant, évêque de Sion, et Joseph-Auguste Duc, évêque d'Aoste.

Aimon de Châtillon, fils de Godefroy et de Gallienne Grossi du Châtelard (p. 19), étant archidiacre de la cathédrale d'Aoste, fut nommé évêque de Sion, comte et préfet du Vallais, en juillet 1308. Il était frère de Guidona, épouse de Jacques d'Anniviers (pp. 30, 31), et oncle de Boniface de Châtillon (1), au-

(1) Au commencement du XIV^e siècle, les vicomtes d'Aoste avaient formé les branches de Fénis, de Cly, de Châtillon et de Challant. Ce dernier titre nobiliaire effaça plus tard les trois autres (V. page 20).

quel il confia, en 1315, le gouvernement du château de la Majorie appartenant à la mense épiscopale de Sion (p. 21). Deux valdôtains l'avaient précédé sur le siège épiscopal du Vallais : Rodolphe de Valpelline (1271-1273) et Boniface de Challant (1290-1308). Ce dernier, frère du vicomte d'Aoste Ebal-le-Grand, avait été d'abord curé de Châtillon. Pendant son épiscopat, il fit restaurer le château de Tourbillon, en 1294, et il fonda l'hôpital de Brigue, le 23 mars 1304.

Le comte de Savoie, Amé V et Aimon de Châtillon s'étaient prêté, à Morge, le 16 décembre 1308, un hommage réciproque de fidélité. Au sujet de cet évêque, l'historien Boccard nous dit :

« Assez tranquille pendant les dix premières années de son administration, Aimon de Châtillon vit alors un nouvel orage fondre sur le Vallais. Boniface de Challant avait eu à combattre la noblesse du pays; Aimon dut repousser celle de l'Oberland.

« Une tour avait été élevée aux bains de Loèche par un nommé Bergmann; ceux de Frutingen en concurrent de l'ombrage et la considéraient comme une entrave à la liberté de communication. De là de nombreux démêlés entre eux et les Vallaisans : Bergmann finit par être chassé. Les seigneurs de la Tour exploitèrent l'irritation des Oberlandais, et croyant avoir trouvé l'occasion d'abaisser l'orgueil et les prétentions toujours croissantes d'un peuple qui les avait déjà humiliés plusieurs fois, ils firent un appel à leurs amis. Une armée nombreuse, commandée par les seigneurs de Weissembourg, de Frutingen, de Wyl et Vimmis, auxquels les comtes de Gruyères, de Kibourg et de

Strasberg avaient aussi fourni quelques troupes, passa la Gemmi, en 1318, et traversa la vallée des Bains en ravageant tous les villages. Après avoir occupé le bourg de Loèche, ils vont camper proche du Rhône, dans la plaine qui se déroule près de Tourtemagne. Le dévouement des patriotes vallaisans pour leur évêque, leur amour pour la liberté, avaient déjà été mis à l'épreuve; il ne se démentit pas en cette circonstance. Tous avaient répondu à l'appel avec cet enthousiasme et cette indignation qu'éprouve un bon citoyen lorsqu'il voit sa patrie attaquée. Les barons de l'Oberland sont bientôt assiégés dans leur camp; l'ennemi, voyant qu'il ne peut échapper, met bas les armes et implore la clémence des indigènes. Toute prière fut inutile; les ruines fumantes de leurs habitations incendiées qu'ils avaient en face, leurs champs dévastés, fermèrent tout accès aux sentiments de clémence et de pitié. Les Vallaisans, pareils à des lions furieux, fondent sur eux, l'épée à la main, et les massacrent presque tous, sauf un petit nombre qu'on fit prisonniers. Les sanglots et les soupirs que poussaient ces malheureux, tombant sous le fer d'une juste vengeance, ont fait donner à la prairie qui fut le théâtre de cette sanglante scène le nom de *pré des larmes et des soupirs*; une modeste chapelle a été élevée sur ce lieu en actions de grâces au Dieu des victoires; un ossuaire a reçu les ossements des vaincus » (1).

Cet épisode, raconté par l'abbé Boccard, est tout

(1) Boccard : *Histoire du Vallais* - - Genève : Berthier-Guers, 1844.

ce que nous savons sur l'épiscopat d'Aimon de Châtillon. Les évêques-princes du Vallais tenaient alors la crosse et l'épée. Boniface de Challant et son cousin Aimon de Châtillon comptent parmi les figures les plus saillantes de ces prélats guerriers, qui ont lutté si énergiquement pour la conservation de la foi et de l'indépendance du Vallais, dans lequel ont laissé de si nobles et glorieux souvenirs de religion et de patriotisme les évêques De Rarogne, De Riedmatten, De Supersaxo et surtout l'illustre cardinal Mathieu Schiner.

Aimon de Châtillon mourut sur le siège épiscopal de Sion, le 16 juillet 1323.

A la distance de cinq siècles et demi, Châtillon a donné aussi un évêque au diocèse d'Aoste.

Joseph-Auguste Duc, né à Châtillon, le 18 février 1835, occupe depuis vingt-sept ans le siège de saint Grat. Il fit ses études au collège de Saint-Bénigne et au Séminaire d'Aoste. Ordonné prêtre, le 18 décembre 1857 — docteur en théologie, à l'Université Grégorienne de Rome, le 15 juillet 1859 — docteur en droit canonique, au lycée pontifical de l'Apollinaire, le 2 juillet 1861 — professeur de philosophie et de théologie dogmatique, de 1861 à 1865 — curé de Saint-Laurent d'Aoste, 1865-68 — vicaire général, en 1867 — préconisé évêque d'Aoste, dans le consistoire du 29 juillet 1872, et sacré dans la cathédrale d'Aoste, le 1 septembre suivant — Président effectif de l'Académie de Saint-Anselme, le 20 septembre 1878 — membre de la Députation royale de *Storia Patria* pour les Anciennes Provinces et la

Lombardie, le 15 avril 1884 — commandeur de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare, en septembre 1897.

Pendant ses vingt-sept ans d'épiscopat, Mgr Duc a accompli cinq fois la visite générale du diocèse et il a instruit les causes de béatification des bienheureux Vuillerme de Léaval, Emeric de Quart, Boniface de Valperga et du pape Innocent V. Avec de grands sacrifices personnels et avec le concours de son clergé, il a élevé une œuvre monumentale : le Petit Séminaire *Saint-Anselme*. Mgr Duc a adressé, jusqu'à ce jour, au clergé et aux fidèles 153 mandements, lettres pastorales et circulaires et il a publié vingt-deux ouvrages d'histoire valdôtaine. Le 6, 7 et 8 septembre 1897, le diocèse et la ville d'Aoste ont fêté le jubilé épiscopal de Mgr Duc, avec l'intervention de NN. SS. Jules Tonti, archevêque de Samos et délégué apostolique, Augustin Richelmy, évêque d'Ivrée et archevêque élu de Turin, Emilien Manacorda, évêque de Fossano et Théophile Bourgeois, prévôt du Saint-Bernard. En cette circonstance, S. M. le Roi Humbert nomma, *motu proprio*, Mgr Duc commandeur de l'Ordre Mauricien, et lui en fit remettre les insignes, le 6 septembre, par le sous-préfet de l'arrondissement (1). Mgr Joseph-Auguste Duc est le 92^o de la série connue des évêques d'Aoste. Les prélats valdôtains, qui l'ont précédé sur le siège de saint Grat, sont saint Joconde (810), Arnulphe d'Avise (1148-1159), Aimon de Quart (1170-1180), Pierre d'Etroubles (1246-1259), Pierre du Palais (1260-1266),

(1) V. *Souvenir du jubilé épiscopal de Mgr Duc*. — Aoste : Imprimerie Catholique, 1897.

Aimon de Challant (1272-1274), Emeric I de Quart (1301-1313), Arduce de Pont-Saint-Martin (1313-1327), le bienheureux Emeric II de Quart (1362-1375), Boniface de Challant (1375-1376), Jacques Ferrandin (1376-1399) et Jacques-Joseph Jans (1867-1872).

L'évêque d'Aoste possède le titre de comte, qui lui a été reconnu par la *Consulte héraldique* de l'Etat. Les armes de Mgr Duc sont : *d'azur, à la nef d'argent et de sable, sommée d'une étoile d'or et voguant sur une mer de sinople*, avec la légende : DUC IN ALTVM. Pie IX, annonçant à Mgr Duc son élévation au siège épiscopal d'Aoste, s'était servi de ces mots de l'Evangile : « *duc in altum et laxate retia vestra in capturam* ».

LE CHATEAU

De tous les châteaux de la Vallée d'Aoste, celui de Châtillon est le mieux situé, pour la facilité des communications et pour le splendide panorama dont on y jouit. Au nord, le paysage est encadré par un coteau verdoyant, au milieu duquel se détachent des villages gais et ensoleillés et la blanche église gothique de Torgnon. De la terrasse du midi, le regard embrasse un vaste amphithéâtre de vignobles, de forêts, de montagnes et de glaciers. On domine l'église, la bourgade, le faubourg de Chaméran et le gouffre du Marmore; on a, à sa gauche, la belle colline de Saint-Vincent et d'Emarèse, la forêt de Joux, les gorges de Montjovet et les cimes neigeuses de la vallée de Challant. En face, sur un promontoire détaché de la montagne, se dresse le vieux manoir d'Ussel. Au couchant, des groupes de maisons perdues dans les sinuosités des deux collines, le donjon et les ruines du château de Cly; la bourgade de Chambave, blottie à ses pieds et, au loin, les glaciers du Ruitor. Ce coin de terre valdôtaine nous rappelle de pieux souvenirs de famille. Il faudrait la plume et le pinceau d'un artiste pour reproduire ce merveilleux pay-

sage qui nous offre, avec les variétés de la nature, les contrastes saisissants de l'histoire, quand le sifflement de la locomotive se répercute sur les murs noircis de la forteresse féodale d'Ussel. Au nord du château de Châtillon, s'étend un vaste parc, avec des arbres séculaires qui furent les témoins des confidences des châtelaines et qui ont abrité, sous leur ombrage, les jeux enfantins de plusieurs princesses de la Maison de Savoie.

Iblet de Challant, ayant obtenu du Comte Vert l'investiture du fief de Châtillon, en 1366, le légua à son fils cadet Jean, par testament du 15 février 1405 (pp. 22 et 23). D'après l'historien de Tillier, ce serait Jean de Challant qui aurait construit le château de Châtillon, au commencement du xv^e siècle; mais cette assertion n'est fondée sur aucun document. Le nom de *Castellio* apparaît dans les plus anciennes chartes valdôtaines qui mentionnent cette localité, au xii^e et au xiii^e siècle. Il indique évidemment l'existence d'un *castrum* ou d'un *castellum*, qui a dû appartenir à l'ancienne maison noble *De Castellione* (p. 18), antérieure au vicomte d'Aoste Boson IV, duquel sont issues les branches de Cly et de Châtillon. Nous croyons que Jean de Challant n'a fait qu'agrandir et restaurer l'ancienne maison forte qui devait se trouver au dessus de l'église. Le Bourg ayant toujours existé sur le parcours de la voie romaine, le nom de *Castellio* ne pouvait s'appliquer au *Bourg des Rives* et moins encore au manoir d'Ussel, dont la construction ne remonte pas au delà du xiv^e siècle.

Les seuls éléments que nous ayons pour reconstituer l'ensemble de l'ancien château sont les inven-

taires de 1517 et de 1565, qui nous en décrivent le mobilier. Le château actuel conserve encore, au nord, les fondements d'une ancienne tour hexagone. Les dimensions des murailles, au midi, indiquent aussi une maison forte. Au xvi^e siècle, le château comprenait trois corps de bâtiments séparés : la tour de *Champ de Cor*, où l'on tenait les armes et le matériel de guerre; la tour d'entrée, avec le pont-levis, et enfin le château, avec une autre tour ronde au levant. La chapelle, dédiée à saint Paul, se trouvait à côté de la grande salle du premier étage. Une autre petite chapelle, avec un autel en noyer, existait dans le jardin, au couchant. Les appartements du château étaient vastes, mais peu nombreux. Il possédait deux grandes salles au rez-de-chaussée et au premier étage, plusieurs caves, la grande et la petite garde-robe, la cuisine, la *bouteillerie* et une dizaine de chambres. L'inventaire dressé en 1565, à la mort du comte René, mentionne la poterne, la fontaine au milieu de la cour et la tour de défense à l'entrée « avec son pont levieur auquel sont deulx grosses cheynes de fer et aultres ferures et tretz pour lever et baisser le dict pont ». Les immeubles appartenant au château étaient alors le verger, deux jardins, deux vignes au couchant de la cure, la ferme au dessous du château confinant avec les biens de la confrérie, plusieurs prés et champs, les bois de Troyau, de Bresy et des Croses, et une maison découverte, appelée la *Casana*, avec son jardin, située au Bourg et attenante aux maisons d'Antoine Tosquin et du notaire Pantaléon Macastial.

Les redevances de la seigneurie de Châtillon, au

xvi^e siècle, consistaient dans les laods, fidélités, hommages, rentes, servis, usages, plaits et sommations. A l'époque du comte René, le château percevait annuellement quatre muids, six sétiers et deux quartaines de vin, quatre muids, trois sétiers et trois moutures de froment, quarante-sept muids, quatre sétiers et quatre moutures de seigle, quatre muids, deux quartaines et une mouture d'orge, un sétier et six moutures de châtaignes blanches, trois sétiers et une mouture de noix, vingt-sept livres de cire, onze cent vingt-cinq livres de fromage, cinq cent et quinze livres de *céras*, cinquante-six perdrix, cent soixante dix-neuf chapons, vingt-deux faix de foin et huit de paille, deux brebis, cent trente-deux florins, un florin pour les toises du Bourg, un florin pour la signature de la mistralerie, les moutures des moulins, les redevances du four, les langues des bovines, le produit du péage des moutons, de la *layde* des foires et de l'office de la cléricature (1). Le seigneur de Châtillon possédait en outre le droit de chasse et de pêche sur tout le territoire de la baronnie, et nous voyons qu'en 1577 Georges de Challant plaidait contre les particuliers de Châtillon pour la conservation de ces droits (2).

Le château de Châtillon fut agrandi et a subi d'importantes modifications, au siècle passé. Le 24 mars 1717, la comtesse Pauline de Solar, épouse du comte Georges-François, fit une convention avec l'entrepreneur Jean Francesia, pour la construction d'une allée, de la grande terrasse au midi et pour plusieurs autres travaux.

(1) Archives, vol. 55, n. 1.

(2) Id., vol. 102, n. 1.

En 1755, un tremblement de terre se fit sentir dans toute la Vallée d'Aoste et le château de Châtillon en fut gravement endommagé. Les réparations à faire dépassant de beaucoup les revenus annuels du château, le baron Charles-François-Octave demanda, en 1768, le rapport d'un architecte assermenté, pour obtenir, en cas de besoin, de la Chambre des Comptes, l'autorisation de faire un emprunt sur le fief. L'avocat Jacques Roland, juge de Châtillon, députa, pour cette visite, l'architecte Jules Pistono, de Mongrande. D'après le rapport de ce dernier, fait le 8 février 1769, les murailles du couchant avaient de profondes et nombreuses lézardes; le toit s'était effondré en partie et menaçait, par son poids, de faire tomber la voûte du grand salon; toutes les murailles devaient être consolidées par des clefs en fer. L'architecte avait évalué ces réparations à la somme de L. 4734. Elles furent exécutées en partie la même année et achevées l'année suivante.

Depuis lors le château de Châtillon, avec son grand vestibule d'entrée, perdit peu à peu son cachet primitif, pour s'adapter aux exigences de la vie moderne. Les modifications, apportées dans l'intérieur, ayant nécessité la suppression de la chapelle de Saint Paul, qui était au premier étage, on rendit au culte l'ancienne chapelle du jardin, qui se trouvait au levant du château, et à laquelle le clergé et les fidèles se rendaient, chaque année, pour la bénédiction des rameaux.

Le comte Claude d'Entrèves, devenu propriétaire du château, en 1846, après la mort de son frère, y fit d'importantes améliorations, qui furent continuées

par son fils, le comte Christin. Ce dernier fit démolir la petite tour qui se trouvait à l'entrée, sur le pont-levis, et, à sa place, il fit construire un élégant pavillon pour le logement du concierge, pour la serre des fleurs et les écuries. Pour éclairer le grand escalier conduisant à l'étage supérieur, il fit élever une tourelle à jour, qui a embelli considérablement l'intérieur du château. Le comte Christin fit construire aussi l'enceinte en maçonnerie autour du parc. M. le comte Hector, propriétaire actuel, y ajouta de nouveaux embellissements et fit restaurer, dans le style de l'époque, la chapelle, que le pinceau délicat de la comtesse Marie d'Entrèves a enrichie de plusieurs travaux. L'autel possède un précieux crucifix en ivoire (1) et, sur le rétable en bois, est dépeinte la Vierge allaitant son divin Enfant. Cette peinture du xvii^e siècle a été tailladée, probablement par quelque iconoclaste de la révolution française. Le splendide missel de Georges de Challant, conservé au château de Châtillon, est un chef-d'œuvre de l'art de la miniature au xv^e siècle. M. l'avocat François Carta, actuellement Préfet de la bibliothèque nationale de Turin, nous en a donné une intéressante description (2). On ignore le nom de l'artiste, mais ce missel doit appartenir à l'école française. Les miniatures sont entourées de feuillages, de fruits et de fleurs des différentes saisons. A la première page du canon de la messe, l'artiste a représenté Georges de Challant re-

(1) Il fut donné au comte Christin d'Entrèves par son ancien précepteur, l'avocat Jean-Baptiste Gal.

(2) F. Carta : *Di un messale valdostano del secolo XV. Nota bibliografico-artistica, con fac-simile.* — Roma ; Forzani, MDCCCLXXXV.

vêtu d'une chape rouge bordée d'or, avec ses armoiries, agenouillé au pied de la croix et tenant le bâton prioral. En face de Georges, on voit Marguerite de la Chambre, veuve du comte Louis de Challant, accompagnée de la Vierge et des saintes femmes. Les armoiries qui figurent dans l'ouvrage sont celles de Challant, de Challant-Varey, de La Palud et de La Chambre. Ce travail si remarquable par la délicatesse des teintes, par l'inspiration religieuse qui s'en dégage et pour les souvenirs qu'il rappelle, fut terminé en 1499. Georges de Challant le destina exclusivement à la chapelle d'Issogne. Dans une note qu'il y a fait insérer, il recommande au comte de Challant, à ses frères, neveux, successeurs et à Marguerite de La Chambre, de ne jamais emporter ce missel de la chapelle d'Issogne « *et cil auenoit, que Dieu ne veuille, quilz fissent du contraire, il s'en couroucera, ce dit-il, en lautre monde et leur en pourroit mesauenir.* » Malgré la défense expresse du donateur de transporter ce missel à Châtillon, c'est là qu'il a trouvé un abri providentiel contre la rapacité des antiquaires.

Le château de Châtillon possède une riche bibliothèque, dans laquelle figure l'histoire manuscrite de la Maison de Challant, composée par Pierre Bosco, vers la fin du xv^e siècle, et continuée plus tard en italien par l'abbé Vescovi, au château d'Issogne. Dans la salle de la bibliothèque, on conserve les portraits d'Aïmon de Challant, de Boniface, d'Iblet, de Claude, des comtes François, Jacques, Louis, Philibert et René, de Mincie de Bragance, épouse de René, de Louis d'Howard de Senantes, chevalier de Malte,

et de Don Prosper Possavino, comte de Brassicarda, général des armées espagnoles. Dix autres portraits de châtelaines et de religieuses sont sans nom. Au dessus de la porte d'entrée, existe le portrait de Jean Calvin. Ce tableau, d'une grande sûreté de touche, d'une justesse et d'une expression frappantes, trahit le pinceau d'un artiste. Il est conservé au château, de temps immémorial, et on prétend qu'il a été donné à René de Challant, en souvenir de la fuite de Calvin, que René avait chassé de la Vallée d'Aoste en 1536.

Nous avons déjà parlé (p. 24) du testament fait, le 21 juillet 1437, par le comte François de Challant en faveur de ses filles, contrairement au pacte de famille, et au détriment de la branche aînée de Challant-Fénis. Après avoir arboré le drapeau de la révolte, Catherine de Challant et son mari Pierre d'Introd feignirent de se réconcilier avec le duc de Savoie et, dans un accord stipulé le 18 septembre 1452, le duc Louis leur céda le château de Châtillon qu'il leur avait probablement enlevé quelque temps auparavant. Pierre et Catherine renoncèrent, de leur côté, à leurs prétentions sur le mandement de Graines.

Jacques de Challant, de la branche d'Aymaville, après un exil de cinq ans, causé par la part qu'il avait prise dans la conspiration contre les cypriotes favoris de la duchesse Anne de Lusignan, rentra dans les bonnes grâces de la Cour et reçut, en 1456, le titre de comte de Challant, avec tous les châteaux et les fiefs qui en dépendaient. Cette concession inattendue venait brouiller les calculs ambitieux de Pierre d'Introd et de Catherine, qui convoitaient depuis longtemps le comté de Challant. D'Introd et sa femme

n'étaient pas du tout disposés à céder les châteaux au nouveau comte et ils se fortifièrent immédiatement à Châtillon et à Verrès. Le duc de Savoie, irrité contre eux, confisqua tous leurs biens, dès le 30 septembre 1456, et les déclara rebelles. Deux capitaines du Piémont, avec leurs escadrons, deux compagnies de hallebardiers de la Vallaise et Guillaume de Challant, frère de Jacques, à la tête de trois mille fantassins, marchèrent dans la Vallée d'Aoste pour assiéger les châteaux dans lesquels s'était fortifié Pierre d'Introd. Les deux places les plus importantes étaient Châtillon et Verrès. « Le château de Châtillon, nous dit l'historien du mandement de Graines, fut vaillamment défendu contre la puissante artillerie de Guillaume de Challant. Il se trouva pourtant avoir besoin de secours. Catherine qui s'y était enfermée en fit quérir auprès de Pierre d'Introd qui se défendait à Verrès. Celui-ci, brave jusqu'à la témérité, intrépide jusqu'à l'audace, chevalier sans peur jusqu'à la fin, se hâta de répondre à l'appel, sans mesurer le danger. A la tête d'une colonne, il fait une sortie et se dirige au secours de Catherine. L'ennemi l'atteint en route, disperse ses hommes, le tue lui-même et laisse son cadavre sur la place. Ainsi tomba Pierre d'Introd, après avoir exercé un pouvoir presque absolu, pendant plus de douze ans, dans le mandement de Graines, d'abord comme tuteur, puis comme factotum et enfin comme mari de Catherine de Challant. Après la mort de Pierre d'Introd, le château de Verrès se rendit. Deux de ses conseillers furent garrottés et conduits devant le château de Châtillon ; là ils furent pendus et exécutés par ordre des commissaires ducaux.

Catherine épouvantée se rendit aussi et Guillaume prit en attendant le gouvernement du comté au nom de Jacques son frère » (1).

Après que Guillaume de Challant se fut rendu maître du comté et des châteaux, le comte Jacques partit de Genève pour venir en prendre possession. Son historien et secrétaire Pierre Bosco nous a laissé une relation de cette équipée mémorable. Le récit de Bosco, inséré dans son histoire manuscrite existant au château de Châtillon et aux archives d'Etat, a été publié par M. Vaccarone (2). Il a un caractère si naïf et une si franche saveur de moyen âge que nous ne savons résister au plaisir de le reproduire :

« Jacques comte de Challant, seigneur demaville,
» fust a gesneue quand oyt les nouvelles de la mort
» de Pierre dintro, dont ne fust homme qui luy en
» oyt dire mot, sinon *Dieu luy pardonne ses defaultes*.
» Il se mist apoint a xxxvii cheualliers bien habillie,
» toute ses gens dune lieuree, se partit de genesue
» arme luy et ses gens tout en blan, les hocquions
» dessus les harnois a pourte piece tant qui on ve
» roit les corses luire desoubz on ne pourroit dire
» plus honestement. Et sen alla a lousanne rendre
» son voiage a nostre Dame et la fust festie gran
» dement. Puis senvient par Chablais ou on le vit
» volentiers et en Entremont par saint Bernard des
» cendit en la Val Daouste, en la maniere que je
» vous diray, car jestoys present.

» Ung lundy matin viendrent les nouvelles en
» Aouste que jacques conte de Challant venoit et

(1) S. Vuillermin : *Le Mandement de Graines*, p. 188.

(2) *I Challant*, p. 52.

» auoit dormy en Estrobles et allerent a lencontre
» plus de VLXX cheualliers et gens de bien. Il menoit
» deuant soy le herauldt de monseigneur le duc et
» tout monde menoist aussy chescung son herauldt,
» et estoient vestuz de couttes darmes come il ap-
» partegnet, puis deulx trompettes et ung claron de
» sa liure, et auoit quatre gentilhommes deuant soy,
» chescung loysel sur le poing, arme come dessus,
» XII arbalestriers et VI archiers empoinct come des-
» sus, derier deux paiges montes gentement et tout-
» tes les garnissons et harnois tout dune deuse. Il
» estoit arme desoubz sa roube a toute piece, ung
» gorgeryn a grosses blouques dor fin et ses man-
» ches a gros bottons platz et larges de fin or, son
» espee goernie de demy or et de demy argent. Son
» paige pourtoit sa salaide a gros cloux dor. Il entra
» si honestement en la cite daouste que sil fust este
» fils dung duc de Sauoye je ne scay que plus il
» eust faict ne plus grandement accompaignie, et en
» cestuy estat alla descendre en leglise de saint
» francoys.

» Il cheualchelt un cheval appele Lapie, le plus
» grand cheual que on sceut dire ne deuiser et le
» mieulx allant, il ne leust donne pour deux centz
» escus vieulx, mais il eust bien donne a son amy,
» aussy le donna puis a son nepueu. Apres estre
» descendu il oyt messe, puis de pied s'en alla a
» nostre Dame puis a son logy en lhostel de Glaude
» Voudan. Il auoit enuiron cinq ans qui nauoit este
» ou pays, le bon seigneur neust jamais jour de re-
» pos despuis quil sceut cheualcher pour acquerir
» honneur ».

Le comte Jacques se rendit ensuite à Aymaville, puis à Châtillon et à Verrès, accueilli partout avec enthousiasme et aux cris répétés de *Vive Challant!* L'illustre comte rentrait dans la Vallée d'Aoste, après des années d'orage et de proscription, pendant lesquelles il avait visité les principales Cours de l'Europe, et après avoir vaillamment combattu, dans les campagnes de la Lombardie, contre le fameux *condottiero* Barthélemy Colleoni. Jacques de Challant fixa sa résidence au château d'Aymaville, mais, dans son testament, fait le 5 août 1458, il n'oublia pas l'église de Châtillon, à laquelle il légua cinquante florins. Il mourut, le 14 juin 1459, et sa dépouille mortelle alla reposer dans la crypte de Saint-François, à Aoste, où elle resta jusqu'au 15 novembre 1836, quand l'église fut démolie et les ossements des Challant transportés sous le chœur de la Cathédrale.

Trois siècles et demi après le siège soutenu par Pierre d'Introd contre Guillaume de Challant, le château de Châtillon et ses environs furent le théâtre d'une bataille entre la division du général Lannes, qui venait de franchir le Saint-Bernard, et un corps de troupes austro-sardes aux ordres du général de Briey. Un rapport autrichien trouvé dans le fort de Bard par le commandant Reste, après la capitulation, et un autre rapport de Lannes à Bonaparte nous fournissent quelques détails sur cette bataille, qui eut lieu le 18 mai 1800. Nous reproduisons ici le récit de M. Edouard Gachot, publié dans son intéressant ouvrage : *La deuxième campagne d'Italie* (1) :

(1) Paris : Librairie Didier et Perrin, 1899, pp. 125-127.

« La 40^e de bataille chassa les Austro-Sardes établis à Fénis ; elle les délogea aussi de Quart et de Chambave, les poursuivit, en leur infligeant des pertes sérieuses, et se trouva déployée en demi-cercle devant Châtillon.

« Le général Briey y commandait à 1200 fantassins de bonne troupe retranchés dans la ville haute ; il avait armé 9 pièces de 4 et 4 pièces de 8. Une compagnie d'élite, postée dans le vieux château, pouvait soutenir un long siège. Derrière la ville, deux escadrons de pandours se tenaient en réserve. Briey se promettait d'infliger aux Français un sanglant échec ; mais il avait compté sans leur bravoure et sans leur nombre.

« Watrin qui possédait à fond l'art de la guerre, ayant étudié la position, sous une grêle de projectiles, et interrogé un paysan des environs, proposait à Lannes de lancer à la fois trois colonnes contre l'ennemi. La première attaquerait la ville de front, briserait les obstacles amoncelés à l'entrée des rues, marcherait droit à l'artillerie ; la deuxième déborderait à droite, empêcherait l'arrivée de tout secours, car on pensait que Haddick ou Landon se trouvaient à peu de distance ; la troisième obliquerait à gauche pour s'emparer du Val Tournanche, au fond duquel les vaincus pouvaient chercher une retraite.

« Le lieutenant-général lui donnait l'ordre d'agir immédiatement. La 22^e courait à Châtillon, essayait le feu terrible des Autrichiens, s'engouffrait dans les rues et les maisons. Les autres colonnes se portaient sur les objectifs indiqués. Bientôt s'éleva une épouvantable clameur de gens en déroute, clameur poussée

par les soldats de Briey qui, chargés à la baïonnette et culbutés, se sauvaient sans chef, par escouades, vers Ussel. En même temps, les défenseurs du vieux château regardé comme inabordable étaient précipités dans les fossés. Le combat, dans la cité, avait duré quarante minutes. Cependant, le général ennemi sauvait une partie de son artillerie; et, pour assurer sa retraite, il faisait porter l'ordre aux pandours de charger vigoureusement les Français afin de briser leur élan.

« Ces cavaliers, au nombre de 300, marchèrent droit, dans les champs qui descendent jusqu'à la Doire, au 12^e hussards resté massé et commandé par le chef de brigade Fournier. En les apercevant, le 1^{er} escadron fit un à-droite, prit du champ et s'élança, trouant le vivant rempart autrichien à coups de flanconade; et, après ce choc, laissant aux trois derniers escadrons le soin d'exterminer les pandours, il tomba au milieu de l'infanterie en déroute et fit d'horribles brèches à travers les rangs des hommes éperdus.

« La retraite de l'ennemi se changea en désastre. Il abandonnait dans Châtillon 200 hommes tués ou blessés. 350 fantassins qui avaient voulu chercher un refuge au val Tournanche restaient prisonniers.

« Nous perdîmes 90 hommes. La cavalerie s'était montrée d'une grande bravoure. « Nos cavaliers, écrivait Mainoni, ont fait oublier, par leur courage, » la regrettable conduite qui avait failli les faire mettre au ban de l'armée. » L'adjutant-général Noguès était parmi les blessés ».

A cette époque la comtesse Gabrielle de Challant s'était réfugiée à Turin, avec son enfant Jules-Hya-

cinthe, âgé de cinq ans, et avait laissé le château de Châtillon à la garde de quelques domestiques. Il ne nous résulte pas que le château ait été dévalisé par les troupes françaises, mais il aura été certainement mis à contribution pour des fournitures de vivres. La présence des troupes autrichiennes et ensuite le passage de quarante mille hommes avaient épuisé toutes les ressources de la ville d'Aoste, des communes et des bourgades situées sur le parcours. A Châtillon, ce fut la famille Bich qui donna l'hospitalité à Bonaparte, à son secrétaire Bourienne, au prince Murat et au général Berthier. En cette circonstance, le Premier Consul ne voulut, dit-on, être servi à table que par Pantaléon Bich, alors âgé de 80 ans.

Revenons à l'histoire du château et des familles qui l'ont habité, depuis le xv^e siècle. Le comte Jacques de Challant étant mort en 1459, son fils, le comte Louis, passa une partie de sa vie à la Cour de la duchesse Yolande et ensuite dans le comté de Nice, dont il était Gouverneur. Sa femme, Marguerite de La Chambre, fit de courtes apparitions à Châtillon, où elle se plaignait de ce que le château était trop battu par les vents. Elle partagea son existence entre Issogne et Aymaville. Ce furent le comte Philibert, fils de Louis, et son épouse Louise d'Arberg qui fixèrent définitivement leur résidence à Châtillon dont le château fut désormais souvent habité par quelques membres de la famille de Challant. René n'y fit que de courtes apparitions et y vécut quelques mois, avec sa première épouse Blanche-Marie Scapardone.

Nous avons raconté (pp. 26 et 27) les vicissitudes

de la baronnie de Châtillon, après la mort du comte René. Pendant les huit années (1565-1573) que ce fief fut possédé par Jean-Frédéric Madruzzo, mari d'Isabelle de Challant, le château demeura désert. Les frères François, Georges, Claude et Jean de Challant-Fénis, ayant pu revendiquer, par sentence du 10 juillet 1573, le fief de Châtillon, il devint l'apanage de Georges, qui s'y établit définitivement, avec sa deuxième épouse, Adrienne Costa de la Trinità. Presque tous leurs enfants naquirent au château de Châtillon. La baronnie passa successivement à Paul-Emmanuel, à François-Jérôme, à Georges-François et enfin à Charles-François-Octave (pp. 27-30). Le château devait avoir une certaine animation, quand il était habité, au commencement du XVIII^e siècle, par les onze enfants du baron François-Jérôme et ensuite par la nombreuse descendance de Georges-François. La Maison de Challant semblait renaître et les vertueuses châtelaines Leanza de San Martino, Françoise-Marie et Christine Solaro et Isabelle de Brassicarda embellissaient de leur présence la demeure seigneuriale, tendaient la main aux pauvres et donnaient l'exemple des plus belles vertus. Mais ce furent, hélas ! les derniers beaux jours. Après sept cents ans de gloire, après avoir promené son faste dans toutes les Cours de l'Europe et rempli de son nom les Etats de Savoie, après avoir rendu de grands services à l'Eglise et à la patrie et comblé de bienfaits la Vallée d'Aoste, l'illustre famille devait s'éteindre, au commencement du XIX^e siècle. Quand on étudie, avec le flambeau de l'histoire, les vicissitudes de son pays, on s'affectionne à ces Maisons qui en incarnaient les destinées

et qui nous ont laissé de si nombreux exemples de dévouement et de patriotisme. S'il faut se garder d'une admiration sans réserve, on ne saurait oublier tout ce que l'ancienne noblesse avait de grand et de beau : cette tendance constante à marcher sur les traces des aïeux; cette noble émulation pour ne jamais laisser flétrir leur blason; la protection des humbles, le dévouement au souverain, l'attachement à la religion, le goût des arts et l'amour du pays.

Le comte Charles-François-Octave de Challant, mort le 18 septembre 1770, ne laissa que trois enfants : Sylvie qui épousa, en 1759, le comte Antoine Rombelli, et qui mourut en 1778; François-Maurice et Thérèse (p. 29). Du mariage du comte François-Maurice avec Gabrielle Canalis de Cumiana, naquit un seul enfant, Jules-Hyacinthe, en mars 1795. En lui se concentraient toutes les espérances de la Maison de Challant, car son grand-oncle Philippe-Maurice était alors âgé de 71 ans et sans enfants. Jules-Hyacinthe était souffrant et rachitique. Malgré tous les soins de sa mère, il mourut au château de Châtillon, à l'âge de huit ans, le 2 mai 1802. Ce fut un jour de deuil pour Châtillon et pour la Vallée d'Aoste. Le 4 mai, ce dernier rejeton de la Maison de Challant fut enseveli dans la crypte, près de l'autel du Saint-Rosaire. Nous lisons dans les registres paroissiaux : *De Challant Franciscus Mauritius Julius Hyacinthus, filius illustris Francisci Mauriti, a quondam Carolo Francisco Mauritio Comite de Challant, annum agens octavum obiit, ultimus familiæ de Ecclesia tam bene-meritæ, die secunda maii, anno millesimo octingentesimo secundo, die vero quarta ejusdem mensis, ejus corpus-*

culum, omnium lacrymis irrigatum, sepulturæ traditum fuit, Castellione, in sepulchro majorum suorum : In fidem, subscripsi ego M. Dauphin, canonicus, curatus ».

Deux ans plus tard, le 18 octobre 1804, Philippe-Maurice de Challant suivait son arrière-neveu dans la tombe. Thérèse de Challant, nièce de Philippe-Maurice, sœur de François-Maurice, tante de Jules-Hyacinthe, veuve du comte Victor de la Rocca et dernière survivante de la lignée des Challant, mourut le 31 décembre 1839. Le 1 janvier 1840 a vu les dernières funérailles de la Maison de Challant.

De son mariage, contracté en février 1771, avec le comte Victor Cacherano Osasco de la Rocca, Thérèse de Challant laissa six enfants : Charles, mort célibataire; Victor; Ildegarde qui épousa, le 7 août 1796, le comte Antoine de San Vitale, et qui mourut à Turin, le 9 novembre 1853; Sylvie, qui épousa le baron Furno de Piverone et qui mourut en 1855; Gabrielle, épouse du comte Lomellini de Piscina, et Isabelle, qui épousa le comte Joachim Faussonne de Montaldo et Lovansito.

Le comte Victor de la Rocca-Challant, major-général, fils de Thérèse de Challant et du comte Victor, fixa sa résidence au château d'Aymaville, où il mourut le 25 janvier 1857. Il fut enseveli à l'église de Saint-Léger, dans la chapelle située à droite du chœur. Isabelle de la Rocca, fille cadette de Thérèse de Challant, eut, de son mariage avec le marquis Joachim Faussonne, deux enfants : Julienne, mariée, en 1849, au comte Joseph Faussonne-Ceva de Nucetto, décédée le 1 janvier 1875; et Charles-René.

Charles-René Faussonne, marquis de Lovansito, héritier de son oncle maternel le comte Victor, épousa la noble demoiselle Licinia Castelnuovo delle Lanze, qui, après la mort de son époux, résida plusieurs années au château d'Aymaville et dans la ville d'Aoste. Elle mourut à Turin, le 22 décembre 1892. La comtesse Licinia Faussonne avait brillé à Paris, pendant le second empire, à la Cour des Tuileries. Sa fille unique Henriette, née en 1840, mourut à Turin, au monastère des religieuses du Saint-Sacrement, le 6 mars 1877. Au château de Lovansito, qui a appartenu ensuite à la famille Gastaldi, existent encore quelques débris des tombeaux de François et de Boniface de Challant, qui avaient été transportés au château d'Aymaville, pendant la révolution française. Les principaux fragments des statues furent rapportés, en 1868, d'Aymaville à Aoste et placés, en 1872, dans le cloître de la Cathédrale.

Après dix-huit ans de veuvage, la comtesse Gabrielle de Challant épousa le capitaine Aimé-Louis-Marie Passerin d'Entrèves, des pairs du Duché d'Aoste. Ce mariage eut lieu à Turin, à l'église de Sainte-Marie de Piazza, le 30 juin 1814.

La famille *Passerin d'Entrèves*, une des dernières survivantes de l'ancienne noblesse valdôtaine, est originaire de Valtornenche où elle a dû émigrer de Florence, vers le milieu du xiv^e siècle, à cause des proscriptions que s'infligeaient mutuellement les factions des guelfes et des gibelins. Elle s'était retirée d'abord au châlet de Perrère, au dessus du vallon des Bussérailles, afin d'avoir plus de facilité pour

franchir la montagne, en cas de poursuite. Elle descendit plus tard au hameau de Crétaz, d'où elle alla fixer sa résidence au hameau de Pâquier, près de l'église, après que Valtornenche fut érigé en paroisse en 1420.

La tradition de l'origine florentine s'est constamment maintenue dans la famille Passerin. L'avocat Jean-Michel Passerin compila, en 1663, un arbre généalogique de ses ancêtres dans lequel il dit : « *Andruetus florentinus in hanc patriam se contulit, propter intestina bella, circa annum Domini 1370, a quo Petrus etc.* » Un acte fut stipulé, le 29 avril 1377, « *apud Cristam Valtornenchie in domo Andriveti florentini* ». Ce dernier mot, écrit avec une minuscule, est évidemment un qualificatif d'origine. Un acte d'acquisition fut fait, au bourg de Chambave, le 13 mars 1456, par André, fils de feu Jean, de Pierre, d'Andrivet de Crista, *alias* Passerini (1). André Passerin est mentionné, avec la même généalogie, dans un acte stipulé à Saint-Vincent, le 28 octobre 1473. A cette époque, la famille s'était fixée définitivement dans la Vallée d'Aoste et avait acquis des propriétés à Châtillon et à Chambave, où l'on voit encore, isolée au milieu des vignes, au dessus du hameau de Parleyaz, une ancienne maison des Passerin. Dans la maison qu'ils habitèrent longtemps, au chef-lieu de Valtornenche, les manteaux des cheminées portaient les lis de Florence.

Jean, fils de Pierre et petit-fils d'Andrivet, commença la nombreuse série des notaires de cette fa-

(1) Archives du château de Sorreley, N, 2750 et 2749,

mille qui acquit tout de suite de la fortune et de la considération et qui fournit déjà, en 1519, un vibailli au Duché d'Aoste, en la personne de Jean Passerin. L'aîné de ses fils, appelé aussi Jean, fut trésorier du Duché d'Aoste, de 1540 à 1563, et ensuite trésorier général de la Savoie. Un autre Jean Passerin, deuxième fils de Grat, était officier dans les Flandres, à la suite d'Emmanuel-Philibert. Pour le récompenser de ses bons services, le duc de Savoie l'anoblit avec toute sa famille, par patentes datées de Bruxelles, le 28 octobre 1556, et lui donna pour armoiries : *d'azur, au sautoir d'or accompagné de 4 étoiles de même, avec ses lambrequins, tortils, serviettes bouffantes et le soutimbre surmonté d'un passereau au naturel tenant du pied dextre une épée nue*, et la devise : VIRTUS CÆLOS TERRASQVE RAPIT. Depuis l'acquisition de la seigneurie d'Entrèves et de celle de Courmayeur, la famille porta : *écartelé, au 1 et 4 d'or et d'argent, au lion de sable brochant sur le tout ; aux 2 et 3 d'argent, au château ouvert de gueules, maçonné de sable, sommé d'un soleil de gueules, qui est d'Entrèves ; sur le tout d'azur, au sautoir d'or accompagné de 4 étoiles de même, qui est de Passerin*, avec la même devise.

Jean Passerin prit part à la bataille de Saint-Quentin et a dû rentrer dans la Vallée d'Aoste, après le traité de Cateau-Cambrésis.

Un autre officier, Elzéar Passerin, troisième fils de Jean-Michel, rencontra une mort héroïque au Petit-Saint-Bernard, où il fut tué par les Français, le 15 septembre 1689. Il fut enseveli dans la chapelle de l'Hospice, près de l'autel.

Nous voyons cependant que plusieurs Passerin

étaient qualifiés de nobles avant le diplôme de 1556. Nous ne pouvons suivre cette famille dans sa nombreuse descendance, qui se divisa en trois branches : d'Entrèves, d'Escalier et de Brissogne (1). La première est la seule survivante.

Au commencement du xvii^e siècle, Pierre-Philibert Roncas, baron de Châtel-Argent et marquis de Caselle, possédait aussi le fief d'Entrèves et de Courmayeur qu'il légua à sa fille Marguerite, épouse de François D'Oncieu, Président à la Chambre des Comptes de Savoie. Ce dernier, après la mort de sa femme, vendit trois quarts de ce fief au prévôt du Saint-Bernard, Jean-Pierre Persod, et l'autre quart à Antoine-François et Emmanuel-Anselme Passerin et à Philibert-Amé Arnod, par actes du 25 août 1696 et du 10 mars 1697. Par cette acquisition, les Passerin devinrent conseigneurs d'Entrèves et de Courmayeur (2). La part de fief possédée par la Maison du Grand-Saint-Bernard fut dévolue, en 1752, à l'Ordre Mauricien et appartint ensuite à l'Hôpital d'Aoste. La Sacrée Religion aliéna, en 1797, 1801 et 1802, les propriétés de Courmayeur; la famille Arnod s'éteignit et les nobles Passerin restèrent les seuls titulaires du fief d'Entrèves et de Courmayeur.

François-Elzéar Passerin, né à Aoste, dans la paroisse de Saint-Laurent, l'an 1733, et décédé dans la même ville, le 3 janvier 1806, avait épousé, en

(1) M. le chevalier Alexandre d'Entrèves en a dressé l'arbre généalogique que nous espérons de voir publié un jour, avec les documents qui l'accompagnent. Nous lui sommes redevable de plusieurs notes intéressantes sur la famille et sur la carrière de son grand-père le comte Claude, Président au Sénat de Gênes.

(2) De Tillier : *Historique*, p. 301.

1761, Marie-Anne Dichat de Toisinge, fille de Pierre-Antoine, Président au Sénat de Savoie, et de Rose Ginot de Montagny. Dans une lettre du 29 avril 1786, adressée de Turin à Mgr de Solar par l'avocat Pisceria, François-Elzéar Passerin est qualifié de *comte et vice-préfet du Duché*. Il fut Juge-Mage au *Tribunal des Connaissances*, à Aoste. Le titre de comte lui avait été conféré personnellement (1). Il eut, de son mariage avec Marie-Anne Dichat de Toisinge, quatorze enfants, parmi lesquels trois surtout se sont distingués : Charles-François, prévôt de la cathédrale d'Aoste, Aimé-Louis, troisième commandeur de Saint-Jacquême et directeur de l'Hôpital Mauricien, et le sénateur Jean-Claude auquel fut conféré de nouveau le titre de comte, héréditaire dans sa famille.

Charles-François Passerin d'Entrèves, né le 18 juin 1766, fit son cours de théologie à l'Université de Turin, et fut ordonné prêtre le 20 mai 1790. Etant chanoine de la basilique de Superga, il se retira dans un poste des plus modestes du diocèse, à Bosses, où il remplit les fonctions de recteur pendant seize ans, édifiant la population par sa piété, par son désintéressement et par l'austérité de sa vie. En 1817, il fut nommé membre du clergé de la Sainte-Chapelle de Chambéry et, en 1819, réformateur, préfet des études, puis professeur de théologie dogmatique au collège de Saint-Bénigne, à Aoste. Il fut ensuite nommé chanoine de la Cathédrale, en 1821; vicaire capitulaire, en 1823, et prévôt, en 1824. En cette année, il fit ériger en

(1) P.-E. Duc : *Le clergé d'Aoste au XVIII^e siècle*. — Turin : Impr. Salésienne, 1881, p. 134.

paroisse les hameaux de Bosses, par le Grand-Prieur de l'Ordre Mauricien. Le siège d'Aoste était alors vacant et les habitants de cette localité avaient confié à l'Hôpital Mauricien la dotation pour l'entretien du futur curé (1). Le prévôt d'Entrèves fut aussi un bienfaiteur de la cathédrale d'Aoste. Il mourut à Aoste, le 10 décembre 1830. Les habitants de Bosses voulurent avoir sa dépouille mortelle qui repose au chœur de l'église de Saint-Léonard. Une inscription y rappelle leur reconnaissance et leur vénération pour ce saint prêtre qui leur avait consacré la meilleure part de son existence (2).

Aimé-Louis Passerin d'Entrèves, septième fils de François-Elzéar, naquit à Aoste, le 9 novembre 1773, et fut tenu aux fonts baptismaux, le jour suivant, par le baron Vignet des Etoles, intendant du Duché. Ayant achevé son cours d'études, il embrassa la carrière des armes dans laquelle il arriva au grade de colonel d'infanterie. Le 30 juin 1814, il épousa, à Turin, à l'église de Sainte-Marie de Piazza, la comtesse Gabrielle Canalis de Cumiana, veuve du comte François-Maurice de Challant. Après avoir fait ses preuves de noblesse, Aimé d'Entrèves reçut la croix et l'habit de justice de la Sacrée Religion, qui lui furent conférés par patentes datées de Gênes le 16 mai 1817. Appelé à d'autres fonctions, il quitta l'ar-

(1) Le Saint-Siège avait conféré aux grands-prieurs le droit d'ériger des paroisses dans les localités soumises à la juridiction de l'Ordre, indépendamment du contrôle des autorités diocésaines. Quoique le chapitre de la Cathédrale, *sede vacante*, n'eût pas été consulté, l'érection de la paroisse de Bosses fut parfaitement régulière et conforme aux prescriptions du droit canonique-

(2) P.-E. Duc : *Le clergé d'Aoste au XVIII^e siècle*, pp. 132-142.

mée en 1819. Etant commissaire de levée du district d'Aoste et major en retraite, il fut nommé lieutenant-colonel d'infanterie, le 26 juillet 1828.

Le commandeur Sébastien Linty venait de mourir à Aoste, le 9 septembre 1819, après avoir, pendant trente ans, au milieu de difficultés innombrables, dirigé l'Hôpital Mauricien d'Aoste, dont il fut aussi un insigne bienfaiteur. Le poste qu'il laissait vacant était difficile, car l'Hôpital venait de sortir des épreuves de la révolution française et des guerres du premier empire, qui avaient porté une rude atteinte à son patrimoine. Il s'agissait de consolider cette institution que le dévouement de Linty avait sauvée et dirigée d'une main si ferme, pendant des années d'orages et de détresse (1). Le major Aimé d'Entrèves fut appelé à cette charge, dans laquelle il continua dignement les traditions de son prédécesseur. Par décret du 20 novembre 1819, il fut nommé commandeur de Saint-Jacquême et directeur de l'Hôpital Mauricien (2), mais il ne prit possession de sa charge qu'en mars de l'année suivante. Le 20 mars, il annonça à l'Ordre son installation et, le 24 du même mois, il écrivit au Grand-Hospitalier, marquis Victor San Martino de La Morra : « En conséquence de ma prise de possession de la Commanderie et administration de cet hôpital et de la rémission qui me fut faite par M. le chevalier Réan, Juge-Délégué, des titres et papiers du bureau particulier de mon respectable pré-

(1) L'avocat Sébastien Linty fut commandeur de Saint-Jacquême et directeur de l'Hôpital Mauricien, de 1789 à 1819.

(2) La direction de l'hôpital était annexée à la Commanderie de Saint-Jacquême qui fut supprimée, après la démission de d'Entrèves.

décèsseur, et desquels je viens de finir de prendre connaissance, je me fais un devoir d'annoncer à V. E. que j'ai trouvé le tout conservé dans le meilleur ordre possible, et de rendre justice aux employés de cette pieuse administration de n'avoir dévié en aucune façon, pendant les six mois de veuvage, de la sage et utile direction qu'avait établie le vénérable commandeur Linty » (1). Le 29 mars, le marquis de La Morra lui répondit en le félicitant de ce qu'il maintenait l'hôpital sur le même pied que son prédécèsseur.

Le premier acte du commandeur d'Entrèves fut celui de régulariser l'hoirie Linty, dont l'Hôpital était légataire universel (2). Il s'occupa ensuite de la chapelle. Sur les instances de Linty, le roi Victor-Amédée III avait promis, en 1792, de faire fournir à l'Hôpital, par les ateliers de la maison royale, un autel en marbre. Par lettre du 29 février 1792, l'Intendance générale des bâtiments et fortifications en avait ordonné la construction et le placement aux frères Collini. La révolution française arriva. Après la Restauration, Linty fit, en 1819, de nouvelles instances, auprès du sénateur Garneri, pour la réalisation de cette promesse. Le 12 avril 1820, d'Entrèves envoya une lettre au ministre d'État pour les affaires intérieures, mais sans résultat. Il fit construire, en 1825, la chapelle, dans l'emplacement occupé actuel-

(1) Pendant les six mois d'intervalle, l'Hôpital continua sa marche et son fonctionnement, grâce au zèle et à l'attention du Juge-Délégué Réan et du Vice-Patrimonial Laurent. Linty, avant de mourir, avait recommandé spécialement l'hôpital à Réan qui le surveilla et suggéra ensuite à d'Entrèves de continuer la même marche. Ainsi l'établissement eut, pendant 50 ans, une direction uniforme.

(2) Testament du 30 avril 1819, Chappuis not.

lement par l'infirmerie militaire, et il adressa ensuite un mémoire au Roi. Par billet du 23 février 1825, Charles-Félix accorda, sur sa caisse privée, L. 8000, et ordonna à l'Intendance générale de fournir les marbres pour l'autel qui fut confectionné à Turin et transporté à Aoste l'année suivante. Les statues de saint Maurice et de saint Lazare sont l'œuvre du sculpteur Jean Piazza, et le magnifique tableau de l'*Annonciation* est dû à la pieuse munificence de la reine Marie-Christine. La chapelle et l'autel furent bénits, au commencement de septembre 1831, par le vicaire général Defey. En cette circonstance, le commandeur d'Entrèves fit cadeau à la chapelle d'une lampe en argent massif, et la comtesse de Challant l'enrichit de plusieurs ornements qu'elle avait brodés de sa main.

Le commandeur d'Entrèves s'occupa avec beaucoup d'activité du patrimoine de l'Hôpital, mais il ne tarda pas à avoir des ennuis et des difficultés. Le comte Galleani d'Agliano, général dans l'armée et chevalier de l'Annonciade, avait été nommé Grand-Hospitalier de l'Ordre, le 1 septembre 1831. Cet homme sévère et rigide adressa quelques observations à d'Entrèves, mais il ne tarda pas à en reconnaître les mérites et le dévouement.

En avril 1832, d'Entrèves entreprit la reconstruction de l'hospice du Petit-Saint-Bernard, qui était ruiné et abandonné depuis l'an 1794. A la fin de juillet 1834, les Ducs de Savoie et d'Aoste, accompagnés par d'Entrèves, visitèrent l'hôpital d'Aoste et l'hospice du Petit-Saint-Bernard qui était déjà reconstruit en partie, mais qui n'était pas encore habité.

L'ouverture de cette maison n'eut pas lieu sans difficultés. Les religieux du Grand-Saint-Bernard, ceux de Saint-Gilles à Verrès et les PP. Capucins en avaient demandé l'administration. Après de longues correspondances, sur l'avis de d'Entrèves, on nomma, par billet royal du 29 juillet 1836, recteur provisoire de l'Hospice l'abbé Jean-Joseph Dondéynaz, qui bénit la chapelle le 11 octobre et ouvrit la maison aux voyageurs le 25 du même mois. La bénédiction solennelle eut lieu, avec l'intervention du commandeur d'Entrèves, d'un certain nombre de prêtres et des autorités civiles des communes environnantes (1).

Le commandeur d'Entrèves était heureux d'avoir pu rendre à sa destination primitive l'Hospice du Petit-Saint-Bernard. Il possédait la confiance du Roi et l'estime de ses supérieurs, mais il se sentait fatigué et au bout de sa carrière, et il désirait jouir de quelques jours de tranquillité et de repos. Il se démit de sa charge, le 13 mai 1838, et se retira au château de Châtillon. Il avait dirigé l'Hôpital, pendant dix-neuf ans, avec fermeté, dévouement et avec une rare abnégation. Il fut le dernier titulaire de la Commanderie de Saint-Jacquême. Le chevalier Joseph-Antoine Chiarva lui succéda, comme directeur de l'Hôpital, le 7 décembre 1838.

Un portrait du commandeur Aimé d'Entrèves existe au château de Châtillon et un autre se trouve à la salle de direction de l'Hôpital Mauricien. Dans ce dernier portrait, d'Entrèves est en costume militaire des chevaliers de Saint-Maurice. Il tient, de la main

(1) Archives de l'Hôpital : *Correspondances*.

gauche, le plan de la salle d'infirmierie des femmes, qu'il avait faite construire en partie, et sur lequel on lit la date de 1831. Ce tableau porte l'inscription suivante : « *Le vassal et pair du Duché d'Aoste Dom Aimé-Marie Passerin, enseigneur d'Entrèves et de Courmayeur, chevalier de justice de la Sacrée Religion et Ordre militaire des SS. Maurice et Lazare, commandeur du dit Ordre, conseiller-né au Conseil des Commis du Duché d'Aoste, colonel d'infanterie et troisième commandeur de Saint-Jacquême à Aoste et, en cette qualité, directeur de l'hôpital du dit Ordre, établi à Aoste, et de ses dépendances.* »

La comtesse Gabrielle de Challant, épouse du commandeur Aimé d'Entrèves, mourut à Turin, le 25 mars 1841, à l'âge de 71 ans. Son testament olographe est du 19 janvier 1830. Elle y manifeste le désir d'être inhumée à l'église de Châtillon, à côté de son fils Jules-Hyacinthe-Maurice de Challant ; elle lègue, entre autres, L. 3000 à l'église de Châtillon et L. 100,000 à l'Hospice de charité d'Aoste, payables après le décès de son mari. Des services funèbres solennels pour le repos de son âme furent célébrés à Châtillon et à la cathédrale d'Aoste, où le curé Nourrissat prononça son éloge funèbre. Les dépouilles mortelles de la dernière comtesse de Challant furent transportées à Châtillon. Près de l'autel du Saint-Rosaire, on lit l'inscription suivante qu'a faite placer le commandeur d'Entrèves :

*La Comtesse de Challant née vers 1770
 épouse du Commandeur d'Entrèves
 née le 26 Mars 1814 à 44 ans
 morte le 25 Mars 1841
 Commandeur né vers 1773*

HIC · SVBTVS · REQVIESCIT · IN · PACE
 NOBILIS · IVLIVS · MAVRITIVS · CALANI · COMES · VLTIMVS
 PVPILLVS · CASTELLIONE · DEFVNCTVS
 IV · NON · MAII · ANNO · DNI · MDCCCII
 ET · MATER · EIVS
 MARIA · THERESIA · GABRIELA · CANALIS
 E · CVMBAVIANA · VLTIMA · CALANI · COMITISSA
 SECVNDIS · VERO · NVPTIIS · PASSERIN · AB
 INTRAQVIS · DEFVNCTA · TAVRINI
 VIII · KAL · APRIL · ANNO · DNI · MDCCCXLI

Par le testament de son épouse, le commandeur Aimé d'Entrèves hérita les châteaux de Châtillon, d'Ussel, de Montjovet, de Graines, de Verrès et d'Issogne avec les propriétés qui en dépendaient. Trois ans plus tard, il épousa la demoiselle Louise des comtes Vassallo de Castiglione, de laquelle il n'eut pas d'enfants. Il mourut à Turin, dans la maison d'Entrèves, située à la rue d'Angennes, N. 35, le 5 février 1846, à l'âge de 75 ans, et il fut enseveli dans le tombeau de la famille, au cimetière de Turin. Le commandeur d'Entrèves, par testament du 11 février 1842, laissa toute sa fortune à son frère l'avocat Jean-Claude, qui venait d'être nommé comte et qui était alors Président au Sénat de Gênes.

Jean-Claude, onzième fils de François-Elzéar Passerin d'Entrèves et de Marie-Anne Dichat de Toisinge, naquit à Aoste, dans la maison paternelle, située près des Portes Prétoriennes, le 1 février 1779. Il

fit ses études classiques à Saint-Bénigne d'Aoste et son cours de droit à l'Université de Turin, où il fut gradué le 10 août 1805. Après avoir fait son stage à Aoste, chez l'avocat Dominique Rebogliatti, il fut nommé substitut procureur impérial près le Tribunal de première instance, à Aoste, le 11 juin 1811. Depuis lors, l'avocat Claude d'Entrèves parcourut rapidement une brillante carrière et nous le voyons successivement vice-intendant du Duché et substitut-avocat fiscal à Aoste, le 28 juin 1814 — vice-intendant de la province d'Aoste, le 20 juillet de la même année — substitut-avocat des pauvres, près le royal Sénat de Savoie siégeant à Conflans, le 29 juillet 1815 — substitut-avocat fiscal général, près le Sénat de Savoie siégeant à Chambéry, le 13 février 1816 — avocat fiscal général au Sénat de Nice, avec le titre et grade de sénateur, le 17 décembre 1821 — membre du Sénat de Piémont, le 30 octobre 1829 — avocat fiscal général au même, le 10 décembre 1837 — élevé au grade de Président, le 12 janvier 1841. Le 23 janvier de la même année, il fut nommé Président de classe au Sénat de Gênes. Sur sa demande, il fut admis à jouir de la retraite, en 1846.

En dehors de la carrière judiciaire, l'avocat Claude d'Entrèves remplit plusieurs fonctions dans son pays. Le 8 ventose de l'an 9 (24 mars 1801), la municipalité d'Aoste l'appela, en qualité de citoyen, à la charge de lieutenant de la cinquième compagnie de la garde nationale. Il fut nommé membre du Conseil des Commis, le 2 septembre 1814, et, à ce titre, il fut député par la ville d'Aoste, avec le comte Alexandre de Vallaise, le commandeur Sébastien Linty,

Pierre-Antoine de Bosses, le comte Pierre-Louis de La Tour et Claude-Nicolas Barrillier, pour aller porter au Roi les félicitations des valdôtains, à l'occasion du retour dans ses Etats. Le 24 août 1838, il reçut la croix de chevalier des SS. Maurice et Lazare ; il fut nommé commandeur surnuméraire du même Ordre, le 7 janvier 1842, et commandeur effectif, à l'époque de sa mise en retraite, le 24 avril 1846.

Son Excellence le Président Claude d'Entrèves avait rendu d'importants services à la Couronne et le Roi voulut le récompenser, en lui conférant le titre de comte, transmissible à ses descendants, par patentes du 30 novembre 1843. Il avait épousé, le 10 avril 1823, Thérèse Crotti de Costigliole, veuve du comte de Camburzano, fille du comte Alexandre Crotti et de Marie-Anne de la Chavanne, et sœur du comte Edouard Crotti (1). Le Président d'Entrèves mourut à Turin, le 8 février 1855, et fut inhumé, le 10 du même mois, dans le tombeau de la famille, à côté de son frère Aimé. Dans son testament qui respire les sentiments de la plus profonde piété, il recommande à son fils d'être toujours attaché à la religion de ses pères et il fait des legs aux pauvres d'Aoste, de Saint-Christophe et de Châtillon, à la Chartreuse

(1) François-Melchior d'Entrèves, commandant de la place d'Alexandrie et lieutenant-colonel, mourut le 10 novembre 1834, dans sa villa de Busseyaz qu'il laissa en héritage à son frère Claude. En 1848, le comte Edouard Crotti se trouvait à Aoste, avec sa mère Marie-Anne de la Chavanne, qui était venue visiter sa fille. Crotti fut ravi du panorama de Busseyaz et son beau-frère Claude d'Entrèves s'empressa de lui vendre cette propriété. C'est à cette circonstance que la Vallée d'Aoste a dû le bonheur de posséder la famille Crotti. — V. l'ouvrage du chanoine E. Berard : *Le comte Edouard Crotti de Costigliole*. — Aoste : J.-B. Mensio, 1870.

de Collegno et au Sanctuaire de la *Consolata* de Turin.

Edouard Aubert nous raconte, dans les termes suivants, la visite qu'il fit au château de Châtillon, où il fut reçu par S. E. le comte Claude d'Entrèves :

« Le comte d'Entrèves, possesseur actuel du château et qui l'habite ordinairement, a bien voulu me recevoir avec une bienveillance que je ne saurais oublier. J'ai dû à son gracieux accueil de voir dans le grand salon une collection nombreuse de portraits des anciens seigneurs; parmi les plus intéressants j'ai remarqué le portrait de Boniface de Challant, maréchal de Savoie, issu de la branche de Fénis; puis ceux de René de Challant et de sa quatrième femme Mencie de Portugal. Toutes ces peintures ne sont pas du temps, mais on sent qu'elles sont la reproduction fidèle des originaux; elles donnent une idée juste du caractère élevé des personnages; on lit l'intelligence sur ces fronts larges et bien modelés, le courage éclate dans ces yeux aux regards étincelants. Devant de semblables toiles, il est impossible de ne pas se rappeler la vie glorieuse de chacun de ceux dont elles retracent les images.

« Une foule de livres précieux garnit la bibliothèque; mais le plus précieux de tous est un admirable missel décoré d'un nombre infini de miniatures peintes sur vélin... M. d'Entrèves ne voulut pas me laisser partir sans m'accompagner sur une vaste terrasse faisant face à l'entrée du château. De ce point la vue est admirablement variée; la terrasse domine à pic la gorge au fond de laquelle roule le Marmore, et d'où montent les bruits retentissants de la fonderie; on a devant soi un abîme d'un effet vertigineux, mais

plus loin, vers le midi, les regards du spectateur retrouvent toute leur sérénité première devant les séduisants tableaux de la vallée. C'est en cet endroit que je me séparai du comte, heureux de son cordial accueil et fier de ses encouragements à persévérer dans la téméraire résolution que j'avais formée de faire connaître ce merveilleux pays » (1).

De son mariage avec Thérèse Crotti, le comte Claude d'Entrèves eut trois enfants, dont un mourut en bas âge, à Nice. Les deux qui lui survécurent sont : 1^o *Oursine*, née à Nice, le 8 novembre 1826, et mariée au comte Falletti de Villafalletto; 2^o *Christin*, né à Turin, le 9 décembre 1830.

Le comte *Christin* Passerin d'Entrèves épousa à Turin, le 25 juin 1854, la noble demoiselle *Irène*, fille du comte Auguste Gromis de Trana et de Sophie Garetti de Ferrère. Ce mariage fut célébré dans la chapelle privée des comtes Gromis, à la rue San Dalmazzo, N. 6. Les comtes Gromis de Trana étaient alliés à deux illustres familles valdôtaines, les Perrone de San Martino et les de Vallaise. Sophie Garetti de Ferrère, épouse du comte Auguste, était fille du comte Philippe, chevalier de l'Annonciade, et petite-fille, par sa mère, de Sophie de Vallaise, sœur du comte Alexandre. Le comte Auguste Gromis était fils du comte Charles et d'Irène Perrone de San Martino.

Les comtes Gromis de Trana portent : *d'or, à une*

(1) Ed. Aubert : *La Vallée d'Aoste*, p. 145.

tête et col de chèvre arrachés de sable, avec la devise : TIMENTIBVS DEVM NIHIL DEEST. C'est aussi l'armoirie des Barbe (Orléanais), des Capris (Dauphiné), des Capris de Cigliè, des Capris de Castellamont, des Caprée de Mégève et des Gromis de Tarnengo. Ces familles doivent être des diramations des Gromis de Trana (1).

Le comte Christin d'Entrèves mourut à Turin, le 3 février 1896.

Du comte Christin et d'Irène Gromis naquirent : 1° *Julie*, le 26 mars 1856; 2° *Hector*, le 23 juillet 1863; 3° *Alexandre*, le 9 mars 1865; 4° *Eugène*, le 23 juin 1867; 5° *Angélique*, le 20 mars 1871.

Julie d'Entrèves épousa, le 15 avril 1875, son cousin Ernest Crotti de Costigliole, fils du comte Edouard. Elle épousa, en secondes noces, le comte Casimir Radicati de Brozolo, maître de cérémonies à la Cour. Elle mourut à Turin, le 30 mai 1897, et fut inhumée à Aoste, au tombeau de la famille Crotti. De son mariage avec Ernest Crotti, la comtesse Julie ne laissa qu'une fille : *Marie-Thérèse* Crotti de Costigliole, qui épousa, à Châtillon, le 27 août 1898, M. le comte *Alexandre-Ange* de La Rocca, capitaine du Génie.

Angélique d'Entrèves épousa à Turin, le 1 juillet 1895, M. le baron *Charles-Maurice* Gamba, fils du baron Albert et d'Anne Bombrini.

(1) Le comte A. de Foras (*Armorial*, vol. I, pp. 303 et 305) donne pour armoiries aux marquis de Mégève : *d'azur à une tête et col de chèvre, coupés d'argent, au chef d'or*; et aux Capris : *d'or à la tête et col de chèvre arrachés de sable*. Les Caprée de Mégève portaient la devise : NON INDIGNA CÆLO.

Le comte *Hector* d'Entrèves, fils aîné de Christin et d'Irène Gromis, épousa à Turin, le 6 août 1887, la noble demoiselle *Marie* Gamba, fille du baron Albert et sœur du baron Charles-Maurice.

La famille des barons Gamba est originaire de Passerano, où elle possède encore sur l'église paroissiale le droit de patronage. Un Charles-Maurice Gamba, docteur en médecine, en 1783, fut nommé, le 5 avril 1796, professeur d'anatomie à l'Université de Turin. Les trois frères Albert, François et Henri Gamba ont surtout illustré cette famille. Henri, professeur de peinture à l'Académie Albertine, a laissé de magnifiques travaux, parmi lesquels les tableaux représentant les funérailles du Titien et l'arrivée des Croisés à Jérusalem, qui se trouvent au Musée civique de Turin. Il épousa la demoiselle Félicité Cevasco et mourut à Turin, le 17 octobre 1883. Son frère, François Gamba, peintre paysagiste et directeur de la Pinacothèque royale de Turin, a laissé aussi des toiles très appréciées.

L'aîné des frères et le dernier survivant est le baron *Albert*. Pendant cinquante ans, il a exercé la médecine avec un grand succès. Son nom est attaché à plusieurs œuvres de bienfaisance de la ville de Turin et surtout au Collège des *Artigianelli* et à l'Institut des rachitiques qu'il a créé et auquel il continue à se dévouer. Professeur et directeur de l'Académie Albertine, le baron Albert Gamba a donné à cet Institut une puissante impulsion et il a publié, en 1889, ses intéressantes leçons d'anatomie appliquée aux beaux-arts. Il a créé, à l'Académie de médecine, un riche musée de craniologie. Au milieu de

ses occupations multiples et incessantes et de ses œuvres de bienfaisance, il a trouvé aussi des loisirs pour livrer à la presse de nombreux ouvrages d'hygiène, de médecine et de chirurgie. La charité, la science et le culte de l'art ont occupé sa laborieuse carrière.

Armoiries des Gamba : *coupé d'azur et de gueules, à une fasce d'argent sur le tout, accompagnée en chef de trois étoiles d'or 2 et 1, et d'une jambe de carnation en pointe, avec la devise : VIRTUTE AD SIDERA.*

Les enfants du comte Hector et de la comtesse Marie D'Entrèves-Gamba sont : *Charles*, élève à l'Institut Social de Turin, *Albert*, *Jean-Claude* et *Irène*.

Avant de finir ce chapitre, rappelons encore le séjour que deux reines et plusieurs princesses de la Maison de Savoie ont fait au château de Châtillon.

La fontaine minérale de Saint-Vincent, découverte en 1770 par l'abbé Jean-Baptiste Perret, commençait à acquérir de la vogue et opérait déjà de nombreuses guérisons pendant les premières années de ce siècle. La reine Marie-Thérèse d'Autriche d'Este, épouse de Victor-Emmanuel I vint demander à cette source bienfaisante et au climat de la Vallée d'Aoste le rétablissement de sa santé, ébranlée par l'exil et par les troubles politiques dont l'infortunée Souveraine avait été victime. La comtesse Gabrielle de Challant lui offrit l'hospitalité du château de Châtillon, où la reine vint passer trois étés successifs, jusqu'en 1829. Elle y conduisit aussi ses filles, les jeunes princesses Béatrix-Marie, Marie-Anne et Marie-Christine. Ces deux dernières moururent sur les trônes d'Autriche et de

Naples. La reine Marie-Thérèse occupait, au château, le somptueux appartement situé au rez-terre de l'aile gauche et elle assistait, de la fenêtre de sa chambre, à la messe qu'elle faisait célébrer tous les jours à la chapelle située en face. Chaque dimanche, entourée des princesses et de toute sa Cour, elle assistait, au chœur de l'église, à la messe paroissiale et faisait distribuer ensuite d'abondantes aumônes. La vénérable Marie-Christine devenue, en 1836, reine de Naples, aura reporté maintes fois ses souvenirs vers ce poétique et tranquille séjour de Châtillon, où elle avait passé des moments si heureux, et dans cette vieille église où elle avait prié maintes fois à côté de sa mère. La reine Marie-Thérèse mourut à Gênes, en 1832, et Marie-Christine la suivit dans la tombe, quatre années plus tard.

Marie-Thérèse de Toscane, reine de Sardaigne et veuve de Charles-Albert, vint aussi habiter le château de Châtillon, l'avant-dernière année de sa vie. Elle y arriva le samedi 8 juillet 1854, à 3 heures de l'après-midi. Elle fut accueillie par les autorités et par la population, avec des transports d'allégresse, sous un arc dressé à l'extrémité orientale de la bourgade. Le même jour, elle se rendit à l'église des PP. Capucins où elle assista au salut du Saint-Sacrement, dans un banc quelconque et confondue au milieu de la foule. Le soir, une brillante illumination et des feux de joie sur toutes les collines saluèrent son arrivée (1). La reine Marie-Thérèse avait à sa suite la comtesse de Robilant et, comme chevaliers d'honneur,

(1) *L'Indépendant* du 17 juillet 1854.

les comtes Saint-Just de Teulada et Joseph de Brozolo. Elle occupa le même appartement que Marie-Thérèse d'Autriche. Après avoir assisté à la messe, elle se rendait chaque matin à Saint-Vincent et elle passait le reste de la journée à visiter les pauvres et les malades auxquels elle laissait d'abondants secours. Avant son départ, elle fit encore de nombreuses aumônes aux pauvres de l'endroit, à ceux de Saint-Vincent, de Chambave, de Torgnon, de Courmayeur et de Champorcher.

Après un séjour de trois semaines, la reine Marie-Thérèse quitta Châtillon, le 26 juillet, à 11 heures du matin, emportant les regrets de tout ce peuple qui était heureux de la posséder et qui en a conservé le meilleur souvenir. En saluant la foule et les autorités locales qui se pressaient autour de sa voiture, elle leur dit, avec un accent de tristesse : « *Au revoir l'année prochaine, s'il plait à Dieu* ». Mais elle ne revint plus ! La pieuse reine mourut à Turin, le 12 janvier 1855.



III

L'INVENTAIRE ⁽¹⁾

Sensuyt la description des biens meubles qui furent de feu Illustre et magnifique Seigneur monseigneur philibert Conte de challant qui ont estes trouves au chasteau de chastillon, faicte par Reverend monseigneur charles de challant appostolique prothonotaire, seigneur de saint ors (2), comme cureur et gouverneur de monseigneur Rene Conte de challant, son nepveur, filz du dict feu monseigneur philibert Conte de challant.

1. Premierement faict description ledict Reverend monseigneur charles de challant quil a treuve en la

(1) Comme nous l'avons fait observer dans la préface, cet inventaire comprend la description du mobilier du comte Philibert, en 1517, celle de l'argenterie du château d'Aymaville, aussi en 1517, et celle du mobilier et des bijoux de la comtesse Louise, en 1518. Les archives du château de Châtillon (vol. 57) possèdent deux copies à peu près identiques de ce document. Elles sont de la même main et en caractères cursifs-gothiques du XVI^e siècle.

(2) Charles de Challant, fils du comte Louis et frère du comte Philibert, succéda en 1509, à son cousin Georges de Challant, comme prieur commendataire de la Collégiale de Saint-Ours, et occupa cette charge jusqu'en 1518.

chambre qui est en ault de la tour du viret (1) dudict chasteau de chastillon une tapisserie de peaulx de millan dorees de laquelle tapisserie ladicte chambre estoit tappisee tout alentour.

2. Item deux potz et ung flascon dargent pesantz ledict potz et flascon tout ensemble au petit poys de fer dudict chasteau de chastillon quatorze livres et troys onces, comptant douze onces pour une livre.

3. Item ung buffetz de boys de noyer faict a menuserie et desdans ledict buffet a este trouve une vyelle bogetez (2) laquelle estoit de noble glaude de croys (3) et dedans ladicte bogete certaines lettres missives lesquelles lettres ont este mises et retirees avec les aultres.

4. Item deux formes de lyt de bois de noyer faictes a sumptueux ovrage de menuserie.

5. Item deux coultres, deux cussins deux pallias-ses et deux couvertes de tapisserie.

6. Item une couverte blanche de catellognie (4).

7. Item deux tappis turquoys (5).

8. Item sus lung des litz un ciel de sarge roge jaulne et verde avec ces gottieres et pendans de mesmes (6).

9. Item une table carree de noier bien ovree (7) avec son tirant fermant à la clé.

(1) Ce mot, qui revient encore plus tard dans l'inventaire, semble indiquer, d'après le contexte, un caracol ou escalier à coquille existant dans l'intérieur de la tour.

(2) Vieille boîte.

(3) Claude de Croix avait été châtelain du mandement de Châtillon.

(4) Catalogne.

(5) Tapis de Turquie.

(6) L'étoffe appelée *serge* était fort en usage à cette époque. Il y en avait de grandes fabriques à Milan et dans la Normandie. Les *gottieres* étaient des franges ou crépines bordant le sommet du lit.

(7) Ouvragée.

10. Item deux landiers de fer.

11. Item ung barnage (1) de fer.

12. Item ung exchauffeur de lit.

13. Item une allabarde.

14. Item en la chambre appellee la garde robe vingtz aubalestres (2) que grosses que petites et douze bendages et ung carcas fourni de tertz de guerre.

15. Item deux fillez pour tendre aux gros oyseaulx.

16. Item dixhuyt pieces de tapperiserie que grandes que petites que feu mondict seigneur de challant feist apporter de flandres dernièrement qui fust en loreyne.

17. Item une forme de litz fournie dune coultre dung cussyn et dune couverte dauvergnye (3).

18. Item une couverte de litz de plume a la semblance dune petite coultre.

19. Item cinq pieces de tapperiserie de satin de bourges jaulne ovrees a contrepoincture.

20. Item une piece de sarge verte, une piece de sarge rouge et une piece de sarge jaulne, laquelle piece jaulne nestoit pas de tout entiere a cause que lon navoit prins pour doubler une piece de ladite tapperiserie de sattin.

21. Item le soreciel les gottieres et le dociel (4) dung litz de camp de drap dor faict a la main par madicte dame loyse Darberg contesse de challand,

(1) Pelle à feu.

(2) L'arbalète était une réduction de la *balista* des Romains. Il y en avait de différentes formes et dimensions. Les musées nous ont conservé des types d'arbalètes à *main*, à *cric*, à *pied-de-chèvre*, à *cranequin*, à *jumelle* et à *jalet*.

(3) Auvergne.

(4) Le *dociel* est synonyme de dossier, tandis que le *soreciel* indique simplement le ciel du lit. L'inventaire des chambres de Valentine Visconti mentionne toujours le *ciel*, le *dossier* et la *courtepointe*.

ensemble une couverte de tapisserie de sarge bleue contrepoinctée.

22. Item deux banchiers de tapisserie lung jaulne l'aultre blanc rouge et jaulne.

23. Item deux gottieres de litz de tapisserie avec leurs franges.

24. Item un tapis de table verd.

25. Item deux banchiers de tapisserie que ma dicte dame marguerite de la Chambre disoit estre siens apportés dissognye.

26. Item une petite couverte de tapisserie figuree.

27. Item ung banchier large de tapisserie de verdure et deux tapis de table.

28. Item six carreaux de leine.

29. Item douze carreaux que de satin que de damas.

30. Item ung fagot petit de frenges de plusieurs colleurs de ce quest demeure en faisant les gottieres des litz.

31. Item une allabarde, deux vehuges, deux rancos et deux javellines.

32. Idem ung lit de camp tout fourni de coultre cussyn et aultres choses appartenant audit lit avec ces malles.

33. Item une arche ferree laquelle a este ouverte et y a on trouve dedans deux pieces de loreyne de trois gros chescune et un teston de pysaz (1).

34. Item une aultre grosse arche ferree en laquelle a des plantes mallans et des vyelles escriptures.

35. Item ung gros mortier de fondue pour piser.

(1) Piso.

36. Item ung par de manetes pour les prisonniers.
37. Item deux vielles brigantines.
38. Item une aultre vielle arche vuyde.
39. Item en laultre petite garde robe apres la-dicte garderobe trois allecietz deux pers de gardes et une secrete (1).
40. Item une coultre et ung cussyn desdans une grosse malle.
41. Item une autre coultre.
42. Item quatre casses plaines de voerre de lo-reyne pour les verrieres.
43. Item ung vieulx couffre tout vuyde.
44. Item une aubaleste et son bendage (2).
45. Item en la chambre appelee la chambre touppe quatre arches de boys de noyer ferrees byen grandes toutes pleines de linge.
46. Item ung litz ensemble les cortines de telle blanche a la fasson de millan et deux pendans de sarge verde jaulne et rouge.
47. Item un couffre de boys ferre.
48. Item deux landiers.
49. Item en la grant sale dudict chasteau ladicte salle toute tappissee de tappisserie jaulne et verde a arbres et sauvagines (3).
50. Item ung grant buffet de noyer.
51. Item sus ledict buffet ung tappis turquoys jaulne et verd.

(1) L'inventaire du château d'Issogne, en 1565, mentionne « une cheyne de fer pour attacher les heretiques ».

(2) La forme de cette arme n'est pas précisée, mais ce doit être l'arbalète à pied-de-chèvre, qui fut en usage de 1420 à 1530. Le croc y avait la forme d'un levier à deux branches.

(3) L'inventaire de 1565 mentionne « une piece de tapisserie usee de diverses couleurs faicte à erbaiges et oyseaulx ».

52. Item une table et ses terteaux de noyer et ung tapis pour ladicte table de mesmes colleurs de la tapisserie.

53. Item ung banch de noyer avec son bancher de mesme tapisserie.

54. Item ung aultre banch de noier quatre chey-ses de millan et douze escabelles.

55. Item deux grans landiers de fer.

56. Item en la chambre auprès de ladicte grant sale ladicte chambre toute tappisee de tapisserie de flandres a verdure.

57. Item une grant forme de lit de noier avec sa palliace sa coultre et son cussyn et la couverte, le ciel et les gottieres de tapisserie telle que celle de quoy est tappisee ladicte chambre et les franges desdictes gottieres de leyne rouge jaulne et verde.

58. Item ung aultre petit litz de noyer a draperie, le ciel et les gottieres de sarge jaulne rouge et verde une coultre ung cussyn et une couverte de tapisserie blanche a verdure.

59. Item une table de sappyn avec ces deulx terteaux et ung drap verd dessus.

60. Item ung buffet de noyer et un drap verd dessus.

61. Item deux landiers de fer.

62. Item une selle couverte de noier assise auprès du grant litz.

63. Item en la grande sale basse ung buffet de noyer a menuserie.

64. Item en la chambre aupres de ladicte sale basse la chambre toute tappisee a tapisserie blan-

che a verdure et a folliages rouge ayant les armes de mauville (?).

65. Item ung grant litz de noyer ensemble une coultre ung cussin le ciel les gottieres et la couverte dudict litz de mesme tapperie quest tapperie la chambre.

66. Item ung petit litz de noier avec sa coultre et son cussin le ciel les gottieres et la couverte dudict litz de mesme tapperie que la chambre est tapperie.

67. Item encores une aultre couverte de mesme tapperie.

68. Item une table et ces tertaulx et dessus ung tapis de verdure.

69. Item ung vieulx buffet et ung tapis dessus de turquie.

70. Item ung par de landiers.

71. Item en la cuisine deux landiers et deux covercles.

72. Item trois chaudieres asses vieilles.

73. Item six olles de cuyvre deux grandes deux moyennes et deux petites.

74. Item un brons de cuyvre (1).

75. Item de veyselle desteyn XLVII platz neufz.

76. Item XVII quadres rons (2).

77. Item deux pressresses.

78. Item XXI escuelles planes.

79. Item XVI platz vieulx desteyn.

80. Item dix gryalles.

(1) Le *bron* est une marquite de cuivre. Ce mot dérive probablement de *bronze*.

(2) Assiettes rondes.

81. Item deux chaufferettes de loton.
82. Item ung petit mortier de loton.
83. Item troys poelles à fricquasser.
84. Item quatre astes de fer.
85. Item deux chevres de fer.
86. Item deux caces dhereyn pour mettre bouilir (1).
87. Item dix chandelliers de lotton et ung chandellier de fer.
88. Item deux poches estompées et une poche persée (2).
89. Item une mastre de noyer et une table.
90. Item en la botellerie diz potz desteyn que grans que petis.
91. Item ung flascon desteyn tenant environ deux quarterons.
92. Item deux grans arches lune de noyer laultre de sappyn.
93. Item un gros poys appellé livrayl et ung aultre petitz livrayl de fer (3).
94. Item ung fer pour roustir les clous.
95. Item une coultre ung cussyn et deux couvertes de drap de pays.
96. Item une taravelle pour percer les bourneaulx.⁽⁴⁾
97. Item une piece dartillerie de fer courte.
98. Item auprès de la porte du viret une grosse piece dartillerie de fer.
99. Item en la petite crocte ou pié du viret deux grans doyl pour tenir duylle et deux petis (5).

(1) Casseroles.

(2) Cuiller semi-sphérique; plate et rectangulaire quand elle est percée.

(3) Espèce de poids à tige encore en usage de nos jours.

(4) La *taravelle* est une vrille ou sonde ayant différentes dimensions.

(5) Le *doil* correspond au *dolium* des Romains, espèce de vaisseau ou d'amphore en terre.

100. Item en la grant cave six grans tonneaux pour tenir vin, tenant tous ensemble envyron xxxiiii muys (1).

101. Item dix sept aultres tonneaux, que moyens que petis, tenant tous ensamble envyron vingtz muys.

102. Item deux petis tonneaux lung pour tenir le vyn eigre et laultre le vyn cuyt (2).

103. Item en la petite cave de Sainct pol neufs tonneaulx tenant tous ensemble environ dix sept muys desquelz en y a sept cercles de fer.

104. Item en la petite cave quatre tonneaux tenant tous ensemble envyron dix sept muys (3).

105. Item deux vielles arches.

106. Item une mesure de vin tenant ung sestier.

107. Item en la chambre sus la porte du dict chasteau ung lyct de noyer a drapperie une coultre ung cussyn et une couverte de tappisserie blanche a verdure le ciel gottieres dociel et pendant dudict litz de sarge bleuve.

108. Item une table carree de bois figure et vernicee ensamble sa furniture la quelle feu monseigneur de challand feist apporter de Vallangyn et ung tapis de turquie dessus ladicte table.

109. Item ung banch de noier et ung bancher de tappisserie blanche rouge et verde.

110. Item ung buffet de noyer ouvre a drapperie et dessus ung tapis de verdure.

(1) Le muid comprenait, à cette époque, environ huit sétiers, soit 260 litres.

(2) En 1384, les comptes du Trésorier de la Cour de Savoie mentionnent l'acquisition de deux barils de *vin cuyt et vin aygre*.

(3) L'inventaire de 1565 mentionne trente-neuf tonneaux dans les caves du château de Châtillon et le même nombre dans celles d'Issogne. À Issogne, il y avait environ cent trente-trois hectolitres de vin. Tout le vin se couservait dans les tonneaux; les bouteilles n'étaient pas encore en usage.

111. Item ung par de landiers.

112. Item en la riere chambre quest sus le belloard une forme de litz de sappyn une coultre ung cussin une couverte de tapisserie blanche melee de verdure et de rouge le ciel dudict litz et les gottieres de telle blanche.

113. Item en la chambre appelée dessus lestan un grand litz et ung petit litz et en chescung une coultre et ung cussin et une couverte de tapisserie lune blanche a verdure et laultre figuree byen petite les cieulx et gottieres de telle blanche.

114. Item deux petis landiers de fer.

115. Item en la chambre sus de la gallerie au pres de la posterne (1) en laquelle couchent les ser viteurs deux formes de litz de sappyn fournies chescune dune coultre d'ung cussyn et dune couverte dauvergnye leur ciel de telle blanche.

116. Item en la chambre ensuyvant deux aultres formes de litz de sappyn fournies tout de mesmes de coultre cussyn couverte et de cyel.

117. Item en la tour de champ de court en la plus haulte crotte douze allebardes.

118. Item quatre vieulx quarnequyns (2).

119. Item cinq espieux.

120. Item deux barillies de poudre pour lartillerie.

121. Item trois quasses pleines de tretz perdus.

122. Item vingt pieces de collourmes que bonnes que meschantes (3).

(1) Cette poterne se trouvait au nord du château.

(2) Arbalète dans laquelle l'arc est tendu au moyen d'un eric ou cranequin, ayant une grande force, et qui prend son point d'appui sur les tourillons de l'arbrier. Les arbalétriers à cheval, au xvi^e siècle, se nommaient *cranequiniers*.

(3) Armes à feu appelées aussi *colourines* ou *bombardelles*. Il y en avait de différentes dimensions.

123. Item plusieurs pieces de vyeulx arnoys (1).

124. Item trois pars de fers pour les prisonniers.

125. Item ou gallatas laz ou pres (2) quatre gros soffles pour l'artillerie.

126. Item une tine que se sarre a la clé pour tenir du blé.

127. Item deux casses pleines de tertz de guerre.

128. Item dedans le belloard ou pres de la porte dudict chasteau six collourines de passe.

129. Item une forme de litz de sappyn ung cus-syn et une meschante coultre.

*130. Item en la garde robe qui est ou pres de la chambre touppe (3) en la tour de champ de court ung vieulx coffre plain darnoys de cheval doubles les ung de vellours ensemble de mors de chevaulx destrieulx et aultres garnisons de cheval.

*131. Item on est mis et lasses desdans ladicte garde robe tous les papiers qui ont este trouve dedans le coffre et aultre part dudict feu monseigneur de challand.

132. Item cinq brigantines et quatre corses (4).

133. Item ung chapeau couvert de plumes blanches.

Lesquels biens meubles dessus escripts leditz monseigneur charles de challant commant cureur et gou-

(1) Harnais.

(2) Là auprès.

(*) Ces deux articles ont été effacés dans l'inventaire, avec l'indication suivante en marge : *Ils ont este porte a monseigneur de saint ors.*

(3) Chambre obscure.

(4) La brigandine était une armure en forme de cotte de mailles. La corse devait être une espèce de tunique ou de justaucorps. Quelques unes étaient d'étoffe et d'autres en mailles.

verneur de sondict nepveur a leysse audict chasteau de chastillion eys meins et en la charge de madame loyse darberg contesse dohagere (1) de challand laquelle sera tenue de les preserver et rendre compte a qui appartiendra. Suyvant toujours et non derogeant aux protestations et aultres actes faitz par toutes les parties.

La description des biens meubles qui ont este trouves dedans les coffres dudict feu monseigneur de challand qui estoient audict chasteau de chastillion.

134. Premièrement ou premier coffre ung plumas gris, rouge et jaulne avec son estoy (2).

135. Item ung porpoint a armes de satin blanch et tanney.

136. Item une gippe de taffatas noir picquee.

137. Item ung porpoint moytie de sattin verd moytie de velours tanney et satin broche et double les manches de damas noyr.

138. Item ung pair de pantoffles de velour noyr.

139. Item ung sayon (3) de damas blanc bleu et jaulne.

140. Item ung estoch de forreau couvert de velours cramoyssy.

141. Item ou second coffre ung chappeau avec son plumas noyr.

(1) Douairière.

(2) Plumet avec son étui.

(3) Casaque ouverte, portée par les gens de guerre.

142. Item ung bonet de vellours couvert avecque une ymage dor de saint christofle (1).

143. Item ung aultre bonet de vellours avec de botons dor et une ymage dor a une dame ou bourdung batteau.

144. Item ung porpoint de sattin broche cramoysy.

145. Item ung porpoint moytie sattin broche noyr et moytie vellours noyr.

146. Item ung chappironet de sattin noyr double de peau.

147. Item ung porpoint de sattin broche blanc et de sattin tanney.

148. Item ung porpoint de telle dor.

149. Item ung sayon de telle dor et de sattin bleu.

150. Item ung sayon de sattin broche blanc et de sattin tanney nervé de velours noyr.

151. Item ung porpoint de drap dor.

152. Item cinq autres de drap jaulne.

153. Item deux chappeaulx jaulnes bendés de taffetas blanc et tanney.

154. Item ou tiers coffre ung par de chausses de drap noyr.

155. Item quatre linceulx pour le lit de camp.

156. Item ung sayon a manches moytie drap dor tanney et moytie vellour noyr double de damas gris et de taffetas gris.

157. Item unes chausses de drap rouge bendees de drap d'or.

(3) Ces bonnets à forme de toque avaient ordinairement sur le front l'image ou le médaillon d'un saint enchâssé dans un petit cercle en filigrane.

158. Item ung sayon pour porter sur larnoy de vellours cramoy sy et vellours verd bende de vellours noyr.

159. Item ung sayon de drap dor pour porter sur larnoy bende de vellours cramoy sy a lettres P. et V.

160. Item ung manchon de drap dor blanch.

161. Item ung aultre manchon de telle dor.

162. Item deux manchons de sattin jaulne broche.

163. Item une petite piece de drap dor blanch.

164. Item ung collet dune gippe moytie drap dor blanch moytie vellours noyr.

165. Item ung porpoint de vellours cramoy sy sans doublure.

166. Item ung porpoint de drap tanney garencé, les manchons et les nervures de vellours tanney.

167. Item une doublure de robe de vellours cramoy sy.

168. Item unes bardes de vellours cramoy sy et de vellours verd bordees de vellours noyr toutes complies.

169. Item la couverture dunes aultres bardes de drap dor bourdees de vellours cramoy sy.

170. Item ung par de coteaux retours (1).

171. Item ung vynder (2) dauballestre dore.

172. Item ung par desperons a armes.

173. Item ou quatriesme coffre une gippe moytie sattin blanc broche et moytie sattin blanc bende de mesme doublee de taffetas blanc.

(1) Petites colismardes en forme de yatagans.

(2) Moufle d'arbalète.

174. Item la foreure de deux quartiers derrier d'une robe de martres ensemble les manches.

175. Item ung sayon de drap noir sans manches.

176. Item une piece non pas entiere de sarge tannee (1).

177. Item troys peaulx dores de millan telles que celles de la tapperie de la chambre sur la tour du viret.

178. Item une dague dallemagnye.

179. Item le tymbre et armes de la meyson de challand en telle.

180. Item ung manchon de vellours noyr.

181. Item ung sayon sans manches de drap noyr a pointes de vellours tanney.

182. Item ung porpoint dostade tannee nervé.

183. Item une doublure de robe de peu de valeur de taffetas noir.

184. Item unes chausses de drap blanc et tanney.

185. Item ung porpoint de vellours verd et de drap dor tanney.

186. Item ung porpoint moytie drap dor et sattin cramoysy et moytie vellours gris.

187. Item ung porpoint de sattin broche jaulne a moitie et laultre moytie vellours cramoysy.

188. Item ung livre pour les mors des chevaulx.

189. Item une coeffe de drap dor.

190. Item dimy corset de sattin broche cramoysy.

191. Item dimy corset de vellours tanney.

192. Item une piece dung sayon de taffaz (2).

(1) *Tannee* ou *tannet*, couleur marron.

(2) *Taffetas*.

193. Item deux petites pieces de sattin verd et une petite pièce de camellot noyr.

194. Item ung gibassier blanch (1).

195. Item certaines pieces de bordures de chausses de drap dor.

196. Item une petite piece de drap noir.

197. Item une gippe de taffetas gris et jaulne.

198. Item cinq chemises de telle dorlande avecque leurs bordures dor lesquelles sont este baillees eys mains de madame loyse darberg contesse de challand.

199. Item deux petites pieces de sattin broche noir.

200. Item ou cinquiesme coffre une robe de scarlate en pieces.

201. Item une piece de drap noir des sobres (2) d'une robe.

202. Item une robe de drap violet.

203. Item une robe de drap noir de dhuyt (3).

204. Item une gippe de drap noyr.

205. Item une doublure de robe de damas noyr.

206. Item un bauldrey (4) couvert de velours

207. Item douze bottons pour acouter larnoys dung cheval deux dores.

208. Item une petite piece de vellours noir.

209. Item ou sixiesme coffre ung sayon de damas noir forre de penne blanche.

210. Item ung quartier et demy de forrures de lubernes.

(1) Gibecière.

(2) Débris, restes, du verbe patois *sobrer*.

(3) Robe de deuil.

(4) Baudrier.

211. Item ung sayon de vellours tanney a pointes de satin cramoyssi forre de penne noire toute gastee.

212. Item des solliers a armes et tout le demourant qui estoit dedans ledict coffre darnoyss de chevaulx les ungs couvers de vellours les aultres simples destriers et mors de chevaulx qui ont este laisses dedans ledict coffre.

213. Item ou septiesme coffre unes bottines de cuyr noyr a bocles dargent.

214. Item unes heures en parchemyn avec leur estoy.

215. Item une robe de drap roge bendee a deux bendes de vellours noir.

216. Item ung pugnyal garni dargent dore.

217. Item une rappiere.

218. Item envyron de trois rax de vellours gris.

219. Item ung gebassier a la faczon dalleemagne de vellours de toutes colleurs.

220. Item quatre rax de sattin blanc.

221. Item deux coeffes dor.

222. Item six fers dor daguillietes emallies.

223. Item deux bottons dor emallies a ung L. ou millieu.

224. Item une tablete de boys pour escripre.

225. Item dix chemises de telle dorlande.

226. Item six couverchiefz (1).

227. Item une massue pour porter a cheval avec ung arologe.

228. Item trois bones (2) descarlante lung couvert de sattin cramoyssi et laultre de decoupe (?) a xvi

(1) Couvre-chefs. (2) Bonnets.

bottons dor et une ymage... emalliee de blanch et laultre une ymage dor de nostre dame et v fers daguillietes dor emallies de noir.

229. Item ung bonet noyr couvert de vellours noir avec unè ymage de nostre dame dor emallie en blanch sur une gallee et VIII fers daguillietes emallies en blanch.

230. Item ung porpoint de sattin cramoyssi.

231. Item ung porpoint moytie sattin gris moytie velours gris.

*232. Item ung porpoint de satin cramoyssi forre de penne.

233. Item unes chausses blanches bendees de vellours jaulne.

234. Item ung par de chausses blanches bendees de vellours.

235. Item unes chausses destannet rouge bendees de telle dor.

236. Item ung porpoint de satin broche noyr double de taffetas noir.

237. Item ung sayon sans manches moytie vellours noyr et moytie satin broche noir bende de satin broche.

238. Item ung par de chausses jaulnes bendees de satin broche cramoyssi.

**239. Item un sayon sans manches de satin tanney a pointes de vellours tanney avecque six bocles et six crochets dor.

240. Item ung sayon de vellours noir et sa piece avec dixneufs fers daguillietes dor.

(*) Article effacé, avec l'indication en marge : « Il a este donne a M. de berchye ».

(**) Effacé, avec la même indication.

241. Item ung par de chausses grises couvertes et carronnees de satin gris et de vellours gris nervees de drap dor.

242. Item une piece de sattin de borges (1) jaulne laquelle a este baillee a madicte dame loyse darberg pour fere parachever la tapisserie qui est commencee en la chambre sus la porte.

243. Item huyt plumes blanches.

244. Item ung porpoint de sattin blan contrepointé forre de penne.

245. Item deux rax de satin broche jaulne.

246. Item les notes prothocolles escriptures et aultres drois qui on este retires des prothocolles de feu pierre du villar chastellen de saint marcel par gra Rolin et gamachy, appartenant a la meyson de challand.

247. Item ung par de solliers blanch.

248. Item ung bonet noir a ung rebras (2).

249. Item une dague dallemagnye le forreau de velours noir garny ledict forreau ensemble le but dor fin.

250. Item ung pugnial le forreau de vellours noir tout garni dargent le but et le manche aussy dargent.

251. Item certaines pieces de sattin tanney soubrees dune robe.

252. Item quatre douzennes daguillietes de fillorset (3) de toutes colleurs.

253. Item le hault dune manche de vellours noir.

254 Item ou vuytiesme coffre une robe a chevaucher de velours blanc et tanney le cors et les manchons de sattin jaulne broche forree de renard avec six bocles et six bottions dor aux manches.

255. Item une robe de vellours noir simple avecque douze roses dor aux manches.

256. Item une robe de damas noir forree de jenetes bendee de vellours noir avecque vuyt bocles et vuyt bastons dor aux manches.

257. Item une robe de sattin tanney bendee de vellours tanney forree de loup cervier et dix bottions dor a gallee.

258. Item une robe de damas tanney bendee de vellours tanney forree de martres.

259. Item troys pieces de servietes entieres tenans six douzennes de servietes que sont remises eis meins de madicte dame loyse.

260. Item une robe de velours noir a chevaucher nervee de sattin broche a vingt trois bottions dor.

261. Item une robe de sattin gris bendee de velours gris forree de martres avecque onze fers dor.

262. Item une gippe violete.

263. Item une robe en gippe blanche.

264. Item deux pieces de nappes entieres que sont demeurees eis meins de madicte dame loyse darberg.

265. Item madicte dame loyse darberg contesse de challand a exhibe et presente une cheyne dor questoit dudict feu monseigneur le comte de challand faicte a cordellerie tenans dix chenons extimee valloir deux mille ducas dor laquelle cheyne ladicte dame a retire promettant de la bien garder et preserver

a sondict filz suyvant les chapitres envoye par mondict seigneur de vallangyn et sondict filz.

266. Item avoit encores en la petite garde robe quest ou pres de la chambre touppe dehors des coffres une robe de vellours noir a chevaucher forree de renard.

267. Item une forrure de robe de romanies noires.

268. Item une robe de vellours noir doublee de damas noir.

269. Item une robe de vellours noir doublee de sattin tanney.

270. Item une robe de camellot de soye tanney bendee de vellours tanney.

271. Item un sayon de drap noir sans manches.

272. Item un porpoint de drap noir.

Et ont este mis lesdicts habillements et acoutremans dessus dernièrement escripts dedans lesdicts coffres avec les aultres.

Item ont este mis dedans lesdicts coffres toutes les lettres et tous les papiers et drois qui ont este trouves es coffres dudict feu monseigneur de challant.

Lesquelz acoutremans et aultres biens meubles dessus escripts ledict monseigneur charles de challant comant cureur et gouverneur de sondit nepveur monseigneur le comte de challand a retire et prins en sa charge dedans vuyt coffres a en rendre bon compte a sondit nepveur et a qui appartiendra, reserves les biens meubles qui ont este leysses eis meins de madicte dame loyse darberg comant dessus est escript, desquelz elle sera tenue en tenir bon compte

et les preserver comant dessus protestant tous jour ledict monseigneur charles de challant que par chose quil ayt faite ou qui face de present et a ladvenir qui nentent point derroguer aux actes et protestations par luy faictes repceues par noz notaires subsignes.

Item a este faicte ladicte description des byens meubles comant dessus ce contient par ledict reverend monseigneur charles de challand apostolique prothonotaire comant cureur et gouverneur de sondict nepveur monseigneur rene Conte de challand en la personne de mesdictes dames marguerite de la chambre (1) et loyse darberg comtesses de challand, de noble escuyer glaude de dardan seigneur de berchye, nobles roulz faure (2) et pierre romecourt et de michel vercellon chastellein de challand, pierre lucat (3) chastellein de chastillon et gra rolin chastellein de mauville (4) notaires subsignes. Au chasteau de chastillon le XII^e XIII^e et XIII^e jours du moys de novembre lan de grace mil cinq cens et dix sept.

(1) Marguerite de La Chambre. veuve du comte Louis, mère de Philibert et grand-mère de René. Elle était fille d'Amédée de La Chambre, vicomte de Maurienne, et elle avait épousé Louis de Challant en 1477. On voit son portrait et ses armes dans le missel de Georges de Challant.

(2) Rodolphe Favre était châtelain de Pignerol, vers la fin du XV^e siècle. En 1504, il hérita de son oncle, Jean de la Tour en Gressan, une partie des biens de cette famille. Il devint le confident de René de Challant, après qu'il eut épousé sa fille naturelle Claudine. Rodolphe Favre exerça aussi à Aoste les fonctions de vibaili. En 1505, il fit reconstruire, au bourg Saint-Ours, l'ancienne maison des de La Tour, où la tradition rapporte qu'est né saint Anselme.

(3) Ce Pierre Lucat, notaire et châtelain du mandement, figure déjà dans les franchises accordées par le comte René en 1519 (p. 39). Il possédait à Châtillon, près du pont du Marmore, une maison qu'il vendit, en 1518, à Pierre Balma (*Archives*, vol. 101).

(4) Le notaire Grat Rolin, châtelain d'Aymaville, apparaît dans plusieurs documents de cette époque.

Plus outres a la requeste de madicte Dame loïse darberg ledit R. charles de challand cureur et gouverneur comant dessus a delivre a madicte dame une robe de sattin noir forree de romagnies noires, laquelle estoit de feu monseigneur de mauville pour lenvoier a une esglise en laureyne pour en fere ung acoutrement.

La description des biens meubles qui sont ou chasteau de maville en veisselle d'argent tant de cuisine que aultre faicte par le dict reverend monseigneur charles de challand appostolique prothonotaire comant cureur et gouverneur de mondict seigneur rene comte de challand son nepveur (1).

273. Premièrement deux grans potz d'argent pesant tous deux ensemble ou petit poys de fer dudict chasteau de maville vingtz et cinq livres tenant la livre douze onces.

274. Item deux flascons d'argent avec leurs cheynes pesantz ou poys dessusdict vingtz et cinq livres de bon poix.

(1) Philippe-Maurice de Challant, septième fils du comte Georges-François, étant mort sans postérité, laissa, par testament du 4 octobre 1804, le château d'Aymaville à sa nièce Thérèse de Challant, épouse du comte Victor della Rocca. Leur fils Victor della Rocca-Challant, major-général, mourut célibataire au château d'Aymaville, le 25 janvier 1857. Une de ses sœurs, Isabelle, avait épousé le marquis Joachim Faussone de Montaldo et Lovansito dont elle eut un fils, Charles-René. Ce dernier hérita du comte Victor della Rocca-Challant, son oncle maternel, le château d'Aymaville qu'il vendit, en 1870, au comte Clément Verasis de Castiglione, qui le revendit à son tour à M. le commandeur Raphaël Bombrini, copropriétaire du chantier maritime Ansaldo, et député au Parlement italien. Depuis quelques années, M. Bombrini a fixé sa résidence d'été au château d'Aymaville auquel il a rendu la vie avec les anciennes traditions d'hospitalité et de bienfaisance.

275. Item trente quatre platz simples et ung plat double pesans tous ensemble audict poix septante trois livres et six onces.

276. Item dixhuit escuelles plattes et dixhuyt quadres rons pesant tous ensemble audict poix trente six livres.

277. Item quatre chandelliers pesant audict poix vingt livres et cinq onces.

278. Item unes ballances de lotton avec le marc et le double marc de lotton.

Laquelle veyselle dargent avec ledict poix a quoy elle a este pesee a este remise dedans les coffres ou elle a este trouve.

279. Item six taxes et une eguyere dargent pesant audict poix tout ensemble quatorze livres et dimy.

280. Item ung taborin dargent avec sa cheyne pesant ledict taboryn et cheyne avec ces fons de parchemyn et ces cordes vuyt livres et neufz onces.

281. Item une taxe doree couverte et une aultre taxe a hault pié couverte faicte a dragee moytie doree pesant tout ensemble avec leurs couvercles quatre livres.

282. Item ung flascon dargent avec sa cheyne pesant quatre livres et dix onces.

Lesquelles six taxes deux taxes couvertes et flascon dessus escripts ledit monseigneur de saint ours a envoye a chastellion a madame loise darberg contesse de challand sa seur avec laultre veyselle que desjaz elle a entre ces mains.

Ladicte description a este faicte audict chasteau de maville en la presence de noble escuyer glaude de dortan seigneur de berchie noble roulz faure messire Jehan gaubaudel (1) chanoyne douste et andre sarrallion recepveur de maville tesmoinz a cecy appelez le viii^e jour de novembre mil cinq cens et dix sept.

La description des biens meubles que sont este troves dedans le chasteau de chastillon apres le deces de feu madame loyse darberg contesse de challant faicte par reverend monseigneur charles de challand appostolique prothonotaire seigneur de saint ors comant cureur de illustre et magnifique seigneur monseigneur rene conte de challant son nepveur le xi^e jour de mars mil cinq cens xviii en la presence de monsieur le chastellein de challand de pierre lucat chastellein de chastillon nobles pierre romecourt et de panthaleon braco clement chandiou anthoyne quey et martin de thone bourgoys de chastillon.

(1) Le chanoine Jean Gombaudel était originaire de la Lorraine. Il eut une part active dans l'administration du diocèse pendant la vacance du siège (1525-1527). En 1523 les doctrines de Luther s'étant infiltrées dans le diocèse, il les combattit avec beaucoup de zèle, mais avec des moyens qui pouvaient obtenir parfois un résultat contraire. Le chanoine Gombaudel fit décorer (1522-1526) le portail de la Cathédrale avec les reliefs en terre-cuite qui existent encore de nos jours.

283. Premièrement a este commence ou cabinet ou pres de la grant sale dudict chasteau ou quel on a trouve ung reliquere dargent.

284. Item une borse jaulne en laquelle aveoit certaines centures de sainte rose et aultres cordons de soye pour femmes qui travaillient denffans.

285. Item ung calice et la patène dargent avec son estoy deulx petites eguieres ung beneytier et son exspargeys deulx chandelliers une custode des osties tout dargent.

286. Item une salliere dargent couverte.

287. Item une parfumeurie pour les osellyons de cipprès et une pour a chauffer les memes dargent (1).

288. Item une petite boete dargent pour tenir dragees avec une petite cullier.

289. Item ung arbre fessé de coraulx avec son pié dargent tout garny de personnages dargent.

290. Item ung saint sebastien de boès et son pié dargent une petite croyx de jayet douree une petite pierre de porfire garnie dargent.

291. Item une veronique de madre garnye dargent ung petit agnus dor escript Jhesus maria dargent une sainte barbe dargent douree pour mettre a ung chappeau.

292. Item ung petit echequier dor et quatre perles une petite saliere couverte dargent douree quatre petitz flascons ung petit potz une petite corbellie une ferriere deux chandelliers ung byen petit corbellyon une hotte ung poys une casse et la poche

(1) L'usage de parfumer de *sentours* les *papegays* (perroquets) et surtout les petits oiseaux de cage était fort répandu à cette époque.

des petites heures qui ne se ouvre point tout d'argent et tous bien petis qui ont este mis dedans ung coffre de sentour petit ensemble ung petit cornet de madre morne d'argent avec une petite cheynete et deux pieces dyvoire et encores une peir de cotteaulx le manche d'argent et lung des cousteaulx une petite cheynete et une calamite dyvoire.

293. Item ung petit coffre plein de perfung.

294. Item ung aultre petit coffre dos et dedans quatre agnullies (1) d'argent.

295. Item ung poyx dos.

296. Item ung bien petit coffre de perfumz et riens dedans.

297. Item ung aultre coffre dos.

298. Item un Jhesus de dyamant a trois perles pendans estache a ung pater noster (2) dor et de jayet noyr.

299. Item une croyx de dyamant ung calliot de rubis ou but et troys grosses perles pendans atachee a une petite cheynete a fuseaux dor et ung patre noster noyr.

300. Item une petite croyx de dyamant a trois perles pendans et ung carquan (3) de perles marche a marches dor.

301. Item une croyx dor avec le crucifix garni dessus le chiefz de deux diamans en poincte une table ou pié et les trois clos de diamant a table ornee de six rubis en table acompagnee tout ce ensemble

(1) Coffret d'os contenant de petits anneaux.

(2) Chapelet.

(3) Collier.

de quatorze petites perles atachee a ung chappellet de pater noster dor et cinq marches dagathe (1).

302. Item une dizene dor faicte a jour avec ung pater noster seulement, une croyx et ung anneau le botton de soye blanche.

303. Item ung chappellet de cornelline a une croyx de cornelline garnie ou millieu dargent dore.

304. Item une croyx assise sur ung monde dor pendue a ung saultier de courçaux et les marches dor et lanneau de coreaux.

305. Item ung crucifix dagate garny alentour dor et la piece ce ovre et dedans est scurpy le mistere de là passion pendu a ung chappelet de jayet tallie a ymage de saint jaques marche a pater noster dor emallies sur le mistere de la passion et une croyx et ung anneau dor.

306. Item unes heures dor qui ne ce ovre point pendues a ung saultier dalloes (2) marche dor.

*307. Item ung petit saultier de coreaulx marche dor et ou tour ung aultre plus petit saultier de coraux marche dor.

308. Item ung petit coffre dor qui se ovre pendu a ung saultier de cristal.

309. Item unes petites heures dor avec certaines reliques dedans pendans a ung saultier dambre avec ung anneau dor et une petite piece dericorne.

310. Item une petite tour dor et dedans des re-

liques de saint gra pendue a ung chappellet de jaspes blanc et les marches noyres.

311. Item une ymage de noste dame de pitie qui se ovre pendue a ung chappellet dambre et les marches de mesmes.

312. Item ung chappellet divoyre et les marches de mesmes.

313. Item ung saultier dambre marche de jayet noir.

314. Item ung chappellet divoyre les marches de mesme et ung chappellet dalloes les marches de mesmes et la croex de boes.

315. Item une dizene de jayet le pater la croyx et lanneau de mesmes.

316. Item une dizene de corne avec le pater de mesmes et le botton de soye.

317. Item le petit bonet du petit dieu de velours noir et six petis bottons dor.

318. Item ung petit carcan a pater noster dor.

319. Item unes heures de parchemyns les fremaulx dargent doure garnies de plusieurs ymages.

Lesquelles pieces dessus escriptes sont este ostees dudict cabinet et mises dedans les coffres et le demourant a este leysse dedans ledict cabinet pour ce qui n'est pas de grosse valler.

320. Item en ung coffre de cipres plusieurs petites choses contenant lettres petit drappeaulx et aultres petites choses de peu de valler lesquelles ont este retournes dedans ledict coffre.

321. Item ung petit saultier de cristallyn et ung petit corgeryn de jayet.

322. Item ung petit potz d'argent pour tenir son esponge.

323. Item envyron une livre de fil de soye tannee et noyre et environ troys onces de fil de soye jaulne.

324. Item une grosse pollete de fil dor une petite et ung peu dedans une aultre petite.

325. Item une boette de boys de sentour.

326. Item ung petit chappellet de cristallins sans cordons.

327. Item ung peu de soye noyre retoursee.

328. Item huyt petites marches de cornellines et cinq marches de jayet.

329. Item une boette en pieces de laureyne (1) de troys gros dix escus comptant douze pieces pour escu.

330. Item deux Jaques court et en testons et berlingues ung escus et dimy.

331. Item en une aultre petite boete une petite cheyne dor tenant quatre vingtz et trois chenons a ung P. et un L. dor.

332. Item une centure dor a cordellerie tenant quatorze batons a trois et treze bottons dor emallies blanc et rouge.

*333. Item une centure dor faicte a folliage emallie de blanc et rouge cler a lettres P. et L. tenant xxxvi pieces desjoinctes et ou but une rose a cinq diamans en poincte.

*334. Item une cheyne dor faicte a cordellerie tenant vingtz six chenons et ou but une gerbe dor.

(1) Lorraine.

(*) Ces deux objets figurent plus tard dans le trousseau de Christine de Challant, lors de son mariage avec le comte Antoine Barons d'Aultry. Christine de Challant, fille du baron Paul-Emmanuel de Châtillon et de Leanza de San Martino (p. 27), et

335. Item une ymage dor emalliee a la portraic-
ture dune femme.

336. Item quatre bottons dor faict à lymace et
deux larmes.

337. Item xviii petis bottons dor comant ceulx
qui sont ou petit bonet du petit Jhesus.

338. Item une petite cordellyere dor a xxiii cor-
dons ensemble ces bottons qui est toute en pieces.

339. Item quatre petit anneaux dor a chescung
une pointe de dyamant.

340. Item deux anneaux dor lung a une pointe
de jacente et laultre a table.

341. Item ung filet dor avec une petite esme-
raude.

342. Item sept petis anneaux dor sans pierrerie (?)

343. Item ung petit anneau moitie or et moitie
argent et deux petis files (1) dargent.

344. Item en une aultre petite boete trois papiers
de filz de soye rouge jaulne et noyre et de fily dar-
gent.

345. Item en monnaye en une bourse xix florins
trois gros.

346. Item cent nonante trois escus ou soleil et
sept escus de roy. Item vingt cinq escus de roy. Item
trente sept escus neufz de diverses ligues.

347. Item sept vingtz xi ducas larges deux salus

sœur du baron François-Jérôme, épousa en secondes noces le comte Louis Compans de Brichanteau duquel elle eut deux filles, Anne-Angélique et Leanza, et un fils, Georges, qui fut son héritier universel. Ce dernier est bisaïeul du marquis Charles Compans de Brichanteau, député d'Aoste au Parlement italien. Christine Compans de Challant fit son testament, à Turin, le 9 mars 1679; elle mourut la même année, du vivant de sa mère, et fut ensevelie à l'église de la *Madonna degli Angeli*. (Archives de la famille Compans de Brichanteau).

(1) Filets.

et dimy escu. Item quarante neufz florins dor lesquels ont este remis en la bource mesme quil ont este trouves.

348. Item en une autre boette en une bourse jaulne cent trente quatre ducas largues quarante ducas de chambre treze escus de roy vuyt florins dor et dimy trois florins et vuyt gros de monoye.

349. Item en une aultre boette en une bourse de cuyr blanc quinze escus de roy ung ducat large.

350. Item en une aultre bourse blanche de peau deux escus ou soleil deux escus de roy ung ducat large et dimy et ung pois dargent a peser.

351. Item en une aultre bourse rouge deux files dor et de lettres missives.

*352. Item en une aultre bourse rouge le grand seel et le petit des armes de la meison de challand dargent.

353. Item en une petite borse troys escus de roy en pieces de loreyne comptant douze pieces pour escu.

354. Item ung petit coffret de boes et dedans des racines et une petite jacente.

355. Item en une aultre petite borse blanche de cuyr xxxix berlingues que valent six escus et dimy de roy.

356. Item en testons cinq escus de roy et ung teston dore et en monnoye treze florins ppd (1).

357. Item en une aultre bourse blanche deux cens et soysante trois ducas largues.

358. Item en ung petit coffret deux grans testons

(*) En marge : « Il sont este prins par mons. »

(1) De petit poids.

vallant envyron trois testons la piece. Item une piece dor vallant envyron quatre ducas.

359. Item XVIII escus ou soleil et neufz escus de roy.

360. Item XVIII ducas ung florin dor et dimy escu qui a este tout retourne dedans ledict coffre.

361. Item une cheyne dor faicte a cueur tenant quarante six cueurs (1).

362. Item une bordure dor a bottons rons et a losanges contenant en nombre XLI pieces en pleuseurs tros depessee.

363. Item deux bracellet a une petite cheyne dor et a ambre blanc.

364. Item deux meins et deux cueurs dor emalies de blanc et de rouge.

365. Item une grande boette de boys ung covretot de vellours noyr a seze bottons dor emallie de blanc.

366. Item ung crochet dargent et son dimy sien (?) de vellours cramoyssi les bocles dargent.

367. Item ung papier plein de centures (2).

368. Item ung collet de vellours noyr a trois bottons dor emallie.

369. Item ung toret (3) de col de vellours noyr

(1) Cette chaîne d'or à quarante-six cœurs figure plus tard parmi les joyaux de Mincie de Bragance.

(2) Senteurs.

(3) L'inventaire du trousseau de Blanche-Marie de Challant, publié par M. Vaccarone, mentionne (p. 10) « una bordura d'oro sopra un toreto ». Ce mot doit indiquer un col d'habit. Godefroy, dans son *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, en donne une définition trop vague. On appelait aussi *toret* une large ceinture, mais ici l'inventaire s'explique suffisamment. Le *toret* et le *carcan* avaient la même forme, mais le premier était en étoffe et le second, en métal ou en perles.

et une bordure dor faicte a bocles tenant bocles quarante huyt et ung petit saint estienne.

370. Item ung aultre toret de col de vellours noir avec une bordure dor faicte a las de savoye (1) et a cordellerie que sont en tout en nombre XVIII et ung petit saint pierre.

371. Item ung aultre toret de col a une bordure dor faicte a P. et L. (2) tenant xxv pieces et une sainte catherine avec deux dyamans deux rubis et une esmeraude.

372. Item ung aultre toret de col a une bordure faictes a pensees (3) a xv chenons et ung saint jerosme tenant ung rubis en sa meyn.

373. Item unes templetes de vellours noyr et une bordure faicte a bocles nombre XLVIII (4).

374. Item unes aultres templetes de vellours noyr dublees de vellours cramoyssi avec une bordure faicte a las de savoye et a cordellerie tenant pieces XIX.

375. Item une templete de vellours noir avec une bordure a amandres nombre XIX.

376. Item une templete de satin blanc garnies tout alentour a bottons dor.

377. Item une templete de vellours noir avec une bordure dor tout alentour ou long a creppe.

(1) Laos ou lacets *d'amour* formant le collier de l'Ordre de l'Annonciade.

(2) Ces deux lettres sont les initiales de Philibert (de Challant) et de Louise (d'Arberg).

(3) *Pensée* : fleur symbolique qui revient fréquemment dans le costume des châtelaines.

(4) La templete était un voile couvrant les tempes. « La pettinatura dei capelli si fa così bassa che non compariscono punto, e copronsi d'un velo intrecciato di seta e d'oro. In fine un nastro d'oro girava attorno al capo e discendea mollemente sulle tempia. Chiamavasi *la templette* ». CIBRARIO : *Economia politica del medio evo*, IV^a ed., Torino : 1844, p. 384.

378. Item unes aultres templetes de sattin blanc garnies ou long de bordure a lunes dor.

379. Item aultres templetes de vellours noir garnies a pater noster rouge, jaulne et noir dor.

380. Item aultres templetes garnies a vers d'or en nombre vingtz pieces.

381. Item aultres templetes de vellours noir avec sa bordure faicte a lion emallie nombre xxx pieces.

382. Item unes aultres templetes de vellours noir bordee dor. a lettres P. et L. a petites cheynetes nombre xxxvi lettres.

383. Item ung bracetlet dor a cercles a quatre pieces.

384. Item ung bracetlet dor tenant dix pieces que agates que cornellines.

385. Item ung aultre bracetlet desjoinct a dix pierres.

386. Item deux bastons et deux bottons dor.

387. Item ung aultre petit botton dor avec une piece dor qui vient a la ceinture.

388. Item une pierre contre la colique.

389. Item ung anneau avec une poincte de diamant riche.

390. Item ung anneau emallie a noir avec une table de diamant.

391. Item ung anneau a ung calliot de rubis.

392. Item deux aultres anneaux et deux tables de rubis.

393. Item ung anneau a ung petit calliot de rubis.

394. Item ung anneau emallie a larmes blanc et noyr.

*395. Item ung anneau a ung petit calliot de rubis qui est a coblan.

396. Item ung carquan a poires en nombre XIX.

397. Item ung carquan a cordellerie e a las de savoye nombre xv.

398. Item la petite cheyne platte que feu monseigneur portoit en son col estime XL escus.

399. Item un carquan a lyons nombre XII.

400. Item des petis pater noster dor pour mettre au col en partie emallie de noir avec un petit fer saint sebastien.

401. Item ung carquan a lettres P. et L. tenant en nombre XVII.

402. Item une petite clé dor.

403. Item ung carquan fait a Y emallie de noir.

404. Item ung bracetlet fait a cheyne platte avec une pierre appellee grisollite.

405. Item ung aultre bracelet a cheyne platte sans pierre.

406. Item une petite cheyne que peult valloir environ six escus.

407. Item ung carquan fait a faczon de coronne extime environ deux cens escus.

408. Item une aultre cheyne dor faicte a panier tenant xxxix chenons.

409. Item une aultre cheyne a bocle tenant bocles xxvi.

410. Item une aultre cheyne a bocle tenant xiiii bocles.

411. Item en une boette dacies (?) un dimy petit

(*) En marge : « Ce de coblan est restitue ». — Ce mot *coblan* paraît être synonyme de *cobalt*, métal d'un blanc irisé, dur et cassant.

lyon dor et une roe de sainte catherine avec VIII
petis chenons dor.

412. Item deux petites pierres.

413. Item deux petites pieces dor dune bordure
et encores deux aultres petites pieces dune aultre
bordure.

414. Item sept petites perles et deux fers daguil-
lietes.

415. Item en ung aultre coffre ung par de man-
ches de telle dor.

416. Item ung chappiron de vellours noir.

417. Item ung par de manches de sattin broche
gris et ung par de manches sattin blanc.

418. Item ung par de manches de sattin broche
cramoysi et unes de sattin jaulne broche.

419. Item unes manches de vellours cramoyssi et
unes aultres de mesmes.

420. Item ung par de manches de filz dor.

421. Item ung par de manches de damas blanc.

422. Item ung chappiron de vellours noir.

423. Item unes manches de camellot dor avec
deux bottons.

424. Item des petites pieces de damas grix vieulx.

425. Item une piece de telle de bocqueran (1)
avecques trois petites pieces de tabys (2) de rouge
jaulne et noir.

(1) Le *bocqueran*, actuellement *bougran*, est une toile forte et gommée. On le nom-
mait anciennement *boquerannus*, *bucaranum* ou *buchiranum*. Le Cange mentionne un
passage de Vincent de Beauvais : « *Aliae mulieres boqueranno stricto sub cingulo multis
plicis sumptuosius operato et insuto vestiuntur* ». Dans le *Decameron*, Boccace mentionne
« *Una coltre di bucherame cipriana bianchissima* ».

(2) *Tabis* : ancienne étoffe de soie moirée avec la calandre, qui a emprunté son nom
d'un quartier de la ville de Bagdad où on la fabriquait.

426. Item des frenges rouge jaulne et noir et une petite piece de telle de constance (1).

427. Item quatre bendes faictes a lagullie (2) a filz dor et deux boettes petites que de tores (3) de col de telle que daultres menues bagues de telle.

428. Item trois chemises de telle dollandre.

429. Item en ung petit coffre de boes deux creppes blans et ung peu de filz de soye jaulne et daultre filz de soye verd et vyolet.

430. Item un petit tornet de filz dor et ung fuseau de filz dargent.

431. Item une coeffe dorfavrerie.

432. Item une petite casse de boes out il a plusieurs petites pieces de drap de soye qui sont demorees de robes, de peu de valleur.

433. Item ung petit arologe avec son estoy.

434. Item ung covrechyefz de telle clere pour boutter ou batesme sur les enfans, ung cramau (4) de damas blanc et ung aultre de damas ovre a filz dor.

435. Item quinze covrechiefz de telle dorlande.

436. Item ung corset de chemise pour la jesine (5).

437. Item des petits manchons de telle dor.

438. Item une garnison de chemise dor..... avec ces deux manchons.

(1) On se servait ordinairement de la toile de Constance pour confectionner les gorgerettes (V. CIBRARIO : *Economia politica*, p. 382).

(2) A l'aiguille.

(3) Toretz.

(4) *Chrêmeau* : petit bonnet ou linge blanc que l'on met sur la tête de l'enfant, après l'onction du saint chrême, dans la cérémonie du baptême.

(5) *Jesine* ou *Gésine*. Ce mot synonyme de *puerperium* dérive de *gésir* (coucher, accoucher). Le Glossaire de Du Cange cite le passage d'une charte de Saint-Serge dans l'Anjou : « *Et promisit ut faceret concedere uxori suae, cum a sua gesina levaret....* » Les lois normandes citées par Ludewig contiennent cette clause : « *Puerperii autem infirmitas, quae gesina vocatur, terminationem querelarum prorogat ac prolongat* ».

439. Item une aultre garnison de chemise dor tret avec ces manchons.

440. Item une aultre garnison de chemises avec ces deux manchons dor tret.

441. Item deux aultres garnisons de chemises de filz dor.

442. Item cinq chemises de telle dorlande sur lesquelles vont lesdictes garnisons et dix cordons de soye blanche et de filz dor, lesquelles chemises sont desiaz mises en laultre description et furent leissees es meins de madicte dame.

443. Item une chemise a la fasson de turquie et une chemise a la fasson dallemagnye et deux roches (1) a la fasson dallemagnye.

444. Item en ung aultre coffre ung carreau ovre a lettres dor et deux carreaux couvers de telle ovres de soye noyre et une boette pleine de filz de leyne.

445. Item six livres de lyn.

446. Item une fillure (2) ung vertoyl (3) et le petit potet (4) dargent.

447. Item en ung aultre coffre une cutelliere (5) blanche de filz de leyne de plusieurs colleurs et certaines petites pieces de sattyn broche cramoyssi et une petite piece de telle dallemagnye glissee (6).

(1) Chemise à dentelles, sans manches et couvrant seulement le buste.

(2) *Fillure* : fuseau, rouet ou partichoïr. On appelait aussi de ce nom indistinctement la filasse placée sur la quenouille et le contenu du fuseau ou de la bobine.

(3) *Vertoyl*, verteuil ou vertillon : petite pierre forée que les fileuses mettaient à leurs fuseaux. Ce mot pourrait aussi indiquer l'*envidoïr* servant à former les écheveaux, du verbe patois *vertouiller* (enrouler). Dans l'inventaire du château de Frossasco, publié par P. Giacosa, au N. 271, nous lisons : « *Item duos vindolos pro filo devanando cum eorum bauzonis ferreis* » et au N. 302 : « *unam bancham pro ordiendo filum unam davenovram* ».

(4) Petit fuseau percé aux deux bouts, pour dévider ; on s'en sert pour empêcher que le fil blesse la main.

(5) *Outellière* : aiguillée, cartisane.

(6) Toile repassée.

- *448. Item quinze escussons fait a ouvrage.
449. Item une reynche (1) de petites perles.
450. Item ung petit coffre ou quil il na rien si-
non des patrons dovrage (2).
451. Item la grosse cheyne dor que fust de feu
monseigneur de challand tenant dix chenons extimee
deux mille ducas qui estoit demouree es meins de
madicte dame (3).
452. Item en la garde robe une robe de drap
noir doublee de damas tanney.
453. Item une robe de vellours noir doublee de
sattin broche tanney.
454. Item une robe de vellours cramoyssi doublee
de telle dor a cinq bastons dor emallies a rouge
cler et blanc.
455. Item une cotte de sattin blanc orlee de vel-
lours tanney.
456. Item une robe de sattyn tanney broche dou-
blee de vellours cramoyssi.
457. Item une robe de caffra simple.
458. Item une cotte de sattin broche cramoyssi.
459. Item une cotte de camellot dor.
460. Item une cotte de sattin gris broche.
461. Item une robe de dimy hoslade (4) tannee.
462. Item une cotte de vellours cramoyssi.
463. Item une robe de camellot en soye tannee
a vi bottons dor emalliees.

(¹) En marge : « Il sont este prins pour mettre sur le tombeau de madame ».

(1) Rangée de perles.

(2) *Patrons* : modèles d'habits en papier ou en parchemin.

(3) Mentionnée au N. 265. Cette chaîne que l'on voit dans les portraits de Louis, de Philibert et de René de Challant ne doit pas être confondue avec le collier de l'Annonciade qui était formé de quinze lacs d'amour, avec autant de roses, et qui devait être restitué au Souverain après le décès du chevalier.

(4) *Ostade*.

464. Item une cotte de drap dor orlee de vellours cramoyssi.

465. Item une cotte de damas gris orlee de vellours gris.

466. Item une couverte de vellours cramoyssi foree dermines pour les enffans.

467. Item une couverte de camellot tanney forree de menu vers (1) pour les enffans.

468. Item ung corset de sattin broche tanney forre de romanye blanche et ung aultre corset de taffatas picque pour la jesine.

469. Item une robe forree de lubernes (2) de vellours noir.

470. Item une robe de sattin noir forree de chat despagne (3).

471. Item une robe de sattin broche cramoyssi forree de romagnye noire.

472. Item une robe de vellours tanney forree dermynes (4) a quatre bastons dor fait a jour.

473. Item une robe de sattin broche tanney forree de martre.

474. Item une robe de sattin tanney forree de lubernes.

475. Item une robe de vellours noir forree danneaulx (5) noir.

476. Item une cotte de sattin jaulne.

(1) Petit vair.

(2) *Luberne* : peau de léopard femelle ou de panthère. Cette fourrure mentionnée plusieurs fois dans l'inventaire était alors très rare et avait un grand prix.

(3) *Chat d'Espagne* : espèce d'angora.

(4) Hermine.

(5) Agneaux.

477. Item une robe de drap noir quelle portoit pour le deuyt.

478. Item de veyselle dargent une petite taxe dargent doree avec son covercle une taxe a pié pour mettre dragee couverte moytie doree une eguiere longue et six taxes a pié et ung flascon dargent et six culliers. Laquelle veyselle mondict seigneur de saint ors avoit mande a madicte dame de maville.

479. Item daultre veyselle ung bassyn avec les armes de madicte dame loyse une eguiere petite cinq taxes a pied et trois petites sans pied trois sallieres une taxe dargent couverte doree es bourg (1) une escuelle a orellies dargent et une cullier une chaufferetez a quatre griaies et le bordon dargent.

480. Item une cultelliere a coteaulx les manches blancs.

481. Item en larmeyre (2) dedans la chambre tuppe, des baratolz (3) et des boettes de dragees ensemble quelque peu despices et une cullier dargent dore et le manche de coraulx et deux aultres culliers de coquillie de mer avec chescune ung petit bourg dargent. Lesquelles culliers ont este mises avec le demourant de la veyselle et le demourant a este retourne dedans ladicte armeyre.

482. Item ou granier environ xxiiii moys de forment dedans ung chas (4).

(1) Au bord.

(2) Armolre.

(3) *Baratolz* : nous ignorons la signification de ce mot. Il est probable qu'il indique ici une collection d'objets de peu de valeur.

(4) Le *chas* était un grand récipient en bois, en forme d'archo, mais plus élevé, servant ordinairement de cuve pour la vendange.

483. Item une piece de telle farcie tenant LXX aulnes.

484. Item une piece de telle de riste tenant III^{XX} (1) aulnes.

485. Item une aultre piece de telle de grosse riste tenant LXX aulnes.

486. Item une aultre piece de riste prime (2) tenant LIII aulnes de laquelle on a prins pour les couvrechiefz que on devoit aux servantes six aulnes et ainsi en est demoure XLVIII aulnes.

487. Item une piece de telle de lyn tenant cinquante six aulnes.

Ladicte description dessus escripte a este faite et achevee par ledict reverend monseigneur de saint ors comant cureur et gouverneur de mondict seigneur comte de challand son nepveur des meubles et joyaulx trouves apres le deces de feu madicte dame loyse darberg contesse de challand, outre ceulx que desjaz sont contenus et escrips es descriptions par luy faictes pour le deces de feu monseigneur philibert conte de Challand, reserve ceulx la lesquels dessus est faite expresse mencion qui avoient este laisses es meins de madicte dame loyse. Et a este faite ceste presente description ou chasteau de chastillon le XI et XII jours du moys de mars mil v^o XVIII^e (3).

(1) Quatre-vingts.

(2) *Prime* : mince, fine, légère.

(3) Mille cinq cent dix-huit.

* Item le ix^o jour dou moys de novembre delivre out picart dou comandemant de monseigneur et de ma dame pour bernart et petit jehan une cultre des meyanes (1) et ung cussyn en la presance de martyn de thonoz et dou chastellen.

** Anno millesimo quingentesimo decimo octavo die xviii^a marcii in castro castellionis praesentibus nobili matheo lostan (2) et venerabili domino johanne gombaudelli testibus ibidem, martinus de thonez significavit et propalavit sicuti in humanis magnifica domina ludovica darberg comitissa challandi de eius scripto ipse notarius petrus romecourt et frater notarius applicaverunt super tecto castri castellionis et ibidem intraverunt quoddam secretum quod est super cameram superiorem vireti in quo tamen nihil invenerunt prout se juraturus offert et reverendus dominus sancti ursi praecepit de praemissis fieri litteras testimoniales.

Die vero xix^a marcii magister petrus faber comorans castellione propalavit praefato reverendo domino sancti ursi sicuti habet unum incudem ferri et unum par soffletorum seu man.... praefato illustri domino comiti challandi suo nepoti.

(*) Ce paragraphe est d'une autre écriture. Les individus appelés Bernard et Petit Jean étaient probablement des domestiques du château.

(**) Les indications qui suivent se trouvent dans l'autre copie de l'inventaire.

(1) Moyennes.

(2) Mathieu de Lostan, écuyer du Duc Charles III, chevalier de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare, fut bailli d'Aoste de 1529 à 1540. En cette qualité il présida la célèbre assemblée des Trois Etats du 28 février 1536. Il fut, à cette époque orageuse, un des plus fermes défenseurs de la religion et de la monarchie.

Les meubles qui ont este leisses eys meins de mons. le chastellen de chastellion.

Premierement deux chandelliers de lotton platz.

Trois platz desteyn et quatre escuelles plattes ung pot de quarteron et une lanterne en la chambre sus la porte deux landiers la table et le banch une coulre ung cussyn un ciel et ses pendans de sarge bleu ou belloard pres de ladicte chambre ung lit une coulre ung cussyn et ung ciel de telle blanche.

Item en chambre sus lestan le grand litz et le petit fournis tous deux de coulre cussyn et de couvertes de tapperie et le ciel desdictz litz sont de telle blanche. Item en la chambre de varal (1) deux litz fournys de coulre cussyn et chescung dune meschante coverte et le ciel desdictz litz de telle blanche en laultre chambre apres deux litz fornys tout de mesme que en laultre chambre. (Tout cecy a este mis en la charge de martin de thone ainsi que le lit de varal).

Item ont este delivre audict chastelleyn pour soubvenir a la pension de varal... et de lanthoine lesquels il doyt nourir pour xviii fl. (2) pour an pour chescung et le blé des motures pour leur peyne, en deduction de cella un moy (3) de blé et trente sestiers de vin.

(1) Nom d'un domestique du château.

(2) Florins.

(3) Un muid.

Les meubles qui ont este laisses eys
meins de martin de thone.

Premierement une douzenne de servietes de la
petite sorte ung mantilz des fillies et ung buffetz dix
linceulx de mesnage et deux aultres mauvais linceulx
ung potz de quarteron et deux aultres petis potz.
Item ung grant bassyn deteyn et une grant bassee
deryn pour recepvoir leau a laver les meyns, et oultre
cella tout ce qui fut mis... qui estoit dedans la cuisine.
Item ont este laisse en sa charge ce qui est en la
chambre sus lestan et la chambre sus la citerne et
dung litz qui est en la chambre de varal oultre celluy
qui a este leysse pour ledict varal.

Ce que R. monseigneur de saint
ors a delivre pour et au nom de mon-
seigneur de challand son nepveur aux
serviteurs.

Premierement a une pouvre femme ou chasteau
de chastellion le xx^o jour de mars quelle devoit avoir
pour du fillé... III gros II den.

Item ou chasteau de challant pour donner aux
serviteurs a verrès le xxiii^o jour de mars concernant
ce qui tient aux billietz desdicts serviteurs en ser-
vice XIII escuz

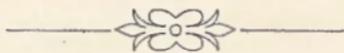
Item le xxv jour de mars a chastellion a delivre
a varal deux escuz au fructier ung escuz a la fran-
coise et a la mere du lacquais pierre deux escuz . . .
a la francoise III ff. et a la mere du lacquais le
demourant desdicts deux escus et a martin de thone

six escuz en somme XI escuz XI escuz

Plus a delivre mondict seigneur pour LXIII livres
duylle de noes prins en la maladie de madicte dame
sa seur... III ff. XI gros

Item plus delivre a martin breton sur ces gages
de garder le chasteau II escuz

Item a pierre de tollen pour la riste que feu
mons. de challand luy devoit pour... pour les mas
le lundy I ff.



III

L'INVENTAIRE ⁽¹⁾

Sensuyt la description des biens meubles qui furent de feu Illustre et magnifique Seigneur monseigneur philibert Conte de challant qui ont estes trouves au chasteau de chastillon, faicte par Reverend monseigneur charles de challant appostolique prothonotaire, seigneur de saint ors (2), comme cureur et gouverneur de monseigneur Rene Conte de challant, son nepveur, filz du dict feu monseigneur philibert Conte de challant.

I. Premierement faict description ledict Reverend monseigneur charles de challant quil a treuve en la

(1) Comme nous l'avons fait observer dans la préface, cet inventaire comprend la description du mobilier du comte Philibert, en 1517, celle de l'argenterie du château d'Aymaville, aussi en 1517, et celle du mobilier et des bijoux de la comtesse Louise, en 1518. Les archives du château de Châtillon (vol. 57) possèdent deux copies à peu près identiques de ce document. Elles sont de la même main et en caractères cursifs-gothiques du XVI^e siècle.

(2) Charles de Challant, fils du comte Louis et frère du comte Philibert, succéda en 1509, à son cousin Georges de Challant, comme prieur commendataire de la Collégiale de Saint-Ours, et occupa cette charge jusqu'en 1518.

chambre qui est en ault de la tour du viret (1) dudict chasteau de chastillion une tapisserie de peaulx de millan dorees de laquelle tapisserie ladicte chambre estoit tappisee tout alentour.

2. Item deux potz et ung flascon dargent pesantz ledict potz et flascon tout ensemble au petit poys de fer dudict chasteau de chastillion quatorze livres et troys onces, comptant douze onces pour une livre.

3. Item ung buffetz de boys de noyer faict a menuserie et desdans ledict buffet a este trouve une vyelle bogetez (2) laquelle estoit de noble glaude de croys (3) et dedans ladicte bogete certaines lettres missives lesquelles lettres ont este mises et retirees avec les aultres.

4. Item deux formes de lyt de bois de noyer faictes a sumptueux ovrage de menuserie.

5. Item deux coultres, deux cussins deux pallias-ses et deux couvertes de tapisserie.

6. Item une couverte blanche de catellognie (4).

7. Item deux tappis turquoys (5).

8. Item sus lung des litz un ciel de sarge roge jaulne et verde avec ces gottieres et pendans de mesmes (6).

9. Item une table carree de noier bien ovree (7) avec son tirant fermant à la clé.

(1) Ce mot, qui revient encore plus tard dans l'inventaire, semble indiquer, d'après le contexte, un caracol ou escalier à coquille existant dans l'intérieur de la tour.

(2) Vieille boîte.

(3) Claude de Croix avait été châtelain du mandement de Châtillon.

(4) Catalogne.

(5) Tapis de Turquie.

(6) L'étoffe appelée *serge* était fort en usage à cette époque. Il y en avait de grandes fabriques à Milan et dans la Normandie. Les *gottieres* étaient des franges ou crépines bordant le sommet du lit.

(7) Ouvragée.

10. Item deux landiers de fer.

11. Item ung barnage (1) de fer.

12. Item ung exchauffeur de lit.

13. Item une allabarde.

14. Item en la chambre appellee la garde robe vingtz aubalestres (2) que grosses que petites et douze bendages et ung carcas fourni de tretz de guerre.

15. Item deux fillez pour tendre aux gros oyseaulx.

16. Item dixhuyt pieces de tapperiserie que grandes que petites que feu mondict seigneur de challant feist apporter de flandres dernièrement qui fust en loreyne.

17. Item une forme de litz fournie dune coultre dung cussyn et dune couverte dauvergnye (3).

18. Item une couverte de litz de plume a la semblance dune petite coultre.

19. Item cinq pieces de tapperiserie de satin de bourges jaulne ovrees a contrepoincture.

20. Item une piece de sarge verte, une piece de sarge rouge et une piece de sarge jaulne, laquelle piece jaulne nestoit pas de tout entiere a cause que lon navoit prins pour doubler une piece de ladite tapperiserie de sattin.

21. Item le soreciel les gottieres et le dociel (4) dung litz de camp de drap dor faict a la main par madicte dame loyse Darberg contesse de challand,

(1) Pelle à feu.

(2) L'arbalète était une réduction de la *balista* des Romains. Il y en avait de différentes formes et dimensions. Les musées nous ont conservé des types d'arbalètes à *main*, à *cric*, à *pied-de-chèvre*, à *cranequin*, à *jumelle* et à *jalet*.

(3) Auvergne.

(4) Le *dociel* est synonyme de dossier, tandis que le *soreciel* indique simplement le ciel du lit. L'inventaire des chambres de Valentine Visconti mentionne toujours le *ciel*, le *dossier* et la *courtepointe*.

ensemble une couverte de tapisserie de sarge bleue contrepoinctée.

22. Item deux banchiers de tapisserie lung jaulne l'aultre blanc rouge et jaulne.

23. Item deux gottieres de litz de tapisserie avec leurs franges.

24. Item un tapis de table verd.

25. Item deux banchiers de tapisserie que ma dicte dame marguerite de la Chambre disoit estre siens apportés dissognye.

26. Item une petite couverte de tapisserie figuree.

27. Item ung banchier large de tapisserie de verdure et deux tapis de table.

28. Item six carreaux de leine.

29. Item douze carreaux que de satin que de damas.

30. Item ung fagot petit de frenges de plusieurs colleurs de ce quest demeure en faisant les gottieres des litz.

31. Item une allabarde, deux vehuges, deux rancos et deux javellines.

32. Idem ung lit de camp tout fourni de coultre cussyn et aultres choses appartenant audit lit avec ces malles.

33. Item une arche ferree laquelle a este ouverte et y a on trouve dedans deux pieces de loreyne de trois gros chescune et un teston de pysaz (1).

34. Item une aultre grosse arche ferree en laquelle a des plantes mallans et des vyelles escriptures.

35. Item ung gros mortier de fondue pour piser.

(1) Piso.

36. Item ung par de manetes pour les prisonniers.
37. Item deux vielles brigantines.
38. Item une aultre vielle arche vuyde.
39. Item en laultre petite garde robe apres la-dicte garderobe trois allecietz deux pers de gardes et une secrete (1).
40. Item une coultre et ung cussyn desdans une grosse malle.
41. Item une autre coultre.
42. Item quatre casses plaines de voerre de lo-reyne pour les verrieres.
43. Item ung vieulx couffre tout vuyde.
44. Item une aubaleste et son bendage (2).
45. Item en la chambre appelee la chambre touppe quatre arches de boys de noyer ferrees byen grandes toutes pleines de linge.
46. Item ung litz ensemble les cortines de telle blanche a la fasson de millan et deux pendans de sarge verde jaulne et rouge.
47. Item un couffre de boys ferre.
48. Item deux landiers.
49. Item en la grant sale dudict chasteau ladicte salle toute tappissee de tapissierie jaulne et verde a arbres et sauvagines (3).
50. Item ung grant buffet de noyer.
51. Item sus ledict buffet ung tappis turquoys jaulne et verd.

(1) L'inventaire du château d'Issogne, en 1565, mentionne « *une cheyne de fer pour attacher les heretiques* ».

(2) La forme de cette arme n'est pas précisée, mais ce doit être l'arbalète à *pied-de-chèvre*, qui fut en usage de 1420 à 1530. Le croc y avait la forme d'un levier à deux branches.

(3) L'inventaire de 1565 mentionne « *une piece de tapissierie usee de diverses couleurs faicte à erbaiges et oyseaulx* ».

52. Item une table et ses terteaux de noyer et ung tapis pour ladicte table de mesmes colleurs de la tapisserie.

53. Item ung banch de noyer avec son bancher de mesme tapisserie.

54. Item ung aultre banch de noier quatre cheyses de millan et douze escabelles.

55. Item deux grans landiers de fer.

56. Item en la chambre auprès de ladicte grant sale ladicte chambre toute tappisee de tapisserie de flandres a verdure.

57. Item une grant forme de lit de noier avec sa palliace sa coultre et son cussyn et la couverte, le ciel et les gottieres de tapisserie telle que celle de quoy est tappisee ladicte chambre et les franges desdictes gottieres de leyne rouge jaulne et verde.

58. Item ung aultre petit litz de noyer a draperie, le ciel et les gottieres de sarge jaulne rouge et verde une coultre ung cussyn et une couverte de tapisserie blanche a verdure.

59. Item une table de sappyn avec ces deulx terteaux et ung drap verd dessus.

60. Item ung buffet de noyer et un drap verd dessus.

61. Item deux landiers de fer.

62. Item une selle couverte de noier assise auprès du grant litz.

63. Item en la grande sale basse ung buffet de noyer a menuserie.

64. Item en la chambre aupres de ladicte sale basse la chambre toute tappisee a tapisserie blan-

che a verdure et a folliages rouge ayant les armes de mauville (?).

65. Item ung grant litz de noyer ensemble une coultre ung cussin le ciel les gottieres et la couverte dudict litz de mesme tapperie quest tapperie la chambre.

66. Item ung petit litz de noier avec sa coultre et son cussin le ciel les gottieres et la couverte dudict litz de mesme tapperie que la chambre est tapperie.

67. Item encores une aultre couverte de mesme tapperie.

68. Item une table et ces tertaulx et dessus ung tapis de verdure.

69. Item ung vieulx buffet et ung tapis dessus de turquie.

70. Item ung par de landiers.

71. Item en la cuisine deux landiers et deux covercles.

72. Item trois chaudieres asses vieilles.

73. Item six olles de cuyvre deux grandes deux moyennes et deux petites.

74. Item un brons de cuyvre (1).

75. Item de veyselle desteyn XLVII platz neufz.

76. Item XVII quadres rons (2).

77. Item deux pressresses.

78. Item XXI escuelles planes.

79. Item XVI platz vieulx desteyn.

80. Item dix gryalles.

(1) Le *bron* est une marquite de cuivre. Ce mot dérive probablement de *bronze*.

(2) Assiettes rondes.

81. Item deux chaufferettes de loton.
82. Item ung petit mortier de loton.
83. Item troys poelles à fricquasser.
84. Item quatre astes de fer.
85. Item deux chevres de fer.
86. Item deux caces dhereyn pour mettre boullir (1).
87. Item dix chandelliers de lotton et ung chandellier de fer.
88. Item deux poches estompées et une poche persée (2).
89. Item une mastre de noyer et une table.
90. Item en la botellerie diz potz desteyn que grans que petis.
91. Item ung flascon desteyn tenant environ deux quarterons.
92. Item deux grans arches lune de noyer laultre de sappyn.
93. Item un gros poys appellé livrayl et ung aultre petit livrayl de fer (3).
94. Item ung fer pour roustir les clous.
95. Item une coultre ung cussyn et deux couvertes de drap de pays.
96. Item une taravelle pour percer les bourneaulx.⁽⁴⁾
97. Item une piece dartillerie de fer courte.
98. Item auprès de la porte du viret une grosse piece dartillerie de fer.
99. Item en la petite crocte ou pié du viret deux grans doyl pour tenir duylle et deux petis (5).

(1) Casseroles.

(2) Cuiller semi-sphérique; plate et rectangulaire quand elle est percée.

(3) Espèce de poids à tige encore en usage de nos jours.

(4) La *taravelle* est une vrille ou sonde ayant différentes dimensions.

(5) Le *doil* correspond au *dolium* des Romains, espèce de vaisseau ou d'amphore en terre.

100. Item en la grant cave six grans tonneaux pour tenir vin, tenant tous ensemble envyron xxxiiii muys (1).

101. Item dix sept aultres tonneaux, que moyens que petis, tenant tous ensamble envyron vingtz muys.

102. Item deux petis tonneaux lung pour tenir le vyn eigre et laultre le vyn cuyt (2).

103. Item en la petite cave de Sainct pol neufs tonneaulx tenant tous ensemble environ dix sept muys desquelz en y a sept cercles de fer.

104. Item en la petite cave quatre tonneaux tenant tous ensemble envyron dix sept muys (3).

105. Item deux vielles arches.

106. Item une mesure de vin tenant ung sestier.

107. Item en la chambre sus la porte du dict chasteau ung lyct de noyer a drapperie une coultre ung cussyn et une couverte de tappisserie blanche a verdure le ciel gottieres dociel et pendant dudict litz de sarge bleuve.

108. Item une table carree de bois figure et vernicee ensamble sa furniture la quelle feu monseigneur de challand feist apporter de Vallangyn et ung tapis de turquie dessus ladict table.

109. Item ung banch de noier et ung bancher de tappisserie blanche rouge et verde.

110. Item ung buffet de noyer ouvre a drapperie et dessus ung tapis de verdure.

(1) Le muid comprenait, à cette époque, environ huit sétiers, soit 260 litres.

(2) En 1384, les comptes du Trésorier de la Cour de Savoie mentionnent l'acquisition de deux barils de *vin cuyt et vin aygre*.

(3) L'inventaire de 1565 mentionne trente-neuf tonneaux dans les caves du château de Châtillon et le même nombre dans celles d'Issogne. À Issogne, il y avait environ cent trente-trois hectolitres de vin. Tout le vin se conservait dans les tonneaux; les bouteilles n'étaient pas encore en usage.

111. Item ung par de landiers.

112. Item en la riere chambre quest sus le belloard une forme de litz de sappyn une coultre ung cussin une couverte de tapisserie blanche melee de verdure et de rouge le ciel dudict litz et les gottieres de telle blanche.

113. Item en la chambre appelée dessus lestan un grand litz et ung petit litz et en chescung une coultre et ung cussin et une couverte de tapisserie lune blanche a verdure et laultre figuree byen petite les cieulx et gottieres de telle blanche.

114. Item deux petis landiers de fer.

115. Item en la chambre sus de la gallerie au pres de la posterne (1) en laquelle couchent les ser viteurs deux formes de litz de sappyn fournies chescune dune coultre d'ung cussyn et dune couverte dauvergnye leur ciel de telle blanche.

116. Item en la chambre ensuyvant deux aultres formes de litz de sappyn fournies tout de mesmes de coultre cussyn couverte et de cyel.

117. Item en la tour de champ de court en la plus haulte crotte douze allebardes.

118. Item quatre vieulx quarnequyns (2).

119. Item cinq espieux.

120. Item deux barillies de poudre pour lartillerie.

121. Item trois quasses pleines de tretz perdus.

122. Item vingt pieces de collourmes que bonnes que meschantes (3).

(1) Cette poterne se trouvait au nord du château.

(2) Arbalète dans laquelle l'arc est tendu au moyen d'un eric ou cranequin, ayant une grande force, et qui prend son point d'appui sur les tourillons de l'arbrier. Les arbalétriers à cheval, au xvi^e siècle, se nommaient *cranequiniers*.

(3) Armes à feu appelées aussi *colourines* ou *bombardelles*. Il y en avait de différentes dimensions.

123. Item plusieurs pieces de vyeulx arnoys (1).

124. Item trois pars de fers pour les prisonniers.

125. Item ou gallatas laz ou pres (2) quatre gros soffles pour l'artillerie.

126. Item une tine que se sarre a la clé pour tenir du blé.

127. Item deux casses pleines de tertz de guerre.

128. Item dedans le belloard ou pres de la porte dudict chasteau six collourines de passe.

129. Item une forme de litz de sappyn ung cussyn et une meschante coultre.

*130. Item en la garde robe qui est ou pres de la chambre touppe (3) en la tour de champ de court ung vieulx coffre plain darnoys de cheval doubles les ung de vellours ensemble de mors de chevaulx destrieulx et aultres garnisons de cheval.

*131. Item on est mis et lasses desdans ladicte garde robe tous les papiers qui ont este trouve dedans le coffre et aultre part dudict feu monseigneur de challand.

132. Item cinq brigantines et quatre corses (4).

133. Item ung chapeau couvert de plumes blanches.

Lesquels biens meubles dessus escripts leditz monseigneur charles de challant commant cureur et gou-

(1) Harnais.

(2) Là auprès.

(*) Ces deux articles ont été effacés dans l'inventaire, avec l'indication suivante en marge : *Ils ont este porte a monseigneur de saint ors.*

(3) Chambre obscure.

(4) La brigandine était une armure en forme de cotte de mailles. La corse devait être une espèce de tunique ou de justaucorps. Quelques unes étaient d'étoffe et d'autres en mailles.

verneur de sondict nepveur a leysse audict chasteau de chastillion eys meins et en la charge de madame loyse darberg contesse dohagere (1) de challand laquelle sera tenue de les preserver et rendre compte a qui appartiendra. Suyvant toujours et non derogeant aux protestations et aultres actes faitz par toutes les parties.

La description des biens meubles qui ont este trouves dedans les coffres dudict feu monseigneur de challand qui estoient audict chasteau de chastillion.

134. Premièrement ou premier coffre ung plumas gris, rouge et jaulne avec son estoy (2).

135. Item ung porpoint a armes de satin blanch et tanney.

136. Item une gippe de taffatas noir picquee.

137. Item ung porpoint moytie de sattin verd moytie de velours tanney et satin broche et double les manches de damas noyr.

138. Item ung pair de pantoffles de velour noyr.

139. Item ung sayon (3) de damas blanc bleu et jaulne.

140. Item ung estoch de forreau couvert de velours cramoyisy.

141. Item ou second coffre ung chappeau avec son plumas noyr.

(1) Douairière.

(2) Plumet avec son étui.

(3) Casaque ouverte, portée par les gens de guerre.

142. Item ung bonet de vellours couvert avecque une ymage dor de saint christofle (1).

143. Item ung aultre bonet de vellours avec de botons dor et une ymage dor a une dame ou bourdung batteau.

144. Item ung porpoint de sattin broche cramoysy.

145. Item ung porpoint moytie sattin broche noyr et moytie vellours noyr.

146. Item ung chappironet de sattin noyr double de peau.

147. Item ung porpoint de sattin broche blanc et de sattin tanney.

148. Item ung porpoint de telle dor.

149. Item ung sayon de telle dor et de sattin bleu.

150. Item ung sayon de sattin broche blanc et de sattin tanney nervé de velours noyr.

151. Item ung porpoint de drap dor.

152. Item cinq autres de drap jaulne.

153. Item deux chappeaulx jaulnes bendés de taffetas blanc et tanney.

154. Item ou tiers coffre ung par de chausses de drap noyr.

155. Item quatre linceulx pour le lit de camp.

156. Item ung sayon a manches moytie drap dor tanney et moytie vellour noyr double de damas gris et de taffetas gris.

157. Item unes chausses de drap rouge bendees de drap d'or.

(3) Ces bonnets à forme de toque avaient ordinairement sur le front l'image ou le médaillon d'un saint enchâssé dans un petit cercle en filigrane.

158. Item ung sayon pour porter sur larnoy de vellours cramoy sy et vellours verd bende de vellours noyr.

159. Item ung sayon de drap dor pour porter sur larnoy bende de vellours cramoy sy a lettres P. et V.

160. Item ung manchon de drap dor blanch.

161. Item ung aultre manchon de telle dor.

162. Item deux manchons de sattin jaulne broche.

163. Item une petite piece de drap dor blanch.

164. Item ung collet dune gippe moytie drap dor blanch moytie vellours noyr.

165. Item ung porpoint de vellours cramoy sy sans doublure.

166. Item ung porpoint de drap tanney garené, les manchons et les nervures de vellours tanney.

167. Item une doublure de robe de vellours cramoy sy.

168. Item unes bardes de vellours cramoy sy et de vellours verd bordees de vellours noyr toutes complies.

169. Item la couverture dunes aultres bardes de drap dor bourdees de vellours cramoy sy.

170. Item ung par de coteaux retours (1).

171. Item ung vynder (2) dauballestre dore.

172. Item ung par desperons a armes.

173. Item ou quatriesme coffre une gippe moytie sattin blanc broche et moytie sattin blanc bende de mesme doublee de taffetas blanc.

(1) Petites colismardes en forme de yatagans.

(2) Moufle d'arbalète.

174. Item la foreure de deux quartiers derrier d'une robe de martres ensemble les manches.

175. Item ung sayon de drap noir sans manches.

176. Item une piece non pas entiere de sarge tannee (1).

177. Item troys peaulx dores de millan telles que celles de la tapperie de la chambre sur la tour du viret.

178. Item une dague dallemagnye.

179. Item le tymbre et armes de la meyson de challand en telle.

180. Item ung manchon de vellours noyr.

181. Item ung sayon sans manches de drap noyr a pointes de vellours tanney.

182. Item ung porpoint dostade tannee nervé.

183. Item une doublure de robe de peu de valeur de taffetas noir.

184. Item unes chausses de drap blanc et tanney.

185. Item ung porpoint de vellours verd et de drap dor tanney.

186. Item ung porpoint moytie drap dor et sattin cramoysy et moytie vellours gris.

187. Item ung porpoint de sattin broche jaulne a moitie et laultre moytie vellours cramoysy.

188. Item ung livre pour les mors des chevaulx.

189. Item une coeffe de drap dor.

190. Item dimy corset de sattin broche cramoysy.

191. Item dimy corset de vellours tanney.

192. Item une piece dung sayon de taffaz (2).

(1) *Tannee* ou *tannet*, couleur marron.

(2) *Taffetas*.

193. Item deux petites pieces de sattin verd et une petite pièce de camellot noyr.

194. Item ung gibassier blanch (1).

195. Item certaines pieces de bordures de chausses de drap dor.

196. Item une petite piece de drap noir.

197. Item une gippe de taffetas gris et jaulne.

198. Item cinq chemises de telle dorlande avecque leurs bordures dor lesquelles sont este baillees eys mains de madame loyse darberg contesse de challand.

199. Item deux petites pieces de sattin broche noir.

200. Item ou cinquiesme coffre une robe de scarlate en pieces.

201. Item une piece de drap noir des sobres (2) d'une robe.

202. Item une robe de drap violet.

203. Item une robe de drap noir de dhuyt (3).

204. Item une gippe de drap noyr.

205. Item une doublure de robe de damas noyr.

206. Item un bauldrey (4) couvert de velours

207. Item douze bottons pour acouter larnoys dung cheval deux dores.

208. Item une petite piece de vellours noir.

209. Item ou sixiesme coffre ung sayon de damas noir forre de penne blanche.

210. Item ung quartier et demy de forrures de lubernes.

(1) Gibecière.

(2) Débris, restes, du verbe patois *sobrer*.

(3) Robe de deuil.

(4) Baudrier.

211. Item ung sayon de vellours tanney a pointes de satin cramoyssi forre de penne noire toute gaste.

212. Item des solliers a armes et tout le demourant qui estoit dedans ledict coffre darnoyss de chevaulx les ungs couvers de vellours les aultres simples destriers et mors de chevaulx qui ont este laisses dedans ledict coffre.

213. Item ou septiesme coffre unes bottines de cuyr noyr a bocles dargent.

214. Item unes heures en parchemyn avec leur estoy.

215. Item une robe de drap roge bendee a deux bendes de vellours noir.

216. Item ung pugnyal garni dargent dore.

217. Item une rappiere.

218. Item envyron de trois rax de vellours gris.

219. Item ung gebassier a la faczon dalle magne de vellours de toutes colleurs.

220. Item quatre rax de sattin blanc.

221. Item deux coeffes dor.

222. Item six fers dor daguillietes emallies.

223. Item deux bottions dor emallies a ung L. ou millieu.

224. Item une tablete de boys pour escripre.

225. Item dix chemises de telle dorlande.

226. Item six couverchiefz (1).

227. Item une massue pour porter a cheval avec ung arologe.

228. Item trois bones (2) descarlante lung couvert de sattin cramoyssi et laultre de decoupe (?) a xvi

(1) Couvre-chefs. (2) Bonnets.

bottons dor et une ymage... emalliee de blanch et laultre une ymage dor de nostre dame et v fers daguillietes dor emallies de noir.

229. Item ung bonet noyr couvert de vellours noir avec unè ymage de nostre dame dor emallie en blanch sur une gallee et VIII fers daguillietes emallies en blanch.

230. Item ung porpoint de sattin cramoyssi.

231. Item ung porpoint moytie sattin gris moytie velours gris.

*232. Item ung porpoint de satin cramoyssi forre de penne.

233. Item unes chausses blanches bendees de vellours jaulne.

234. Item ung par de chausses blanches bendees de vellours.

235. Item unes chausses destannet rouge bendees de telle dor.

236. Item ung porpoint de satin broche noyr double de taffetas noir.

237. Item ung sayon sans manches moytie vellours noyr et moytie satin broche noir bende de satin broche.

238. Item ung par de chausses jaulnes bendees de satin broche cramoyssi.

**239. Item un sayon sans manches de satin tanney a pointes de vellours tanney avecque six bocles et six crochets dor.

240. Item ung sayon de vellours noir et sa piece avec dixneufs fers daguillietes dor.

(*) Article effacé, avec l'indication en marge : « Il a este donne a M. de berchye ».

(**) Effacé, avec la même indication.

241. Item ung par de chausses grises couvertes et carronnees de satin gris et de vellours gris nervees de drap dor.

242. Item une piece de sattin de borges (1) jaulne laquelle a este baillee a madicte dame loyse darberg pour fere parachever la tapperiserie qui est commencee en la chambre sus la porte.

243. Item huyt plumes blanches.

244. Item ung porpoint de sattin blan contrepointé forre de penne.

245. Item deux rax de satin broche jaulne.

246. Item les notes prothocolles escriptures et aultres drois qui on este retires des prothocolles de feu pierre du villar chastellen de saint marcel par gra Rolin et gamachy, appartenant a la meyson de challand.

247. Item ung par de solliers blanch.

248. Item ung bonet noir a ung rebras (2).

249. Item une dague dallemagnye le forreau de velours noir garny ledict forreau ensemble le but dor fin.

250. Item ung pugnial le forreau de vellours noir tout garni dargent le but et le manche aussy dargent.

251. Item certaines pieces de sattin tanney soubres dune robe.

252. Item quatre douzennes daguillietes de fillorset (3) de toutes colleurs.

253. Item le hault dune manche de vellours noir.

254 Item ou vuytiesme coffre une robe a chevaucher de velours blanc et tanney le cors et les manchons de sattin jaulne broche forree de renard avec six bocles et six bottions dor aux manches.

255. Item une robe de vellours noir simple avecque douze roses dor aux manches.

256. Item une robe de damas noir forree de jenetes bendee de vellours noir avecque vuyt bocles et vuyt bastons dor aux manches.

257. Item une robe de sattin tanney bendee de vellours tanney forree de loup cervier et dix bottions dor a gallee.

258. Item une robe de damas tanney bendee de vellours tanney forree de martres.

259. Item troys pieces de servietes entieres tenans six douzennes de servietes que sont remises eis meins de madicte dame loyse.

260. Item une robe de velours noir a chevaucher nervee de sattin broche a vingt trois bottions dor.

261. Item une robe de sattin gris bendee de velours gris forree de martres avecque onze fers dor.

262. Item une gippe violete.

263. Item une robe en gippe blanche.

264. Item deux pieces de nappes entieres que sont demeurees eis meins de madicte dame loyse darberg.

265. Item madicte dame loyse darberg contesse de challand a exhibe et presente une cheyne dor questoit dudict feu monseigneur le comte de challand faicte a cordellerie tenans dix chenons extimee valloir deux mille ducas dor laquelle cheyne ladicte dame a retire promettant de la bien garder et preserver

a sondict filz suyvant les chapitres envoye par mondict seigneur de vallangyn et sondict filz.

266. Item avoit encores en la petite garde robe quest ou pres de la chambre touppe dehors des coffres une robe de vellours noir a chevaucher forree de renard.

267. Item une forrure de robe de romanies noires.

268. Item une robe de vellours noir doublee de damas noir.

269. Item une robe de vellours noir doublee de sattin tanney.

270. Item une robe de camellot de soye tanney bendee de vellours tanney.

271. Item un sayon de drap noir sans manches.

272. Item un porpoint de drap noir.

Et ont este mis lesdicts habillements et acoutremans dessus dernièrement escripts dedans lesdicts coffres avec les aultres.

Item ont este mis dedans lesdicts coffres toutes les lettres et tous les papiers et drois qui ont este trouves es coffres dudict feu monseigneur de challant.

Lesquelz acoutremans et aultres biens meubles dessus escripts ledict monseigneur charles de challant comant cureur et gouverneur de sondit nepveur monseigneur le comte de challand a retire et prins en sa charge dedans vuyt coffres a en rendre bon compte a sondit nepveur et a qui appartient, reserves les biens meubles qui ont este leysses eis meins de madicte dame loyse darberg comant dessus est escript, desquelz elle sera tenue en tenir bon compte

et les preserver comant dessus protestant tous jour ledict monseigneur charles de challant que par chose quil ayt faite ou qui face de present et a ladvenir qui nentent point derroguer aux actes et protestations par luy faictes repceues par noz notaires subsignes.

Item a este faicte ladicte description des byens meubles comant dessus ce contient par ledict reverend monseigneur charles de challand apostolique prothonotaire comant cureur et gouverneur de sondict nepveur monseigneur rene Conte de challand en la personne de mesdictes dames marguerite de la chambre (1) et loyse darberg comtesses de challand, de noble escuyer glaude de dardan seigneur de berchye, nobles roulz faure (2) et pierre romecourt et de michel vercellon chastellein de challand, pierre lucat (3) chastellein de chastillon et gra rolin chastellein de mauville (4) notaires subsignes. Au chasteau de chastillon le XII^e XIII^e et XIII^e jours du moys de novembre lan de grace mil cinq cens et dix sept.

(1) Marguerite de La Chambre. veuve du comte Louis, mère de Philibert et grand-mère de René. Elle était fille d'Amédée de La Chambre, vicomte de Maurienne, et elle avait épousé Louis de Challant en 1477. On voit son portrait et ses armes dans le missel de Georges de Challant.

(2) Rodolphe Favre était châtelain de Pignerol, vers la fin du XV^e siècle. En 1504, il hérita de son oncle, Jean de la Tour en Gressan, une partie des biens de cette famille. Il devint le confident de René de Challant, après qu'il eut épousé sa fille naturelle Claudine. Rodolphe Favre exerça aussi à Aoste les fonctions de vibailli. En 1505, il fit reconstruire, au bourg Saint-Ours, l'ancienne maison des de La Tour, où la tradition rapporte qu'est né saint Anselme.

(3) Ce Pierre Lucat, notaire et châtelain du mandement, figure déjà dans les franchises accordées par le comte René en 1519 (p. 39). Il possédait à Châtillon, près du pont du Marmore, une maison qu'il vendit, en 1518, à Pierre Balma (*Archives*, vol. 101).

(4) Le notaire Grat Rolin, châtelain d'Aymaville, apparaît dans plusieurs documents de cette époque.

Plus outres a la requeste de madicte Dame loïse darberg ledit R. charles de challand cureur et gouverneur comant dessus a delivre a madicte dame une robe de sattin noir forree de romagnies noires, laquelle estoit de feu monseigneur de mauville pour lenvoier a une esglise en laureyne pour en fere ung acoutrement.

La description des biens meubles qui sont ou chasteau de maville en veisselle d'argent tant de cuisine que aultre faicte par le dict reverend monseigneur charles de challand appostolique prothonotaire comant cureur et gouverneur de mondict seigneur rene comte de challand son nepveur (1).

273. Premièrement deux grans potz d'argent pesant tous deux ensemble ou petit poys de fer dudict chasteau de maville vingtz et cinq livres tenant la livre douze onces.

274. Item deux flascons d'argent avec leurs cheynes pesantz ou poys dessusdict vingtz et cinq livres de bon poix.

(1) Philippe-Maurice de Challant, septième fils du comte Georges-François, étant mort sans postérité, laissa, par testament du 4 octobre 1804, le château d'Aymaville à sa nièce Thérèse de Challant, épouse du comte Victor della Rocca. Leur fils Victor della Rocca-Challant, major-général, mourut célibataire au château d'Aymaville, le 25 janvier 1857. Une de ses sœurs, Isabelle, avait épousé le marquis Joachim Faussone de Montaldo et Lovansito dont elle eut un fils, Charles-René. Ce dernier hérita du comte Victor della Rocca-Challant, son oncle maternel, le château d'Aymaville qu'il vendit, en 1870, au comte Clément Verasis de Castiglione, qui le revendit à son tour à M. le commandeur Raphaël Bombrini, copropriétaire du chantier maritime Ansaldo, et député au Parlement italien. Depuis quelques années, M. Bombrini a fixé sa résidence d'été au château d'Aymaville auquel il a rendu la vie avec les anciennes traditions d'hospitalité et de bienfaisance.

275. Item trente quatre platz simples et ung plat double pesans tous ensemble audict poix septante trois livres et six onces.

276. Item dixhuit escuelles plattes et dixhuyt quadres rons pesant tous ensemble audict poix trente six livres.

277. Item quatre chandelliers pesant audict poix vingt livres et cinq onces.

278. Item unes ballances de lotton avec le marc et le double marc de lotton.

Laquelle veyselle dargent avec ledict poix a quoy elle a este pesee a este remise dedans les coffres ou elle a este trouve.

279. Item six taxes et une eguyere dargent pesant audict poix tout ensemble quatorze livres et dimy.

280. Item ung taborin dargent avec sa cheyne pesant ledict taboryn et cheyne avec ces fons de parchemyn et ces cordes vuyt livres et neufz onces.

281. Item une taxe doree couverte et une aultre taxe a hault pié couverte faicte a dragee moytie doree pesant tout ensemble avec leurs couvercles quatre livres.

282. Item ung flascon dargent avec sa cheyne pesant quatre livres et dix onces.

Lesquelles six taxes deux taxes couvertes et flascon dessus escripts ledit monseigneur de saint ours a envoye a chastellion a madame loise darberg contesse de challand sa seur avec laultre veyselle que desjaz elle a entre ces mains.

Ladicte description a este faicte audict chasteau de maville en la presence de noble escuyer glaude de dortan seigneur de berchie noble roulz faure messire Jehan gaubaudel (1) chanoyne douste et andre sarrallion recepveur de maville tesmoinz a cecy appelez le viii^e jour de novembre mil cinq cens et dix sept.

La description des biens meubles que sont este troves dedans le chasteau de chastillon apres le deces de feu madame loyse darberg contesse de challant faicte par reverend monseigneur charles de challand appostolique prothonotaire seigneur de saint ors comant cureur de illustre et magnifique seigneur monseigneur rene conte de challant son nepveur le xi^e jour de mars mil cinq cens xviii en la presence de monsieur le chastellein de challand de pierre lucat chastellein de chastillon nobles pierre romecourt et de panthaleon braco clement chandiou anthoyne quey et martin de thone bourgoys de chastillon.

(1) Le chanoine Jean Gombaudel était originaire de la Lorraine. Il eut une part active dans l'administration du diocèse pendant la vacance du siège (1525-1527). En 1523 les doctrines de Luther s'étant infiltrées dans le diocèse, il les combattit avec beaucoup de zèle, mais avec des moyens qui pouvaient obtenir parfois un résultat contraire. Le chanoine Gombaudel fit décorer (1522-1526) le portail de la Cathédrale avec les reliefs en terre-cuite qui existent encore de nos jours.

283. Premièrement a este commence ou cabinet ou pres de la grant sale dudict chasteau ou quel on a trouve ung reliquere dargent.

284. Item une borse jaulne en laquelle aveoit certaines centures de sainte rose et aultres cordons de soye pour femmes qui travaillient denffans.

285. Item ung calice et la patène dargent avec son estoy deulx petites eguieres ung beneytier et son exspargeys deulx chandelliers une custode des osties tout dargent.

286. Item une salliere dargent couverte.

287. Item une parfumeurie pour les osellyons de cipprès et une pour a chauffer les memes dargent (1).

288. Item une petite boete dargent pour tenir dragees avec une petite cullier.

289. Item ung arbre fessé de coraulx avec son pié dargent tout garny de personnages dargent.

290. Item ung saint sebastien de boès et son pié dargent une petite croyx de jayet douree une petite pierre de porfire garnie dargent.

291. Item une veronique de madre garnye dargent ung petit agnus dor escript Jhesus maria dargent une sainte barbe dargent douree pour mettre a ung chappeau.

292. Item ung petit echequier dor et quatre perles une petite saliere couverte dargent douree quatre petitz flascons ung petit potz une petite corbellie une ferriere deux chandelliers ung byen petit corbellyon une hotte ung poys une casse et la poche

(1) L'usage de parfumer de *sentours* les *papegays* (perroquets) et surtout les petits oiseaux de cage était fort répandu à cette époque.

des petites heures qui ne se ouvre point tout d'argent et tous bien petis qui ont este mis dedans ung coffre de sentour petit ensemble ung petit cornet de madre morne d'argent avec une petite cheynete et deux pieces dyvoire et encores une peir de cotteaulx le manche d'argent et lung des cousteaulx une petite cheynete et une calamite dyvoire.

293. Item ung petit coffre plein de perfung.

294. Item ung aultre petit coffre dos et dedans quatre agnullies (1) d'argent.

295. Item ung poyx dos.

296. Item ung bien petit coffre de perfumz et riens dedans.

297. Item ung aultre coffre dos.

298. Item un Jhesus de dyamant a trois perles pendans estache a ung pater noster (2) dor et de jayet noyr.

299. Item une croyx de dyamant ung calliot de rubis ou but et troys grosses perles pendans atachee a une petite cheynete a fuseaux dor et ung patre noster noyr.

300. Item une petite croyx de dyamant a trois perles pendans et ung carquan (3) de perles marche a marches dor.

301. Item une croyx dor avec le crucifix garni dessus le chiefz de deux diamans en poincte une table ou pié et les trois clos de diamant a table ornee de six rubis en table acompagnee tout ce ensemble

(1) Coffret d'os contenant de petits anneaux.

(2) Chapelet.

(3) Collier.

de quatorze petites perles atachee a ung chappellet de pater noster dor et cinq marches dagathe (1).

302. Item une dizene dor faicte a jour avec ung pater noster seulement, une croyx et ung anneau le botton de soye blanche.

303. Item ung chappellet de cornelline a une croyx de cornelline garnie ou millieu dargent dore.

304. Item une croyx assise sur ung monde dor pendue a ung saultier de courçaux et les marches dor et lanneau de coreaux.

305. Item ung crucifix dagate garny alentour dor et la piece ce ovre et dedans est scurpy le mistere de là passion pendu a ung chappelet de jayet tallie a ymage de saint jaques marche a pater noster dor emallies sur le mistere de la passion et une croyx et ung anneau dor.

306. Item unes heures dor qui ne ce ovre point pendues a ung saultier dalloes (2) marche dor.

*307. Item ung petit saultier de coreaulx marche dor et ou tour ung aultre plus petit saultier de coraux marche dor.

308. Item ung petit coffre dor qui se ovre pendu a ung saultier de cristal.

309. Item unes petites heures dor avec certaines reliques dedans pendans a ung saultier dambre avec ung anneau dor et une petite piece dericorne.

310. Item une petite tour dor et dedans des re-

liques de saint gra pendue a ung chappellet de jaspes blanc et les marches noyres.

311. Item une ymage de noste dame de pitie qui se ovre pendue a ung chappellet dambre et les marches de mesmes.

312. Item ung chappellet divoyre et les marches de mesmes.

313. Item ung saultier dambre marche de jayet noir.

314. Item ung chappellet divoyre les marches de mesme et ung chappellet dalloes les marches de mesmes et la croex de boes.

315. Item une dizene de jayet le pater la croyx et lanneau de mesmes.

316. Item une dizene de corne avec le pater de mesmes et le botton de soye.

317. Item le petit bonet du petit dieu de velours noir et six petis bottons dor.

318. Item ung petit carcan a pater noster dor.

319. Item unes heures de parchemyns les fremaulx dargent doure garnies de plusieurs ymages.

Lesquelles pieces dessus escriptes sont este ostees dudict cabinet et mises dedans les coffres et le demourant a este leysse dedans ledict cabinet pour ce qui n'est pas de grosse valleur.

320. Item en ung coffre de cipres plusieurs petites choses contenant lettres petit drappeaulx et aultres petites choses de peu de valleur lesquelles ont este retournes dedans ledict coffre.

321. Item ung petit saultier de cristallyn et ung petit corgeryn de jayet.

322. Item ung petit potz d'argent pour tenir son esponge.

323. Item envyron une livre de fil de soye tannee et noyre et environ troys onces de fil de soye jaulne.

324. Item une grosse pollete de fil dor une petite et ung peu dedans une aultre petite.

325. Item une boette de boys de sentour.

326. Item ung petit chappellet de cristallins sans cordons.

327. Item ung peu de soye noyre retoursee.

328. Item huyt petites marches de cornellines et cinq marches de jayet.

329. Item une boette en pieces de laureyne (1) de troys gros dix escus comptant douze pieces pour escu.

330. Item deux Jaques court et en testons et berlingues ung escus et dimy.

331. Item en une aultre petite boete une petite cheyne dor tenant quatre vingtz et trois chenons a ung P. et un L. dor.

332. Item une centure dor a cordellerie tenant quatorze batons a trois et treze bottons dor emallies blanc et rouge.

*333. Item une centure dor faicte a folliage emallie de blanc et rouge cler a lettres P. et L. tenant xxxvi pieces desjoinctes et ou but une rose a cinq diamans en poincte.

*334. Item une cheyne dor faicte a cordellerie tenant vingtz six chenons et ou but une gerbe dor.

(1) Lorraine.

(*) Ces deux objets figurent plus tard dans le trousseau de Christine de Challant, lors de son mariage avec le comte Antoine Baronis d'Aultry. Christine de Challant, fille du baron Paul-Emmanuel de Châtillon et de Leanza de San Martino (p. 27), et

335. Item une ymage dor emalliee a la portraic-
ture dune femme.

336. Item quatre bottons dor faict à lymace et
deux larmes.

337. Item xviii petis bottons dor comant ceulx
qui sont ou petit bonet du petit Jhesus.

338. Item une petite cordellyere dor a xxiii cor-
dons ensemble ces bottons qui est toute en pieces.

339. Item quatre petit anneaux dor a chescung
une pointe de dyamant.

340. Item deux anneaux dor lung a une pointe
de jacente et laultre a table.

341. Item ung filet dor avec une petite esme-
raude.

342. Item sept petis anneaux dor sans pierrerie (?)

343. Item ung petit anneau moitie or et moitie
argent et deux petis files (1) dargent.

344. Item en une aultre petite boete trois papiers
de filz de soye rouge jaulne et noyre et de fily dar-
gent.

345. Item en monnaye en une bourse xix florins
trois gros.

346. Item cent nonante trois escus ou soleil et
sept escus de roy. Item vingt cinq escus de roy. Item
trente sept escus neufz de diverses ligues.

347. Item sept vingtz xi ducas larges deux salus

sœur du baron François-Jérôme, épousa en secondes noces le comte Louis Compans de Brichanteau duquel elle eut deux filles, Anne-Angélique et Leanza, et un fils, Georges, qui fut son héritier universel. Ce dernier est bisaïeul du marquis Charles Compans de Brichanteau, député d'Aoste au Parlement italien. Christine Compans de Challant fit son testament, à Turin, le 9 mars 1679; elle mourut la même année, du vivant de sa mère, et fut ensevelie à l'église de la *Madonna degli Angeli*. (Archives de la famille Compans de Brichanteau).

(1) Filets.

et dimy escu. Item quarante neufz florins dor lesquels ont este remis en la bource mesme quil ont este trouves.

348. Item en une autre boette en une bourse jaulne cent trente quatre ducas largues quarante ducas de chambre treze escus de roy vuyt florins dor et dimy trois florins et vuyt gros de monoye.

349. Item en une aultre boette en une bourse de cuyr blanc quinze escus de roy ung ducat large.

350. Item en une aultre bourse blanche de peau deux escus ou soleil deux escus de roy ung ducat large et dimy et ung pois dargent a peser.

351. Item en une aultre bourse rouge deux files dor et de lettres missives.

*352. Item en une aultre bourse rouge le grand seel et le petit des armes de la meison de challand dargent.

353. Item en une petite borse troys escus de roy en pieces de loreyne comptant douze pieces pour escu.

354. Item ung petit coffret de boes et dedans des racines et une petite jacente.

355. Item en une aultre petite borse blanche de cuyr xxxix berlingues que valent six escus et dimy de roy.

356. Item en testons cinq escus de roy et ung teston dore et en monnoye treze florins ppd (1).

357. Item en une aultre bourse blanche deux cens et soysante trois ducas largues.

358. Item en ung petit coffret deux grans testons

(*) En marge : « Il sont este prins par mons. »

(1) De petit poids.

vallant envyron trois testons la piece. Item une piece dor vallant envyron quatre ducas.

359. Item XVIII escus ou soleil et neufz escus de roy.

360. Item XVIII ducas ung florin dor et dimy escu qui a este tout retourne dedans ledict coffre.

361. Item une cheyne dor faicte a cueur tenant quarante six cueurs (1).

362. Item une bordure dor a bottons rons et a losanges contenant en nombre XLI pieces en pleuseurs tros depessee.

363. Item deux bracellet a une petite cheyne dor et a ambre blanc.

364. Item deux meins et deux cueurs dor emalies de blanc et de rouge.

365. Item une grande boette de boys ung covretot de vellours noyr a seze bottons dor emallie de blanc.

366. Item ung crochet dargent et son dimy sien (?) de vellours cramoyssi les bocles dargent.

367. Item ung papier plein de centures (2).

368. Item ung collet de vellours noyr a trois bottons dor emallie.

369. Item ung toret (3) de col de vellours noyr

(1) Cette chaîne d'or à quarante-six cœurs figure plus tard parmi les joyaux de Mincie de Bragance.

(2) Senteurs.

(3) L'inventaire du trousseau de Blanche-Marie de Challant, publié par M. Vaccarone, mentionne (p. 10) « una bordura d'oro sopra un toreto ». Ce mot doit indiquer un col d'habit. Godefroy, dans son *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, en donne une définition trop vague. On appelait aussi *toret* une large ceinture, mais ici l'inventaire s'explique suffisamment. Le *toret* et le *carcan* avaient la même forme, mais le premier était en étoffe et le second, en métal ou en perles.

et une bordure dor faicte a bocles tenant bocles quarante huyt et ung petit saint estienne.

370. Item ung aultre toret de col de vellours noir avec une bordure dor faicte a las de savoye (1) et a cordellerie que sont en tout en nombre XVIII et ung petit saint pierre.

371. Item ung aultre toret de col a une bordure dor faicte a P. et L. (2) tenant xxv pieces et une sainte catherine avec deux dyamans deux rubis et une esmeraude.

372. Item ung aultre toret de col a une bordure faictes a pensees (3) a xv chenons et ung saint jerosme tenant ung rubis en sa meyn.

373. Item unes templetes de vellours noyr et une bordure faicte a bocles nombre XLVIII (4).

374. Item unes aultres templetes de vellours noyr dublees de vellours cramoyssi avec une bordure faicte a las de savoye et a cordellerie tenant pieces XIX.

375. Item une templete de vellours noir avec une bordure a amandres nombre XIX.

376. Item une templete de satin blanc garnies tout alentour a bottons dor.

377. Item une templete de vellours noir avec une bordure dor tout alentour ou long a creppe.

(1) Laos ou lacets *d'amour* formant le collier de l'Ordre de l'Annonciade.

(2) Ces deux lettres sont les initiales de Philibert (de Challant) et de Louise (d'Arberg).

(3) *Pensée* : fleur symbolique qui revient fréquemment dans le costume des châtelaines.

(4) La templete était un voile couvrant les tempes. « La pettinatura dei capelli si fa così bassa che non compariscono punto, e copronsi d'un velo intrecciato di seta e d'oro. In fine un nastro d'oro girava attorno al capo e discendea mollemente sulle tempia. Chiamavasi *la templette* ». CIBRARIO : *Economia politica del medio evo*, IV^a ed., Torino : 1844, p. 384.

378. Item unes aultres templettes de sattin blanc garnies ou long de bordure a lunes dor.

379. Item aultres templettes de vellours noir garnies a pater noster rouge, jaulne et noir dor.

380. Item aultres templettes garnies a vers d'or en nombre vingtz pieces.

381. Item aultres templettes de vellours noir avec sa bordure faicte a lion emallie nombre xxx pieces.

382. Item unes aultres templettes de vellours noir bordee dor. a lettres P. et L. a petites cheynetes nombre xxxvi lettres.

383. Item ung bracetlet dor a cercles a quatre pieces.

384. Item ung bracetlet dor tenant dix pieces que agates que cornellines.

385. Item ung aultre bracetlet desjoinct a dix pierres.

386. Item deux bastons et deux bottons dor.

387. Item ung aultre petit botton dor avec une piece dor qui vient a la ceinture.

388. Item une pierre contre la colique.

389. Item ung anneau avec une poincte de diamant riche.

390. Item ung anneau emallie a noir avec une table de diamant.

391. Item ung anneau a ung calliot de rubis.

392. Item deux aultres anneaux et deux tables de rubis.

393. Item ung anneau a ung petit calliot de rubis.

394. Item ung anneau emallie a larmes blanc et noyr.

*395. Item ung anneau a ung petit calliot de rubis qui est a coblan.

396. Item ung carquan a poires en nombre XIX.

397. Item ung carquan a cordellerie e a las de savoye nombre xv.

398. Item la petite cheyne platte que feu monseigneur portoit en son col estime XL escus.

399. Item un carquan a lyons nombre XII.

400. Item des petis pater noster dor pour mettre au col en partie emallie de noir avec un petit fer saint sebastien.

401. Item ung carquan a lettres P. et L. tenant en nombre XVII.

402. Item une petite clé dor.

403. Item ung carquan faict a Y emallie de noir.

404. Item ung bracetlet faict a cheyne platte avec une pierre appellee grisollite.

405. Item ung aultre bracelet a cheyne platte sans pierre.

406. Item une petite cheyne que peult valloir environ six escus.

407. Item ung carquan faict a faczon de coronne extime environ deux cens escus.

408. Item une aultre cheyne dor faicte a panier tenant xxxix chenons.

409. Item une aultre cheyne a bocle tenant bocles xxvi.

410. Item une aultre cheyne a bocle tenant xiiii bocles.

411. Item en une boette dacies (?) un dimy petit

(*) En marge : « Ce de coblan est restitue ». — Ce mot *coblan* paraît être synonyme de *cobalt*, métal d'un blanc irisé, dur et cassant.

lyon dor et une roe de sainte catherine avec VIII petis chenons dor.

412. Item deux petites pierres.

413. Item deux petites pieces dor dune bordure et encores deux aultres petites pieces dune aultre bordure.

414. Item sept petites perles et deux fers daguilietes.

415. Item en ung aultre coffre ung par de manches de telle dor.

416. Item ung chappiron de vellours noir.

417. Item ung par de manches de sattin broche gris et ung par de manches sattin blanc.

418. Item ung par de manches de sattin broche cramoyssi et unes de sattin jaulne broche.

419. Item unes manches de vellours cramoyssi et unes aultres de mesmes.

420. Item ung par de manches de filz dor.

421. Item ung par de manches de damas blanc.

422. Item ung chappiron de vellours noir.

423. Item unes manches de camellot dor avec deux bottons.

424. Item des petites pieces de damas grix vieulx.

425. Item une piece de telle de bocqueran (1) avecques trois petites pieces de tabys (2) de rouge jaulne et noir.

(1) Le *bocqueran*, actuellement *bougran*, est une toile forte et gommée. On le nommait anciennement *boquerannus*, *bucaranum* ou *buchiranum*. Le Cange mentionne un passage de Vincent de Beauvais : « *Aliae mulieres boqueranno stricto sub cingulo multis plicis sumptuosius operato et insuto vestiuntur* ». Dans le *Decameron*, Boccace mentionne « *Una coltre di bucherame cipriana bianchissima* ».

(2) *Tabis* : ancienne étoffe de soie moirée avec la calandre, qui a emprunté son nom d'un quartier de la ville de Bagdad où on la fabriquait.

426. Item des frenges rouge jaulne et noir et une petite piece de telle de constance (1).

427. Item quatre bendes faictes a lagullie (2) a filz dor et deux boettes petites que de tores (3) de col de telle que daultres menues bagues de telle.

428. Item trois chemises de telle dollandre.

429. Item en ung petit coffre de boes deux creppes blans et ung peu de filz de soye jaulne et daultre filz de soye verd et vyolet.

430. Item un petit tornet de filz dor et ung fuseau de filz dargent.

431. Item une coeffe dorfavrerie.

432. Item une petite casse de boes out il a plusieurs petites pieces de drap de soye qui sont demorees de robes, de peu de valleur.

433. Item ung petit arologe avec son estoy.

434. Item ung covrechyefz de telle clere pour boutter ou batesme sur les enfans, ung cramau (4) de damas blanc et ung aultre de damas ovre a filz dor.

435. Item quinze covrechiefz de telle dorlande.

436. Item ung corset de chemise pour la jesine (5).

437. Item des petits manchons de telle dor.

438. Item une garnison de chemise dor..... avec ces deux manchons.

(1) On se servait ordinairement de la toile de Constance pour confectionner les gorgerettes (V. CIBRARIO : *Economia politica*, p. 382).

(2) A l'aiguille.

(3) Toretz.

(4) *Chrêmeau* : petit bonnet ou linge blanc que l'on met sur la tête de l'enfant, après l'onction du saint chrême, dans la cérémonie du baptême.

(5) *Jesine* ou *Gésine*. Ce mot synonyme de *puerperium* dérive de *gésir* (coucher, accoucher). Le Glossaire de Du Cange cite le passage d'une charte de Saint-Serge dans l'Anjou : « *Et promisit ut faceret concedere uxori suae, cum a sua gesina levaret....* » Les lois normandes citées par Ludewig contiennent cette clause : « *Puerperii autem infirmitas, quae gesina vocatur, terminationem querelarum prorogat ac prolongat* ».

439. Item une aultre garnison de chemise dor tret avec ces manchons.

440. Item une aultre garnison de chemises avec ces deux manchons dor tret.

441. Item deux aultres garnisons de chemises de filz dor.

442. Item cinq chemises de telle dorlande sur lesquelles vont lesdictes garnisons et dix cordons de soye blanche et de filz dor, lesquelles chemises sont desiaz mises en laultre description et furent leissees es meins de madicte dame.

443. Item une chemise a la fasson de turquie et une chemise a la fasson dallemagnye et deux roches (1) a la fasson dallemagnye.

444. Item en ung aultre coffre ung carreau ovre a lettres dor et deux carreaux couvers de telle ovres de soye noyre et une boette pleine de filz de leyne.

445. Item six livres de lyn.

446. Item une fillure (2) ung vertoyl (3) et le petit potet (4) dargent.

447. Item en ung aultre coffre une cutelliere (5) blanche de filz de leyne de plusieurs colleurs et certaines petites pieces de sattyn broche cramoyssi et une petite piece de telle dallemagnye glissee (6).

(1) Chemise à dentelles, sans manches et couvrant seulement le buste.

(2) *Fillure* : fuseau, rouet ou partichoïr. On appelait aussi de ce nom indistinctement la filasse placée sur la quenouille et le contenu du fuseau ou de la bobine.

(3) *Vertoyl*, verteuil ou vertillon : petite pierre forée que les fileuses mettaient à leurs fuseaux. Ce mot pourrait aussi indiquer l'*envidoïr* servant à former les écheveaux, du verbe patois *vertouïllier* (enrouler). Dans l'inventaire du château de Frossasco, publié par P. Giacosa, au N. 271, nous lisons : « *Item duos vindolos pro filo devanando cum eorum bauzonis ferreis* » et au N. 302 : « *unam bancham pro ordiendo filum unam davenovram* ».

(4) Petit fuseau percé aux deux bouts, pour dévider ; on s'en sert pour empêcher que le fil blesse la main.

(5) *Outellière* : aiguillée, cartisane.

(6) Toile repassée.

- *448. Item quinze escussons faict a ovrage.
449. Item une reynche (1) de petites perles.
450. Item ung petit coffre ou quil il na rien si-
non des patrons dovrage (2).
451. Item la grosse cheyne dor que fust de feu
monseigneur de challand tenant dix chenons extimee
deux mille ducas qui estoit demouree es meins de
madicte dame (3).
452. Item en la garde robe une robe de drap
noir doublee de damas tanney.
453. Item une robe de vellours noir doublee de
sattin broche tanney.
454. Item une robe de vellours cramoyssi doublee
de telle dor a cinq bastons dor emallies a rouge
cler et blanc.
455. Item une cotte de sattin blanc orlee de vel-
lours tanney.
456. Item une robe de sattyn tanney broche dou-
blee de vellours cramoyssi.
457. Item une robe de caffra simple.
458. Item une cotte de sattin broche cramoyssi.
459. Item une cotte de camellot dor.
460. Item une cotte de sattin gris broche.
461. Item une robe de dimy hoslade (4) tannee.
462. Item une cotte de vellours cramoyssi.
463. Item une robe de camellot en soye tannee
a vi bottons dor emalliees.

(¹) En marge : « Il sont este prins pour mettre sur le tombeau de madame ».

(1) Rangée de perles.

(2) *Patrons* : modèles d'habits en papier ou en parchemin.

(3) Mentionnée au N. 265. Cette chaîne que l'on voit dans les portraits de Louis, de Philibert et de René de Challant ne doit pas être confondue avec le collier de l'Annonciade qui était formé de quinze lacs d'amour, avec autant de roses, et qui devait être restitué au Souverain après le décès du chevalier.

(4) *Ostade*.

464. Item une cotte de drap dor orlee de vellours cramoyssi.

465. Item une cotte de damas gris orlee de vellours gris.

466. Item une couverte de vellours cramoyssi foree dermines pour les enffans.

467. Item une couverte de camellot tanney forree de menu vers (1) pour les enffans.

468. Item ung corset de sattin broche tanney forre de romanye blanche et ung aultre corset de taffatas picque pour la jesine.

469. Item une robe forree de lubernes (2) de vellours noir.

470. Item une robe de sattin noir forree de chat despagne (3).

471. Item une robe de sattin broche cramoyssi forree de romagnye noire.

472. Item une robe de vellours tanney forree dermynes (4) a quatre bastons dor fait a jour.

473. Item une robe de sattin broche tanney forree de martre.

474. Item une robe de sattin tanney forree de lubernes.

475. Item une robe de vellours noir forree danneaulx (5) noir.

476. Item une cotte de sattin jaulne.

(1) Petit vair.

(2) *Luberne* : peau de léopard femelle ou de panthère. Cette fourrure mentionnée plusieurs fois dans l'inventaire était alors très rare et avait un grand prix.

(3) *Chat d'Espagne* : espèce d'angora.

(4) Hermine.

(5) Agneaux.

477. Item une robe de drap noir quelle portoit pour le deuyt.

478. Item de veyselle dargent une petite taxe dargent doree avec son covercle une taxe a pié pour mettre dragee couverte moytie doree une eguiere longue et six taxes a pié et ung flascon dargent et six culliers. Laquelle veyselle mondict seigneur de saint ors avoit mande a madicte dame de maville.

479. Item daultre veyselle ung bassyn avec les armes de madicte dame loyse une eguiere petite cinq taxes a pied et trois petites sans pied trois sallieres une taxe dargent couverte doree es bourg (1) une escuelle a orellies dargent et une cullier une chaufferetez a quatre griaies et le bordon dargent.

480. Item une cultelliere a coteaulx les manches blancs.

481. Item en larmeyre (2) dedans la chambre tuppe, des baratolz (3) et des boettes de dragees ensemble quelque peu despices et une cullier dargent dore et le manche de coraulx et deux aultres culliers de coquillie de mer avec chescune ung petit bourg dargent. Lesquelles culliers ont este mises avec le demourant de la veyselle et le demourant a este retourne dedans ladicte armeyre.

482. Item ou granier environ xxiiii moys de forment dedans ung chas (4).

(1) Au bord.

(2) Armolre.

(3) *Baratolz* : nous ignorons la signification de ce mot. Il est probable qu'il indique ici une collection d'objets de peu de valeur.

(4) Le *chas* était un grand récipient en bois, en forme d'archo, mais plus élevé, servant ordinairement de cuve pour la vendange.

483. Item une piece de telle farcie tenant LXX aulnes.

484. Item une piece de telle de riste tenant III^{XX} (1) aulnes.

485. Item une aultre piece de telle de grosse riste tenant LXX aulnes.

486. Item une aultre piece de riste prime (2) tenant LIII aulnes de laquelle on a prins pour les couvrechiefz que on debvoit aux servantes six aulnes et ainsi en est demoure XLVIII aulnes.

487. Item une piece de telle de lyn tenant cinquante six aulnes.

Ladicte description dessus escripte a este faite et achevee par ledict reverend monseigneur de saint ors comant cureur et gouverneur de mondict seigneur comte de challand son nepveur des meubles et joyaulx trouves apres le deces de feu madicte dame loyse darberg contesse de challand, oultre ceulx que desjaz sont contenus et escrips es descriptions par luy faictes pour le deces de feu monseigneur philibert conte de Challand, reserve ceulx la lesquels dessus est faite expresse mencion qui avoient este laisses es meins de madicte dame loyse. Et a este faite ceste presente description ou chasteau de chastillon le XI et XII jours du moys de mars mil v^o XVIII^e (3).

(1) Quatre-vingts.

(2) *Prime* : mince, fine, légère.

(3) Mille cinq cent dix-huit.

* Item le ix^o jour dou moys de novembre delivre out picart dou comandemant de monseigneur et de ma dame pour bernart et petit jehan une cultre des meyanes (1) et ung cussyn en la presance de martyn de thonoz et dou chastellen.

** Anno millesimo quingentesimo decimo octavo die xviii^a marcii in castro castellionis praesentibus nobili matheo lostan (2) et venerabili domino johanne gombaudelli testibus ibidem, martinus de thonez significavit et propalavit sicuti in humanis magnifica domina ludovica darberg comitissa challandi de eius scripto ipse notarius petrus romecourt et frater notarius applicaverunt super tecto castri castellionis et ibidem intraverunt quoddam secretum quod est super cameram superiorem vireti in quo tamen nihil invenerunt prout se juraturus offert et reverendus dominus sancti ursi praecepit de praemissis fieri litteras testimoniales.

Die vero xix^a marcii magister petrus faber comorans castellione propalavit praefato reverendo domino sancti ursi sicuti habet unum incudem ferri et unum par soffletorum seu man.... praefato illustri domino comiti challandi suo nepoti.

(*) Ce paragraphe est d'une autre écriture. Les individus appelés Bernard et Petit Jean étaient probablement des domestiques du château.

(**) Les indications qui suivent se trouvent dans l'autre copie de l'inventaire.

(1) Moyennes.

(2) Mathieu de Lostan, écuyer du Duc Charles III, chevalier de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare, fut bailli d'Aoste de 1529 à 1540. En cette qualité il présida la célèbre assemblée des Trois Etats du 28 février 1536. Il fut, à cette époque orageuse, un des plus fermes défenseurs de la religion et de la monarchie.

Les meubles qui ont este leisses eys meins de mons. le chastellen de chastellion.

Premierement deux chandelliers de lotton platz.

Trois platz desteyn et quatre escuelles plattes ung pot de quarteron et une lanterne en la chambre sus la porte deux landiers la table et le banch une coultre ung cussyn un ciel et ses pendans de sarge bleu ou belloard pres de ladicte chambre ung lit une coultre ung cussyn et ung ciel de telle blanche.

Item en chambre sus lestan le grand litz et le petit fournis tous deux de coultre cussyn et de couvertes de tapperie et le ciel desdictz litz sont de telle blanche. Item en la chambre de varal (1) deux litz fournys de coultre cussyn et chescung dune meschante coverte et le ciel desdictz litz de telle blanche en laultre chambre apres deux litz fornys tout de mesme que en laultre chambre. (Tout cecy a este mis en la charge de martin de thone ainsi que le lit de varal).

Item ont este delivre audict chastelleyn pour soubvenir a la pension de varal... et de lanthoine lesquels il doyt nourir pour xviii fl. (2) pour an pour chescung et le blé des motures pour leur peyne, en deduction de cella un moy (3) de blé et trente sestiers de vin.

(1) Nom d'un domestique du château.

(2) Florins.

(3) Un muid.

Les meubles qui ont este laisses eys
meins de martin de thone.

Premierement une douzenne de servietes de la
petite sorte ung mantilz des fillies et ung buffetz dix
linceulx de mesnage et deux aultres mauvais linceulx
ung potz de quarteron et deux aultres petis potz.
Item ung grant bassyn deteyn et une grant bassee
deryn pour recepvoir leau a laver les meyns, et oultre
cella tout ce qui fut mis... qui estoit dedans la cuisine.
Item ont este laisse en sa charge ce qui est en la
chambre sus lestan et la chambre sus la citerne et
dung litz qui est en la chambre de varal oultre celluy
qui a este leysse pour ledict varal.

Ce que R. monseigneur de saint
ors a delivre pour et au nom de mon-
seigneur de challand son nepveur aux
serviteurs.

Premierement a une pouvre femme ou chasteau
de chastellion le xx^o jour de mars quelle devoit avoir
pour du fillé... IIII gros II den.

Item ou chasteau de challant pour donner aux
serviteurs a verrès le xxIII^o jour de mars concernant
ce qui tient aux billietz desdicts serviteurs en ser-
vice XIII escuz

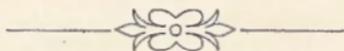
Item le xxv jour de mars a chastellion a delivre
a varal deux escuz au fructier ung escuz a la fran-
coise et a la mere du lacquais pierre deux escuz . . .
a la francoise IIII ff. et a la mere du lacquais le
demourant desdicts deux escus et a martin de thone

six escuz en somme XI escuz XI escuz

Plus a delivre mondict seigneur pour LXIII livres
duylle de noes prins en la maladie de madicte dame
sa seur... III ff. XI gros

Item plus delivre a martin breton sur ces gages
de garder le chasteau II escuz

Item a pierre de tollen pour la riste que feu
mons. de challand luy devoit pour... pour les mas
le lundy I ff.



NOTES

LE CHATEAU DE CHATILLON

en 1565 (1)



Après la mort de René de Challant, en 1565, sa fille Isabelle, épouse de Jean-Frédéric Madruzzo, fit dresser l'inventaire de l'hoirie paternelle. Dans ce document nous retrouvons aussi la description du mobilier du château de Châtillon, quarante-sept ans après l'inventaire que nous venons de publier. Les bijoux de la comtesse Louise d'Arberg n'y figurent plus. Ils avaient été probablement transportés au château d'Issogne, séjour de prédilection de René et de ses épouses Blanche-Marie Gaspardone, Marie de La Palud, Péronne de La Chambre et Mincie de Bragance. Nous retrouvons cependant à Châtillon une partie du mobilier qui y existait en 1517 et 1518. Quelques passages de l'inventaire de 1565 méritent d'être connus, surtout pour ce qui concerne la chapelle, les meubles nouveaux, les titres, les armes et les moyens de défense que le château possédait.

(1) Archives du château, vol. 55, n. 1.

« A l'entree de la premiere porte dudict chasteau de chastellion une piece grande d'arteglerie de fer avec sa queue et cinq anneaulx de huictz pied et demy de longueur ayant les armories de challant. une aultre piece d'arteglerie de fer avec sa queue rompue avec trois anneaulx de mesme de longueur cinq pied. une aultre piece d'arteglerie de mesme sans queue, de longueur trois pied et demy avec deulx anneaulx et une queue d'arteglerie de fer de longueur deulx pied... »

« Plus alla chapelle aupres dicte sale (1) ung autel de bois de noyer avec ung vieulx tappis au dessus ung petit tableau de noustre dame ung aultre tableau depincte dessus noustre dame ancores ung aultre tableau aussi dessus la paincture de noustre dame une toile au dessus depincte noustre dame de la mag^{ne} une lanterne de toile avec au dessus ung pomeau de voire deulx petites banches de sappin pour sengenoiller au dessus une croix de boys de peu doree plus une petite stagere a septz petit tableaulx. Plus dans la chambre appelee dore un chalit de noyer tout minusie avec le ciel et dorsier de toile dor faulx tissu de soie roge et verde avec les franges de soye roge jaulne et noyre ensemble les rideaulx requis audict lict en trois pieces de sarge jaulne roge et verde plus une cuytre avec son cussin et carcan (2) de troige d'allemanie pezant ensemble quatre rup vingt trois livres. un' aultre cuytre ensamble son cussin de plume pezant deulx rup dixneufz

(1) La salle du premier étage.

(2) *Carcan* : dans ce nouvel inventaire, ce mot est synonyme d'enveloppe.

livres. une coverte de tapisserie usee une piece de tapisserie usee de diverses couleurs... ung carcan de damasc gaul figure, deulx chieres avec leurs sieches de cuyr six pieces de tapisserie de cuyr dore vieiles et dessirees avec leurs armes de chaland beauformont et valengin ung buffet de noyer avec ses deulx armoires fermes et sarailles aussi deulx tiroirs dans lequel buffet sont unes lettres patentes du roy henry de permission audict seigneur conte de vendre et allienner de ses terres heritages consistant soub l'obeissance dudict roy pour payer au seigneur de brisac (1) sa redemption donnees amboise le vingt septiesme mars mil cinq cens cinquante cinq signees henry et seelees du grand seel dudict roy. ung paquet de papiers intitules audessus monfera beauformont et brisac. ung aultre paquet de plusieurs lettres missives intitules dessus literæ Ill^{mi} principis missæ Ill^{ri} domino comiti de challand, ung paquet de lettres intitulees au dessus lettres missives pour les fogaiges de santya (2) avec la pension de milan..... ung instrument de transaction remissions et conventions par transsumpt passe entre les ancestres dudict seigneur conte de challand dune part et les homes de chaland receu par ayme de Submonte secretaire

(1) René de Challant, gouverneur de Vercoil, y avait été fait prisonnier le 18 novembre 1553, quand les français commandés par le maréchal de Brissac s'emparèrent de cette ville. Il fut conduit d'abord à Volpiano, puis à Turin, où il demeura prisonnier pendant deux années au château du Valentin, jusqu'à ce qu'il eut pu payer, en juillet 1555, l'énorme rançon de trente mille écus que lui demandait Brissac. (V. les *Mémoires de Boyvin Duvillars*, liv. VI. — Alex. de Saluces ; *Histoire militaire du Piémont*, vol. II. — Adriani : *Vita e nunziature di Prospero di Santa Croce*, Annotazioni, pp. 200-250.

(2) René avait à Santhià des propriétés et des redevances provenant de l'hoirie de son épouse. Blanche-Marie Gasparдоне.

lan mil quatre cens nonante neufz et le dixhuictiesme fevrier... Plus au gabinet plus ault de la tour vingt arbarestres avec leurs coustes daciél deulx aultres arbarestres appelees carnequin une aultre semblable treize bendaiges desdictes arbarestes tant de fer que cordes une grande quesse toute gastee avec un grand nombre de flesches de peu valeur dedans deulx demyes arches plaines de spontons de bois avec chescung ung barbollin de fer pour metre au fond des muraigles aux assault ung petit archon sans couvercle plain de flesches de peu valeur... huit allebardes vielles a lentique cinq espieu alentique quinze arquibuz a croc de fer avec leurs telliers deux aultres arquebus a croc sans tellier lung de trois pied et demy de longueur et laultre de deux et demy encores un bendage darbarestre . . . deux carcains (1) de cuyr plains de flesches darbarestres ferrees six balles de fer pour canons dartaglerie . . . deulx cellades (2) vielles pour home darmes deulx pieces de corsaletz pour les bras et une piece de mesme pour tenir avant le visaige trois banderoles deulx petites et une grande avec les armories de challant trois pars de ferries de fer pour prisoniers grosses deulx fers dallabardes alentique ung mors de chival a canon ung petit sac de lettres misives visitees qui ne furent de rien (3).

(1) Carquois.

(2) Salade, ancien casquo ciselé; mot dérivé du latin *caelata* (*cassis*).

(3) Pour ne pas nous répéter, nous n'avons fait que glaner les objets les plus intéressants de cet inventaire qui contient aussi l'énumération des immeubles appartenant au château.

L'ARGENTERIE APPORTÉE DE LA FRANCE

en 1560 et 1561

PAR RENÉ DE CHALLANT. ⁽¹⁾

Sensuyt la veisselle d'argent vermeil doree que Monseigneur Rene Conte de Challant marechal gouverneur de savoye et lieutenant general pour laltesse de Monseigneur le duc en tous ses estatz a fait faire en la ville de Lyon, marchandee et retiree du sieur Jehan martin marchand dudict Lyon ou moy de mars 1560.

Premierement deux flascons tous d'argent vermeil doree et taillee poisant ensemble vingt marcz une once douze deniers xx marcz i once xii deniers

Plus deux potz d'argent vermeil doree et taillee poisans ensemble dixhuict marcz cinq onces douze deniers xviii marcz v onces xii deniers

Plus cinq coppes d'argent tous vermeil douree et taillee couvertes poisant ensemble dixsept marcz quatre onces xvii marcz iii onces

Plus six aultres coppes d'argent vermeil doree et taillee non couvertz poisans ensemble neufs marcz trois onces six deniers ix marcz : iii onces vi deniers

Le tout que dessus poisant quatre vingt marcz deux onces six deniers a raison de onze escus soleil le marcz.

(1) Archives du château, vol. 57, N. 5.

Plus deux salieres d'argent vermeil douree et tail-
lees de la façon de ladicte veisselle poisantz avec
leurs couvertz cinq marcz quatre onces quinze deniers
au poix que dessus... v marcz IIII onces xv deniers

Autre veisselle que ja estoit en la
maison de mondict seigneur.

Premierement deux grand potz d'argent dore.

* Plus ung gobellet d'argent avec son couvercle
d'argent doure et taille.

Plus deux barrilz d'argent avec leurs sercles qui
sont en partie dourees.

Plus deux grandz potz d'argent les bords dores
avec les armoyries de monseigneur.

** Plus ung bassin d'argent fait a ovalle les bords
douree.

Plus une esguyère d'argent les bords douree.

Plus deux sallieres d'argent les bordz douree.

Plus quatre coupes d'argent les bords douree
lune rompue le pied.

*** Plus une coupe d'argent douree avec son
couvercle que monseigneur donna a monloe (?).

Plus deux grand vazes d'argent dourees faitz à
ouvrage releve (1) que furent donnees par la ville de
chambery.

Plus une coppe d'argent doree couverte et taillee
que fust aussi donnee par la ville de chambery.

(*) En marge : « Monseigneur la emporte ».

(**) Id. Id.

(***) Id. Id.

(1) Argent repoussé.

Plus ung chauffeictz d'argent questoit de la maison de mondict seigneur.

Plus ung credencier d'argent.

Plus deux petites fourchettes.

Aultres veisselles blanche d'argent que Monsieur a fait faire a Paris que este appourtee au mois de fevrier 1561.

Premierement trente platz d'argent marques des armoyries de mondict seigneur, poisant quatre vingt huict marcz six onces douze deniers.

Plus vingt quatre aultres platz poisant quarante sept marcz quatre onces dixhuictz deniers.

Plus six grands platz marques comme dessus poisant XL marcz V deniers.

Plus trois bassins d'argent marques comme dessus poisant XVIII marcz I once.

* Plus six coppes marquees comme dessus poisant XI marcz VIII deniers.

Plus trois esguyeres marques comme dessus poisant IX marcz III onces XVIII deniers.

Plus cinq chandelliers marques comme dessus poisant XI marcz III onces XVIII deniers.

** Plus quatre sallieres poisant III marcz II onces XVIII deniers.

Plus ung rechault poisant III marcz III onces.

(*) En marge : « Monsieur en a emporte deux ».

(**) Id.

Id.

Id.

* Plus deux douzaines culliers poisant IIII marc
I once XIII deniers.

Ladicte veisselle d'argent blanche qua este faicte
a paris par othonian lambert poisant en tous deux
cens septante ung marc I once et cinq deniers.

Il en fault encore l'argenterie de la Chapelle que
je feray venir que lon mettra avec le reste en inven-
taire.

(*) En marge : « *Monsieur en a emporte une douzaine* ».

TABLE

I. — Châtillon	p.	7
Epoque romaine	»	9
Château des Rives et d'Ussel	»	11
Baronnie de Châtillon	»	18
Franchises	»	32
L'église et la paroisse	»	41
L'hôpital de Saint-Théodule et le couvent des capucins	»	45
Industrie et commerce	»	50
Familles nobles	»	55
II. — Le Château	»	74
Challant de Châtillon	»	75
Passerin d'Entrèves	»	92
III. — L'Inventaire	»	113
Notes :		
Le château en 1565	»	161
L'argenterie apportée de la France par René de Challant	»	165
